

SEPC

1980

23

Laboratoire Associé au CNRS 313

DANIÈLE VERNEUIL

**L'IMAGE DE LA JUSTICE CRIMINELLE
DANS LA SOCIÉTÉ**

FONCTIONS ET PROCESSUS DU SYSTÈME PÉNAL



**DÉVIANCE ET
CONTÔLE SOCIAL**

DEVIANCE ET CONTROLE SOCIAL

- 1 - ROBERT (Ph.) et CHIROL (Y.), Statistiques criminelles, premier document prospectif, Paris, S.E.P.C., 1968, ronéo, épuisé.
- 2 - ROBERT (Ph.) et BISMUTH (P.), Les jeunes adultes délinquants, sous-recherche statistique, Paris, S.E.P.C., 1970, ronéo, épuisé.
- 3 - ROBERT (Ph.), BOMBET (J.P.), et coll., Le coût du crime en France, Paris, S.E.P.C., 1970, ronéo, épuisé.
- 4 - ROBERT (Ph.), BISMUTH (P.) et LAMBERT (Th.), La criminalité des migrants en France, Paris, S.E.P.C., 1970, ronéo, épuisé.
- 5 - BOMBET (J.P.), Alcoolisme et coût du crime /sous la direction de Ph. ROBERT/, Paris, S.E.P.C., 1970, ronéo, épuisé.
- 6 - ROBERT (Ph.) et FAUGERON (C.), L'image de la justice criminelle dans la société, Rapport axiomatique, Paris, S.E.P.C., 1971, ronéo, épuisé.
- 7 - ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.) et coll., L'image de la justice criminelle dans la société, Rapport sur la phase exploratoire quantitative, Paris, S.E.P.C., 1971, ronéo, épuisé.
- 8 - ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.) et coll., L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase exploratoire qualitative, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo, épuisé.
- 9 - ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.) et KELLENS (G.), Les attitudes des juges à propos des prises de décision, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo, épuisé.
- 10 - TOISER (J.), AUBUSSON (B.) et ROBERT (Ph.), Eléments d'analyse de la criminalité légale, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo, épuisé.
- 11 - GODEFROY (Th.) et HUSSON (F.), Alcoolisme et coût du crime en France dans les années 1970 et 1971, Paris, S.E.P.C., 1973, ronéo.
- 12 - ROBERT (Ph.), GODEFROY (Th.), Le coût du crime en France pendant les années 1970-1971, Paris, S.E.P.C., 1973, ronéo.
- 13 - ROBERT (Ph.), TOISER (J.), et AUBUSSON (B.), Recherche prévisionnelle en criminologie, application d'une méthode à élasticité spatiale, Paris, S.E.P.C., 1973, ronéo.
- 14 - ROBERT (Ph.), MOREAU (G.) et al., L'image de la justice criminelle dans la société, rapport (n° 5) ou la phase quantitative de l'analyse de presse, Paris, S.E.P.C., 1973, ronéo, épuisé.

- 15 - ROBERT (Ph.), LAMBERT (Th.), PASTURAUD (C.), KREMENTCHOUSKY (A.), FAUGERON (C.), MOREAU (G.), LASCOUMES (P.), Images du viol collectif et reconstruction d'objet, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo, épuisé.
- 16 - AUBUSSON de CAVARLAY (B.), LAMBERT (Th.) & ROBERT (Ph.), La prévision en criminologie à partir des ratio par âge et par C.S.P., Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.
- 17 - GODEFROY (Th.), ROBERT (Ph.), Le coût du système de justice pénale dans un arrondissement judiciaire, Paris, S.E.P.C., 1974, ronéo.
- 18 - LASCOUMES (P.), MOREAU-CAPDEVIELLE (G.), L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase qualitative de l'analyse de presse, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 19 - FAUGERON (C.), ROBERT (Ph.), L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase extensive, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- 20 - GODEFROY (Th.), ROBERT (Ph.), Le coût du crime en France en 1972-1973, Paris, S.E.P.C., 1976, ronéo.
- 21 - WEINBERGER (J.C.), JAKUBOWICZ (P.), ROBERT (Ph.), Société et perception des comportements déviants criminels, Paris, S.E.P.C., 1976, ronéo.
- 22 - ROBERT (Ph.), LAFFARGUE (B.), L'image de la justice criminelle dans la société, le système pénal vu par ses clients, Paris, S.E.P.C., 1977, ronéo.
- 23 - VERNEUIL (D.), L'image de la justice criminelle dans la société. Fonction et processus du système pénal, Paris, S.E.P.C.
- 24 - GODEFROY (Th.), Le coût du crime en France en 1974 et 1975, Paris, S.E.P.C., 1977, ronéo.
- 25 - YORDAMIAN (S.), Alcoolisme et circulation, 1ère phase de recherche, Paris, S.E.P.C., 1979, ronéo.
- 26 - LASCOUMES (P.) et al., Délinquance d'affaires et justice pénale, Paris, S.E.P.C., 1979, ronéo.
- 27 - GODEFROY (Th.), LAFFARGUE (B.), Le coût du crime en France en 1976 et 1977, Paris, S.E.P.C., 1979, ronéo.
- 28 - FAUGERON (C.) et al., Réponses à la déviance ... et groupes sociaux, Paris, S.E.P.C., 1980.

SERVICE D'ETUDES PENALES ET CRIMINOLOGIQUES

Equipe de recherche associée au C. N. R. S. 634

L'IMAGE DE LA JUSTICE CRIMINELLE DANS LA SOCIETE
FONCTIONS ET PROCESSUS DU SYSTEME PENAL

Par Danièle VERNEUIL (°)

avec la collaboration de Bernard LAFFARGUE (°)
et Ghislaine MOREAU-CAPDEVIELLE (°)

Paris, S.E.P.C., Février 1980

Droits réservés

(°) - S.E.P.C.

- R E S U M E -

Le travail dont nous allons rendre compte ici s'inscrit dans un ensemble de recherches mené par le Service d'Etudes Pénales et Criminologiques sur les représentations de la justice pénale dans la société française. Selon un principe d'alternance d'investigations quantitatives et qualitatives, la recherche d'extension qualitative /Exten-quali 27 que nous présentons est donc venue à la suite d'une phase quantitative qui n'avait pas permis un approfondissement suffisant de questions détectées dès la phase exploratoire de nos travaux.

Nous avons vu apparaître, comme dans d'autres recherches en ce domaine, combien le contenu cognitif des représentations du système pénal s'avèrait de faible importance en comparaison des contenus affectifs et normatifs. Nous n'avons pas voulu rester sur ce constat qu'en matière de justice pénale le champ de représentation est peu structuré par des images de fonctionnement, que les images systémiques sont rares et peu organisées ...

La décision d'entreprendre cette recherche nous a très rapidement conduits à nous interroger sur les concepts de système et de système pénal. Les définitions qui peuvent être données d'un système social sont nombreuses et il n'y a pas lieu de trancher dans l'absolu en faveur de l'une au détriment des autres ; c'est à le définir en fonction du degré de pertinence pour une problématique et un objet spécifique qu'une recherche peut s'attacher.

Un système n'a pas notamment à être conceptualisé comme un organigramme exhaustif -fidèle reflet d'une soit-disant "réalité" de ses composants institutionnels ; particulièrement en sciences sociales aujourd'hui, un système

comme le système pénal n'a pas à être considéré comme une entité institutionnellement délimitée a priori. Il n'est acceptable -en tant qu'objet théoriquement construit- qu'appréhendé comme une composition d'éléments divers (agences, institutions, acteurs sociaux ...) concourant tous à la production d'un produit spécifique : la sanction pénale.

Or cette production s'élabore bien en-deça et bien au-delà des processus institutionnels officiellement rattachés au système pénal ; les éléments de système ne prennent même leur plein sens que dans les liens d'interdépendance qui les relient à d'autres éléments et/ou systèmes sociaux, les inscrivant ainsi dans une totalité sociale.

Si le public est bien en peine de restituer un code de procédure pénale, il est moins démuné pour ce qui est de se représenter le système pénal comme système de production de la sanction pénale, système en interaction avec son environnement social.

Nous étions préparés à l'idée que les interviewés nous apporteraient alors une multitude d'images d'agences, d'institutions, de processus et d'acteurs ... avec des imprécisions, des glissements de rôle, des confusions sur les délimitations de fonctions, aussi bien à l'intérieur du système pénal qu'entre système pénal et autres systèmes sociaux. C'était bien là l'objet de notre recherche : non pas la "méconnaissance" du système mais cette perception du pénal comme fonction globale dans la vie sociale, et perception des cheminements qu'elle effectue pour se réaliser, tels que chacun peut se les représenter.

C'est la place que l'on fait à la fonction pénale dans la vie sociale qui va nourrir les modes de perception et de jugement du système. L'existence du système pénal oblige -sauf à le prendre comme un en-soi, naturel et éternel, ce que certains feront partiellement ou largement-

à s'interroger sur -ou à constater donc- la place du conflit dans la vie collective (conflits entre individus, conflits entre individus et collectivité ...) et sur les modes de résolution actuels de ces conflits. Sans être infinie, la variété des façons de situer, nuancer, la place et l'impact de la fonction pénale dans la vie collective nous a conduit à une restructuration des logiques de nos interviewés autour de quelques lignes de force; deux axes nous permettaient de dégager des positions-types : l'un renvoie à l'historicité (ou non) attribuée à la fonction pénale, l'autre à la dynamique nature/société telle qu'on la perçoit.

C'est de l'intérieur de ces positions-types (un même individu pouvant en occuper plusieurs au cours d'un entretien, mais pas toutes indifféremment) que nous avons dégagé des ensembles de représentations sur les inter-faces du système pénal avec d'autres systèmes sociaux (l'argent, le pouvoir, le travail ... qui sont des "objets sociaux" entretenant des relations fortes avec la fonction pénale, mais aussi, bien sûr, la famille, l'école, le système de santé-psychiatrie ... etc, les grandes institutions qui font traditionnellement système avec le système pénal).

C'est au degré de dépendance du système pénal à ces autres systèmes sociaux qu'on va juger son fonctionnement et tel ou tel élément du système vient dans le discours "pour" faire la preuve de cette perception globale : ignorer cette dynamique et extraire d'emblée une liste de représentations concernant tels ou tels processus n'auraient pas permis de saisir les modes de sélection et d'interprétation des images systémiques rencontrées.

La multiplicité et la variété de ces images ne permettront pas de les résumer ici. Elles sont accessibles rapidement par le chapitre XI de notre table des matières qui renvoie aux plus marquantes de notre corpus.

t a b l e d e s m a t i è r e s

	<u>pp.-</u>
PRESENTATION DE LA RECHERCHE	9
PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE	13
I. - LA NOTION DE SYSTEME PENAL	13
II. - LE SYSTEME PENAL COMME SYSTEME DE PRODUCTION DE LA SANCTION PENALE	18
III. - LA MECONNAISSANCE DU SYSTEME PENAL DANS LE PUBLIC : DIMENSIONS ET ENJEUX	22
IV. - UNE APPROCHE SYSTEMIQUE DES REPRESENTATIONS SOCIALES ?	29
OPERATIONNALISATION DE LA RECHERCHE	33
V. - UNE DEFINITION POSSIBLE DE SYSTEME	33
VI. - UNE APPROCHE QUALITATIVE : ENTRETIENS ET ANALYSE	34
VII. - CHOIX DE POPULATION ET TERRAIN	42
ANALYSES ET RESULTATS	53
VIII. - PLACES ET FONCTIONS DU SYSTEME PENAL DANS LES VISIONS DU MONDE	53
1. - L'axe historique	56
a) la vision a-historique pure	56
b) le paradis perdu	58
c) le paradis futur	59
d) le système pénal au présent	61
2. - Nature et société	61
a) l'homme : matériau neutre ou positif	61
b) la mauvaise nature humaine	62

	<u>pp.-</u>
3. - La fonction pénale dans le système social : les configurations de base	64
IX. - ARTICULATIONS ET GLISSEMENTS : SYSTEME PENAL ET AUTRES SYSTEMES SOCIAUX	75
1. - Des "objets sociaux" qui font système dans le public	75
a) l'argent	75
b) le pouvoir	79
c) le travail	83
2. - Les grandes institutions qui font système avec la fonction pénale ...	88
a) la famille	88
b) l'école	93
c) le système de santé-psychiatrie.	96
d) la prévention et le travail social	103
e) l'opinion publique et la presse.	107
f) l'urbanisation	110
X. - DES ECHECS DE LA FONCTION PENALE AUX DEFAILLANCES DES AUTRES INSTITUTIONS : L'INSECURITE	112
XI. - LES IMAGES SYSTEMIQUES	121
1. - Les visions globalisées	122
a) la vision épiphénoménale	122
b) le système pénal complice	123
1.- complice de l'argent	124
2.- complice du pouvoir	127
c) la justice de droit	135

2. - Les visions éclatées : le système élémentaire police/justice	138
a) police et justice : des systèmes distincts avec rapports non- problématiques	140
b) police et justice : des systèmes concourant à la même fonction ..	141
c) police et justice : des systèmes complémentaires qui entretiennent des relations contradictoires ...	145
1.- des contradictions au profit de la police	145
2.- des contradictions non résolues.	153
3. - Les processus et acteurs qui émer- gent dans le fonctionnement judi- ciaire	157
a) la "prison préventive"	157
b) le juge d'instruction	162
c) l'avocat	168
d) le juge	175
e) le procureur	180
f) les justices	182
g) la justice des mineurs	189
4. - La prison	193
a) la prison : produit de la fonc- tion pénale	194
b) la prison : étape d'un cycle ...	199

XII. - CONFIGURATIONS ET COMPOSITION SOCIO- LOGIQUE DU CORPUS : QUELQUES HYPOTHESES DE REGROUPEMENT	208
1.- Les pôles-limites des discours sur le système pénal	209
a) regroupements vers le pôle 1	210
b) regroupements vers le pôle 2	211
c) regroupements contradictoires	211
2.- Qui parcourt quelles configurations ?.	212
a) regroupements socio-professionnels	212
b) regroupements par sexe	218
c) regroupements par âge	219
d) le niveau d'étude	220
e) la position politique déclarée ...	220
f) les attitudes et pratiques religieuses	222
g) le lieu d'habitation	223
h) la profession des parents	225
CONCLUSION	228
NOTES BIBLIOGRAPHIQUES	232

PRESENTATION DE LA RECHERCHE

Le rapport dont nous allons rendre compte ici s'inscrit dans un ensemble de recherches mené par le Service d'Etudes Pénales et Criminologiques sur les représentations de la justice pénale dans la société française. De précédents rapports concernant les recherches déjà réalisées (1) ont explicité le cadre conceptuel et méthodologique de notre travail. Nous ne rappellerons ici que les deux règles méthodologiques qui président à l'enchaînement de nos recherches, la place qu'y occupe le présent rapport en sera clairement définie.

L'une de ces règles tient dans l'alternance - en séquence - d'investigations quantitatives et qualitatives. L'autre - qui nous concerne particulièrement ici - consiste dans l'application du principe d'approximations successives, ce qui revient opératoirement à faire suivre des démarches exploratoires d'une certaine ampleur d'investigations extensives permettant de recentrer nos hypothèses de travail en fonction des résultats de la (ou des) phases antérieures.

La présente recherche d'extension qualitative /EXTEN QUALI 2 est donc venue à la suite d'une phase quantitative qui n'avait pas permis un approfondissement suffisant de deux questions détectées dès la phase exploratoire de notre travail.

Le traitement et l'interprétation des résultats de cette recherche exploratoire qualitative sur "l'Image de la justice criminelle dans la société" /EXPLO QUALI 1 (2), avait déjà fait apparaître à quel point le contenu cognitif des représentations (°) s'avérait de faible importance par

./...

(°) - En ce qui concerne l'emploi que nous faisons dès à présent de certains concepts comme celui de représentation, nous nous permettons de renvoyer aux nombreux développements que nous y avons consacré dans des rapports antérieurs (5).

rapport aux contenus affectifs et normatifs.

Nous n'avons pas pris alors pour thème central de nos phases quantitatives /EXPLO QUANTI 1 (3) et EXTEN QUANTI 2 (4)/ ce contenu cognitif, mais nous étions déjà attentifs à tout ce qui pouvait se profiler d'une vision systémique de la justice pénale dans chacune d'elles : comment perçoit-on la "machine" pénale, ses rouages, ses instances les plus significatives ... etc.

D'une part, la recherche EXTEN QUANTI 1 a confirmé à quel point les représentations en matière de justice pénale sont riches de contenus affectifs et normatifs, et, surtout, orientées vers le sens qu'on attribue à la fonction pénale dans l'univers social. Ce thème de la fonction pénale tend à envahir totalement le champ de représentation. Il touche profondément chacun dans sa vision du monde, dans sa représentation globale de la vie sociale. Tout ce qui concerne les modes d'opérer, les institutions et les agents qui incarnent le système pénal, est dominé par le poids des affects et des normes qu'il évoque.

Nous nous étions à cet égard demandé si, à l'occasion d'une expérience plus concrète du système pénal, cette prégnance du champ affectivo-normatif ne pouvait faire place à une représentation plus fine du pénal comme "machine" sociale. Nous avons donc effectué une recherche auprès d'une population ayant eu à faire à la justice /EXTEN QUALI 1/ (6), et bien que cette recherche ne se proposait pas seulement d'évaluer l'éventuelle amélioration de connaissances en matière de fonctionnement de la justice (mais plus globalement, comment s'organisaient les attitudes, et de quelle façon elles se différenciaient de celles d'une population tout venant), elle est venue montrer que les contenus cognitifs organisés n'étaient que peu enrichis par une expérience directe du système pénal. Simplement, là où des populations tout venant informaient leur représentation du système pénal en faisant

./...

appel à leur conception d'ensemble de l'organisation de la société, les anciens "clients" de la justice peuvent eux se nourrir à leur propre expérience. On a donc observé une amélioration des connaissances sur la machine judiciaire mais qui se borne en fait à une plus grande visibilité de certaines de ses agences comme notamment l'instruction et la prison. Mais ceci ne veut pas dire que la connaissance globale en ait été clairement meilleure. En effet, cette amélioration cognitive s'avérait généralement parcellaire et étroitement dépendante de la sorte d'expérience propre à chacun. Ainsi le juge d'instruction qui était totalement absent des représentations dans une population sans expérience pénale, prenait figure et même occupait une place prééminente (ceci uniquement pour les enquêtés ayant eu affaire à lui) et on peut en dire autant de la prison.

La meilleure connaissance du fonctionnement du système restait donc limitée. On en connaissait mieux certaines parcelles, mais l'ensemble paraissait toujours aussi ésotérique.

Les résultats de ces deux phases de recherche venaient souligner les difficultés que d'autres auteurs ont rencontré dans des travaux réalisés en ce domaine (7).

Quelques soient les hypothèses - elles sont nombreuses et nous y reviendrons - que le chercheur peut faire autour de cette pauvreté de la dimension cognitive, il nous a semblé important, quant à nous, de ne pas rester sur le constat qu'en matière de justice pénale le champ de représentation est toujours peu structuré par des images de fonctionnement, que ces images systémiques sont rares et peu organisées. S'il est vrai que la justice pénale apparaît le plus souvent dans les représentations comme un ensemble de sous-systèmes isolés, dont la visibilité est très variable, et dont on imagine mal les relations réciproques, c'est peut-être aussi que le type d'investigation choisi dans les recherches sur cette question n'est pas toujours adéquat.

./...

L'investigation d'un niveau pouvant rendre compte de ce qu'est la "machinerie", la "mécanique" pénale dans les représentations, ce n'est peut-être pas tant une interrogation sur l'image de tels agents ou processus du système dont on a connaissance, mais plutôt sur le dessin final que le discours de chacun compose. De quoi est fait le système pénal ... où commence-t-il ... sur quoi, sur qui, appuie-t-il ses effets ... où et comment s'incarne-t-il ? ... autant de questions qu'il est possible de poser à un matériel, même (et peut-être d'autant plus) si les interviewés ne se réfèrent pas toujours au niveau institutionnel qui est censé être le seul déterminant du système pénal.

C'est à partir de ces interrogations posées par le travail des phases précédentes, que la recherche que nous présentons a été conçue.

C'est le sens même de notre démarche par approximations successives; nous pensons que toute recherche doit permettre de préciser l'élaboration du système conceptuel et méthodologique de la suivante.

La décision d'entreprendre cette recherche d'extension qualitative sur les images systémiques et le type de modulation qu'elles introduisent dans les représentations du système pénal, nous a très rapidement conduit à nous interroger doublement sur les concepts de "système pénal", et même de "système".

Si nous faisons l'hypothèse qu'il existe derrière les constellations d'images d'agences et d'agents une logique sous-jacente qui les organise, et qu'en aucun cas nous n'attendons de la part des enquêtés qu'ils nous restituent tant bien que mal - et plutôt mal que bien en l'occurrence - un traité de procédure pénale en fait de logique sous-jacente, c'est que nous avons nous-mêmes à mettre en question, tout d'abord, la notion de système pénal telle qu'elle est couramment utilisée.

./...

PROBLEMATIQUE DE LA RECHERCHE

I. - LA NOTION DE SYSTEME PENAL -

Le système pénal suppose l'intervention de toute une série d'organismes dont la plupart ont, en même temps, des attributions non pénales :

- la police, la gendarmerie et d'autres administrations répressives en matière d'impôts, de douane, de prix, de fraudes ... ;
- puis le ministère public et les juridictions d'instruction et de jugement ;
- enfin tous les organes d'exécution des décisions comme l'administration pénitentiaire, l'éducation surveillée, les services du Trésor (en ce qui concerne le recouvrement des amendes ...) ;
- sans oublier la loi et la réglementation pénales qui chapeautent le tout.

Les interventions s'agencent de manière spécifique et spécialisée de sorte à former un tout caractéristique ayant une production propre : la justice pénale.

C'est donc ce tout qu'on peut appeler système pénal. On dit qu'il fonctionne en séquence : les entrées d'un organisme sont constituées par une partie des sorties de celui qui le précède ; les interventions s'enchaînent selon un ordre rigoureusement déterminé.

Cette façon d'aborder le judiciaire sous un angle systémique et de souligner ainsi sa spécificité parmi les différents appareils d'Etat, ce fut d'abord l'apport des politologues disciples de PRITCHETT et spécialisés dans la "recherche judiciaire". Ainsi J.B. GROSSMAN a-t-il retenu quatre caractéristiques propres à ce système : des acteurs

./...

spécialisés, une ancienne tradition au niveau des rôles, un jeu de rituels, le concept de stare decisis. On le caractérise encore par une faible capacité d'auto-approvisionnement, l'importance des mécanismes régulateurs, l'enchaînement en séquence avec toutes ses conséquences, la règle du jugement binaire en coupable/non coupable qui caractérise son caractère "pénal". On ajoute que c'est un système dénué de vraie "politique" qui lui soit propre : ses "sorties" sont reprises et utilisées par d'autres intervenants (notamment les appareils d'information de masse) ... Il serait superflu de s'appesantir ici sur ces différents traits ou d'autres qu'on pourrait encore ajouter en mettant l'accent sur les interfaces, les frontières et - à l'intérieur - les places de recouvrement, les glissements de rôles et/ou de fonctions.

Mais c'est surtout l'introduction en criminologie de la recherche opérationnelle qui fit le succès de la notion de système de justice pénale, à partir du second lustre de la précédente décennie (°). Bientôt, l'expression devint courante, voire commune, surtout en anglo-américain, sans que les auteurs qui y recouraient donnent toujours l'impression d'être très conscients des implications de l'outil notionnel dont ils usaient si volontiers. Il est vrai que l'analyse de système est volontiers polymorphe, que ses caractéristiques manquent souvent de précision, ce qui facilite de tels flottements.

Quoiqu'il en soit, la mode a récemment tourné et beaucoup de sociologues du domaine pénal regardent maintenant avec suspicion cette notion de système de justice pénale.

./...

(°) - Nous avons rendu compte ailleurs plus en détail de la richesse possible de ce genre d'approche appliquée à la chose judiciaire et de l'intérêt qu'elle a suscité chez certains politologues que nous venons, entre autre, d'évoquer (8).

Constatant que l'appareil pénal ne fonctionne pas harmonieusement, découvrant qu'il est traversé de contradictions internes spécialement mises en lumière par des travaux américains du début des années 70, ils viennent à soupçonner l'emploi du terme de système de masquer indûment tout cela. On lui fait grief de promouvoir une vision néo-fonctionnaliste de l'appareil pénal.

Le reproche est probablement fondé s'il s'adresse à l'usage mécanique, irréfléchi, courant de l'expression "système de justice criminelle".

Il manque, au contraire, de pertinence si l'on prend la notion de système dans une acception plus rigoureuse. Elle n'a jamais signifié harmonie et absence de contradictions internes, et elle peut être élaborée de manière à éviter les impasses du fonctionnalisme.

Il reste que parler de justice pénale en tant que système social fait encore l'objet d'un large débat (9). Certains auteurs nient simplement l'intérêt d'une telle approche ; d'autres lui reprochent d'amalgamer des institutions ayant des modes de fonctionner propres, des buts assignés et poursuivis largement divergents et/ou n'ayant que de façon partielle des activités pénales. La police, notamment, pourra être exclue d'un tel système vu la diversité de ses activités.

Reposant sur un malentendu concernant la notion même de système social, ce débat risque d'être sans fin. Les définitions qui peuvent être données d'un système social sont nombreuses, et il n'y a pas lieu de trancher de façon péremptoire en faveur de l'une au détriment des autres, chacune a sa pertinence déterminée par l'éclairage d'une recherche et d'un objet spécifique. C'est ce qui semble échapper à certains auteurs lorsqu'ils débattent de l'existence dans l'absolu d'une justice pénale dont on pourrait rendre compte, ou non,

en termes de système. Un système n'a pas à être présenté comme un organigramme exhaustif, fidèle reflet d'une soi-disant "réalité" des institutions qui le composeraient.

Toute institution en effet peut participer à différents systèmes ; elle peut faire système avec certaines institutions sans que cela exclu qu'elle participe par ailleurs à d'autres systèmes avec d'autres institutions.

Mais, tout autant, qu'une institution puisse être décrite comme appartenant à plusieurs systèmes n'interdit pas qu'on privilégie la place qu'elle tient dans le système que l'on a choisi de définir.

Nous préciserons donc que, pour nous, le système de justice pénale ne peut pas être considéré comme une entité sociale institutionnellement délimitée. Il n'est acceptable - en tant qu'objet théoriquement construit - qu'appréhendé comme une composition d'éléments divers (agences, institutions, acteurs sociaux) concourant tous à la production d'un produit spécifique : la sanction pénale. Ces éléments, selon des règles qui leurs sont propres (modes de fonctionnement en grande partie dépendant des institutions auxquelles ils appartiennent), contribuent à l'élaboration de ce produit et, ils ont par cela même, un certain nombre de relations entre eux (interdépendance, interaction, concurrence ou domination). Le dénominateur commun de ces différents éléments, ce qui définit leur appartenance à la justice pénale, c'est le fait de co-opérer à cette production de la sanction pénale (°).

Cette approche du système pénal permet de faire l'économie d'un certain nombre d'impasses théoriques que nous avons déjà évoquées (description plate d'une collection d'institutions et d'acteurs sociaux et/ou fonctionnalisme

./...

(°) - Nous rendrons compte un peu plus loin de l'opérationnalisation de cette approche.

réducteur). Etudier le système de justice pénale par la seule analyse du fonctionnement des institutions qui le constituent plus ou moins officiellement, c'est se condamner à négliger tous les autres éléments qui participent également à la mise en oeuvre de la fonction pénale.

Le produit privilégié de ce que nous entendons par système pénal, c'est la sanction pénale, et cette production indique la voie de la fonction globale du système.

Or un système - dans l'une des acceptions les plus riches de ce concept - peut être défini comme : tout agrégat identifiable et délimité d'éléments dynamiques, interconnectés et interdépendants entre eux. Ces éléments opèrent ensemble, selon certaines lois et règles, de façon à produire un effet global propre à ce système. Un système est donc un ensemble poursuivant une activité donnée tout en préservant un degré d'intégration et une certaine unité. Il peut être reconnu comme distinct des autres systèmes avec lesquels cependant il entretient des relations (°).

Cette définition, tout en préservant la rigueur du concept, met l'accent sur l'effet global d'un système et sur les possibilités de relations avec d'autres systèmes.

Il est plus que légitime dans le cadre d'un travail en recherche sociale de privilégier une définition du système qui l'ouvre sur la signification globale de sa fonction dans la société. Sans refaire ici l'historique du concept de système dans les sciences sociales (°°), on peut rappeler que l'analyse systémique y est de plus en plus concernée par

./...

(°) - Dans cette définition du concept de système nous nous réfèrons à celle donnée par H. OZBERKHAN (10).

(°°) - Comme il a été fait notamment dans le numéro spécial de la Revue française de sociologie consacré aux analyses de systèmes en sciences sociales (11).

les rapports "système-environnement". Le sens et la fonction d'un système ne se révèlent que dans les liens d'interdépendance qui le relie à d'autres éléments et/ou systèmes et l'inscrit dans la totalité sociale.

On peut même insister sur le fait que, sans la compréhension de cette fonction globale, l'analyse systémique des éléments provisoirement repérables et isolables dans le système, risquerait de rester d'une pauvreté affligeante, quand il s'agit d'analyser un objet aussi complexe que le système pénal surtout.

II. - LE SYSTEME PENAL COMME SYSTEME DE PRODUCTION DE LA SANCTION PENALE.

Choisir d'aborder le système pénal sous l'angle de sa production (la sanction pénale) et de son effet social, c'est ouvrir le champ de son inscription politique et idéologique.

Le système pénal peut être défini comme un appareil de contrôle social, remplissant une fonction de répression. Mais réduire la fonction pénale à cette seule activité de répression ne rendrait pas suffisamment compte du rôle qu'elle remplit dans la société : d'une part elle n'assume qu'une partie de cette activité, et l'assume d'une manière spécifique ; et d'autre part le rôle idéologique de la sanction pénale nous a toujours paru plus fondamental qu'on ne se plait souvent à le reconnaître. La fonction de la justice pénale est, tout autant que la répression objective d'infractions aux normes, une production idéologique par le biais d'une activité symbolique de stigmatisation désignant certains actes et certains individus.

Et donc, quelques soient les relations que la sanction pénale entretient et peut entretenir avec les autres formes de contrôle social (famille, école, santé-psychiatrie,

./...

service social, prévention ...) elle garde un statut et est investie collectivement d'une charge symbolique, qui maintiennent sa spécificité et ses effets sur le corps social. L'introduction de nouvelles formes de contrôle social aussi bien que le maintien des plus traditionnelles, ne retirent à la justice pénale ni sa matière première, ni les modalités de son efficacité. Une nouvelle forme de contrôle social peut venir compléter cette action mais ne s'y substitue pas - et on a pu parler à cet égard de "cancérisation" du contrôle social (12) - sans que l'impact de la sanction pénale en soit profondément modifié.

La production de cette sanction pénale est élaborée à travers un certain nombre de processus dont tous ne sont pas également repérables au premier regard, et certainement pas par le seul examen des fonctionnements institutionnels au sens strict, du système.

Nous avons consacré de nombreux développements à cette approche du domaine pénal (13), nous n'en rappellerons ici que les grandes lignes de force : de précédents travaux ont montré que le système de justice pénale opère, parmi la matière première qu'il découvre ou qu'on lui amène, un tri et une construction progressive de ce que l'on peut appeler son "produit fini". Celui-ci s'élabore à travers les phases successives de ce processus pénal et à chaque moment entrent en jeu les représentations que se font les opérateurs du système pénal, c'est-à-dire de leur idéologie professionnelle.

Par cette opération s'édifient des images types de la clientèle pénale et de l'adéquation de cet appareil à telle ou telle intervention. C'est ce produit fini qui seul émerge et encore partiellement. On comprend son importance dans l'organisation des représentations sociales de la justice pénale.

./...

Une des phases importantes du processus d'ensemble est celle du renvoi : pour qu'une affaire arrive jusqu'aux institutions répressives il faut que les faits soient suffisamment visibles ou qu'il se trouve quelqu'un pour en avertir la police. Cette visibilité dépend de certaines conditions objectives mais fort variables selon les cas. Les activités de certains restent à l'abri des regards alors que celles des autres peuvent difficilement être dissimulées : les "illégalismes" de ces derniers sont donc beaucoup plus visibles. Ceci est fortement lié au statut (notamment socio-professionnel) des individus, et donc à leur place dans la structure sociale; La visibilité d'actes délinquants n'est pas le seul déterminant dans le renvoi aux institutions pénales. Ceux que ces institutions découvrent de leur propre initiative ne sont pas les plus nombreux. Cela dépend du type d'infractions commises et de leur auteur, et met en jeu les conditions objectives de reportabilité : certaines infractions que l'on qualifie généralement de "crimes sans victimes" ou à victimisation indirecte (°) auront moins de chance d'être dénoncées puisque nul ne s'en reconnaît directement et individuellement victime; c'est le cas d'une bonne partie du crime organisé, de la fraude fiscale ou de la criminalité d'affaires. En revanche, les atteintes directes contre la propriété, qui vont du simple vol de voiture au hold-up, auront le maximum de chances d'être reportées à la police, tout d'abord, comme nous l'avons dit plus haut en raison de leur plus grande visibilité mais aussi pour la simple raison que les compagnies d'assurance exigent cette déclaration à la police.

En définitive, ce n'est pas n'importe quel type d'infraction qui est le plus souvent déféré au système pénal, et, par ailleurs la majeure partie de sa matière première lui vient non pas parce qu'il s'en est saisi de lui-même, mais parce que quelqu'un est venu d'une quelconque manière lui signaler l'affaire.

./...

(°) - En fait celles-ci pèsent non sur un individu particulier mais sur les fractions entières de population ainsi la fraude fiscale qui est supportée par ceux qui ne peuvent guère y recourir (comme par exemple les salariés).

La décision de reporter un fait à la police (et donc d'entraîner sa prise en charge par le système pénal) dépend finalement beaucoup des représentations que l'on se fait du délit (le comportement dont nous sommes témoins ou victimes est-il considéré comme un "vrai délit" ?) du délinquant (classons-nous son auteur parmi les "vrais délinquants" relevant de la répression pénale, ce qui met en cause un jugement sur le degré de responsabilité et d'intentionnalité de l'auteur), et finalement du système pénal et de son adéquation à traiter ce type d'acte.

Tout au long du processus de production de la sanction pénale, on peut ainsi mettre en évidence le jeu et le poids des idéologies de tous les intervenants : idéologies des individus qui cotoient le futur "délinquant" (famille, voisins, enseignants, employeurs ... etc), idéologies des professionnels du contrôle social qui répondront à la demande des précédents ou provoqueront eux-mêmes l'entrée dans le circuit pénal (fonctionnaires des services sociaux, de la police, de la justice ... etc).

De plus, l'orchestration - et, tout autant, l'élaboration - qui est faite de ces idéologies par le canal de la presse (presse qui véhicule au plus près le discours des pouvoirs sur la délinquance, ou presses d'opinion et d'obédiances politiques diverses) tendront le plus souvent à fournir au public une image simpliste et stéréotypée de la délinquance.

Le résultat est celui que l'on sait : dans les représentations on rencontrera des images très stéréotypées de la matière première que doit traiter la justice pénale. En fait, on identifiera comme matière première (la délinquance) ce qui n'est que le produit fini qu'a fabriqué le système pénal - pratiques et discours tenus (ou tus) sur ces pratiques, confondus.

./...

III. - LA MECONNAISSANCE DU SYSTEME PENAL DANS LE PUBLIC :
DIMENSIONS ET ENJEUX.

Cette "matière première" - les délinquants - qui est soumise à la sanction pénale, apparaîtra donc dans les représentations, le plus souvent, comme consubstantielle au système. Fonction idéologique de l'appareil pénal lui-même, orchestrée par les autres appareils d'état, la production de ce discours sature la compréhension du système : il y a une justice pénale parce qu'il y a de la délinquance et qu'il faut bien la sanctionner. Les modes d'opérer du système, le fonctionnement de tout ou parties de ses institutions - dont la connaissance peut permettre de distancier le discours qui se tient sur eux - sont déjà engloutis dans la logique symbolique de la stigmatisation. Quant à la connaissance des agents et agences dans le détail de leur succession et de leurs interrelations, c'est peut-être faire preuve de naïveté que de trop s'étonner de sa pauvreté.

En effet - outre le voile pudique jeté par les procédés idéologiques sur la réalité du système - de nombreuses raisons se cumulent pour aboutir à la méconnaissance que l'on connaît en matière de contenu cognitif dans les représentations du public.

C'est une évidence déjà que le public connaît mal, en général, le fonctionnement des institutions - ce qui ne veut d'ailleurs pas dire qu'il connaît toujours aussi mal leur fonction globale dans le jeu social. Toute institution assez complexe pour impliquer une spécialisation poussée de ses agences et de ses agents conduit à une opacité - plus ou moins grande (°) - de ses processus. Améliorer la "connaissance" de ces institutions - à supposer que cette amélioration soit

./...

(°) - Que l'on pense par exemple aux résultats que pourrait fournir une enquête sur le fonctionnement du Conseil d'Etat ! La justice pénale a tout de même une autre visibilité.

souhaitée par ceux qui sont en mesure de fournir l'information - impliquerait non seulement une diffusion d'explications sur leur fonctionnement actuel, mais également sur leur histoire. Chacune d'entre elles est l'héritage de moments historiques et idéologiques divers, et leur transparence supposerait qu'il en soit fait état.

La quantité, et surtout la qualité, d'information que cette transparence (ou une meilleure visibilité, si la transparence est le point limite vers lequel on peut tendre en la matière) demande, fait que cette connaissance n'est mise à la portée que de certains acteurs sociaux (en fonction de leur appartenance de classe et/ou de leur niveau d'éducation et/ou de leur place dans cette institution quand il y a lieu).

Dans ces conditions, que peut-on dire du contexte dans lequel se situent les possibilités de connaître le système pénal en tant qu'institution ?

D'une part, les programmes d'enseignement ne consacrent guère - ou pas du tout - de place à ce sujet. (Seules les quelques milliers de personnes ayant poursuivi des études juridiques ont bénéficié d'une formation plus ou moins étendue en la matière). Une seconde source d'informations serait le fait d'avoir eu directement ou indirectement l'expérience de la justice pénale : le nombre de personnes concernées reste là encore peu élevé et ne touche surtout que certaines catégories de la population. Par ailleurs même au sein de cette population l'expérience peut avoir un impact très variable selon le type de sanctions pénales encourues. Subir une peine d'emprisonnement ferme ne peut être comparé à une simple amende (on sait que les amendes représentent la grande majorité des sanctions pénales). Enfin, une troisième voie d'information privilégiée est constituée par les media de masse. Les nombreux entretiens réalisés au cours des recherches

antérieures montraient que ces media étaient la source d'information la plus souvent évoquée (plus particulièrement la télévision (°), mais aussi la presse écrite).

Or, le tableau souvent schématique que les media donnent de la délinquance tient pour une bonne part à ce que certains processus de sa production - et ceux concernant le niveau institutionnel du système pénal notamment - n'y sont pas ou peu visibles. Sur cette question de la place faite par les media à la justice pénale, le S.E.P.C. a mené deux recherches parallèlement à celles portant sur les représentations dans le public.

La première, de caractère quantitatif, mettait en évidence l'importance des "faits divers", dans leur version dramatisée, parmi les informations accordée par la presse écrite au pénal ; le message transmis sur les institutions pénales elles-mêmes ne bénéficiant que d'une place restreinte (14).

La seconde, avec une démarche qualitative, était consacrée à une analyse du contenu des compte-rendus d'un procès d'Assises (celui de Clairvaux) ; cette analyse faisait apparaître que les discours des différents journalistes renvoyaient plus aux fonctions du système de justice qu'aux modes d'opérer de celui-ci (même si ces derniers, de par la situation même de procès d'Assises, bénéficiaient néanmoins d'une certaine visibilité (15)).

Il convient d'ajouter que, depuis que ces recherches ont été réalisées (16), les informations relatives à la justice pénale ont reçu un écho plus large : la presse écrite a, en effet, consacré une place importante à un grand nombre d'évènements tels que - pour n'en évoquer que certains - : les problèmes qui ont secoué le monde pénitentiaire, les

./...

(°) - Encore que la télévision par le choix de ses programmes transmette plus l'image d'une justice de droit anglo-saxon que de droit continental.

scandales financiers, ainsi que, plus généralement, les campagnes récentes développées autour des thèmes de la violence et de l'insécurité. L'ensemble de ces messages contenaient bien sûr un certain nombre d'informations sur le fonctionnement du système pénal ; il était dès lors légitime de se demander si l'impact de cette information irait jusqu'à modifier le niveau de connaissance des enquêtés quant aux règles de fonctionnement du système pénal.

On verra que s'il y a eu évolution des thèmes autour desquels le public se situe par rapport à de précédentes recherches, ce n'est pas tant dans une connaissance plus précise des mécanismes institutionnels. Il y a à la fois peu de détails donnés par ceux qui détiennent de l'information à ce propos (institutions, medias ...) et un processus de sélection opéré par le public à l'intérieur de ces informations.

Cette manière spécifique - s'ajoutant à toutes celles que nous avons évoquées - dont le fonctionnement de la machine pénale est occulté dans les représentations sociales, nous a donc amenés également à explorer les difficultés évoquées plus ou moins directement par le public lui-même.

On a pu constater, dans les recherches antérieures, que le public avait, vis-à-vis des informations concernant la justice pénale, des attitudes pour le moins ambivalentes.

Il n'est pas rare que des interviewés déclarent souhaiter mieux connaître les mécanismes de la machine pénale ; mais bien plus souvent on prétexte d'un manque de connaissances pour s'abstenir de porter un jugement et éviter ainsi d'utiliser le peu que l'on sait.

./...

Ce phénomène apparaissait nettement à l'occasion de réponses à un questionnaire comportant des item impliquant un jugement sur le fonctionnement interne du système pénal ; ces item recevaient un taux élevé de non-réponses (17). Il en fut de même lors d'une campagne d'entretiens, dans laquelle de nombreux interviewés affirmaient, dans un premier temps seulement, ne pouvoir parler de la justice pénale étant donné leur "manque de connaissances" (18).

Cette réticence à l'égard d'un savoir sur la justice pénale est révélatrice des craintes qu'elle suscite. La justice est un objet menaçant avec lequel il vaut mieux éviter tout contact, et en savoir quelque chose, et d'autant plus en parler, c'est déjà entretenir des relations avec elle. Alors qu'ignorer comment elle fonctionne c'est la mettre à distance ... et même si une occasion d'en apprendre quelque chose s'offre quelques fois, cette distance, on aura tendance à la garder activement, en oubliant, en sélectionnant, en déformant ... ce qu'on a entendu ou vu à propos de ses mécanismes.

Et il sera en effet plus facile de tenir sur le pénal un discours en termes de "valeurs humaines" naturelles et éternelles (le respect de la vie, les contraintes de la vie collective, l'intérêt d'un ordre à respecter et à protéger ... etc) si on ignore la "cuisine" interne du système et la réalité de la mise en pratique sociale de ces "valeurs". Les contradictions qui se révèlent rapidement dans cette pratique dès qu'on y prête la moindre attention (erreurs judiciaires, lenteurs, lourdeurs et complications des procédures... pour ne parler que de ce qui frappe massivement le public le moins averti), sont sources d'inquiétude, voir d'angoisse : la protection de sa propre vie et de ses propres intérêts étant pour chacun tributaire de cette réalité du système - ceci quand on s'en tient au discours simpliste entretenu collectivement et produit / préservé par les instances idéologiques qui profitent des effets de ce discours.

./...

La recherche que nous avons déjà citée, réalisée auprès d'une population de justiciables, montrait que cette population particulière continuait - pour le moins - à partager ce type d'inquiétude ; l'accent y était plus souvent porté sur le fait que la machine judiciaire entraîne l'individu dans un engrenage fatal sur lequel il n'a aucun contrôle possible. Cette machine opère un processus de réification de l'inculpé tel que celui-ci, devenu objet, n'a plus la possibilité d'agir sur le déroulement du procès pénal. Ce phénomène est renforcé bien sûr par le fait qu'un "client" de la justice ne possède pas la connaissance des rouages, ce qui lui permettrait, pense-t-on, d'intervenir dans le déroulement de son affaire. Il y a sentiment de dépossession, et l'idée que la connaissance des fonctionnements internes du système, de son langage, de son mode d'opérer (connaissances que possède l'avocat qui devient ainsi l'intermédiaire obligé), permettrait de contrecarrer cette oeuvre de réification effectuée par la justice.

Cette crainte, si elle peut s'approfondir et/ou se préciser à l'occasion d'une expérience directe du système, est loin d'être absente chez des individus n'ayant jamais eu affaire à la justice pénale.

C'est que souvent on ne sait pas de quoi il vaut mieux être protégé : des "autres" et du danger qu'ils représentent (pour votre vie, vos biens, vos intérêts sociaux et autres), ou de la rigueur du système qui peut vous désigner et vous sanctionner comme faisant partie de ceux-là mêmes qu'il a pour fonction d'isoler.

Ce n'est donc pas sans réserve que l'on accepte d'évoquer la justice pénale et d'en entendre parler. Et les contradictions sont parfois très fortes entre le souhait d'une connaissance plus précise sur la façon dont "tout cela marche" et l'impasse faite sur les informations accessibles.

./...

Encore qu'il nous semble important, quand on fait allusion à un désir d'information, de tenir compte d'un effet de contexte (déclenché par exemple par l'enquêteur, mais ce pourrait être par un matériel, questionnaire etc ..., rédigé d'une certaine façon). On sait bien maintenant que toute demande d'entretien, ou de réponse, mettant en jeu une dimension de "savoir", provoque chez l'enquêté une attitude de conformité spécifique. Nul n'est censé ignorer certaines choses, et bien sûr, certainement pas la loi et les institutions qui veillent à son application. Il n'est pas certain que la demande d'information dépasse toujours cet effet de situation. Elle peut faire illusion et masquer jusqu'à quel point - pour certains individus - il existe un désir bien plus important de ne pas en savoir trop, et pour d'autres de rester simplement dans l'ignorance.

D'autant plus que pour avoir le désir d'être informé, il faut déjà qu'on vous ait laissé entendre que cette information avait de l'importance (et une importance qui peut avoir d'autres effets que d'augmenter vos craintes et vos angoisses comme nous l'avons noté) ; il faut qu'on vous ait permis de penser que cette information peut vous aider à aborder certaines situations ... et que s'en remettre aveuglément aux professionnels, aux spécialistes de l'appareil de justice, n'est pas la seule issue possible. Ce n'est pas à cela que s'emploient en général les appareils idéologiques (dont l'école, la presse ... etc).

Nous ajouterons qu'on peut également faire l'hypothèse de zones d'indifférence assez vastes (variables d'un individu à l'autre) dans le public : tant qu'on sait éviter un contact avec le système pénal, tout ce qui s'y passe n'est que péripéties (au sein de l'appareil d'Etat, de fractions de classe ... etc) sans grande importance pour le commun des citoyens. Seule émerge alors la justice "faits-divers" qui raconte à chacun des scénarios où vie, mort, amour, argent, pouvoir ... sont objets de représentations familières et fortement investies.

./...

IV. - UNE APPROCHE SYSTEMIQUE DES REPRESENTATIONS SOCIALES ?

Il nous fallait tenir compte de toutes ces dimensions de "méconnaissance" pour, en fonction de notre propre approche du système pénal, aborder le contenu cognitif des représentations sociales. Outre que ces difficultés s'avèreront essentielles dans le choix d'une méthodologie la plus adéquate possible - et presque pourrait-on dire, la moins inadéquate possible, étant donnés les obstacles à surmonter - elles nécessitaient l'éclaircissement de plusieurs questions.

Si l'importance et l'intérêt d'une approche du système pénal au niveau des représentations sociales ne sont plus à démontrer, cette recherche-ci imposait certaines précautions.

A l'origine de notre travail, il y a l'idée que la faiblesse des images systémiques d'agences et d'agents dans les représentations du public - qui a toujours été relevée avec insistance dans la littérature concernant la justice - ne devait pas nous priver de rechercher ce qui est bel et bien structuré dans le discours des individus en matière de "système pénal".

Nous savions que nous n'y trouverions pas une réplique - plus ou moins réussie d'un individu à l'autre - du niveau institutionnel habituellement délimité quand on parle de système pénal. Mais comme notre approche du pénal en tant que système est loin de se limiter à ce niveau institutionnel, les difficultés habituelles dans ce domaine de recherche nous préoccupaient moins que l'image de la production de la sanction pénale dans les représentations du public.

Et s'il nous paraissait sans intérêt de dresser un catalogue des représentations d'agences et d'agents, il était hors de question également de chercher à retrouver

./...

dans le discours des interviewés des représentations de la sanction et de la fonction pénales identiques à ce que nous avons nous-mêmes conceptualisé.

D'autre part, vouloir saisir les représentations en termes systémiques en sollicitant un public de non-spécialistes, ce n'était évidemment pas chercher à retrouver, et encore moins à comparer ces représentations avec les élaborations sophistiquées qu'une analyse systémique bien conduite peut produire (°).

Nous étions préparés à l'idée que les interviewés nous apporteraient une multitude d'images d'agences, d'institutions, d'acteurs sociaux ... participant ou coopérant à ce qu'ils pensent être la fonction pénale. Nous nous attendions à des imprécisions, des glissements de rôle d'une institution à l'autre, à des confusions sur la délimitation du pénal ... à la fois donc par rapport au niveau institutionnel et par rapport à notre propre définition.

Et ces glissements entre le "non-pénal" et le "pénal" dans les représentations - loin de nous gêner - sont même pour nous parfaitement représentatifs des interfaces que le pénal entretient avec les autres systèmes de contrôle social. Les retrouver dans les représentations du public, avec les articulations diverses que chaque enquêté peut en donner - aussi peu exactes soient-elles d'un strict point de vue juridique et/ou sociologique - nous confirme au contraire l'intérêt qu'il y a à explorer ce domaine.

./...

(°) - Des analyses systémiques de la justice pénale en termes de flux et d'opérations, dans l'esprit d'une analyse opérationnelle, dans le but de recherches évaluatives et/ou prévisionnelles, ne peuvent être le fait que de professionnels possédant à la fois une parfaite connaissance de l'appareil judiciaire et la maîtrise des outils conceptuels nécessaires à la construction de tels modèles. Ce sont, de plus, des analyses qui - à notre connaissance - s'élaborent pour l'essentiel sur le niveau institutionnel classiquement appréhendé.

Le public ne fait pas là preuve de sa "méconnaissance" du système, mais au contraire chaque enquête exprime ainsi sa perception du pénal comme totalité dans la vie sociale (°).

Les représentations du système pénal sont déterminées en partie par les visions que l'on a de l'organisation sociale et de la société. Et bien sûr, les différents types de représentations de ce système ne se distribueront pas de façon aléatoire dans la population. L'appartenance à tel ou tel groupe social influence l'organisation de ces représentations et les pratiques que l'on a de la justice pénale. Ces pratiques, à leur tour, conditionnent le fonctionnement de ce système.

Il était important pour nous de compléter notre travail sur les représentations de la justice par une recherche sur ce qui est généralement dominé dans ces représentations (par la dimension affectivo-normative) : nous voulions approcher l'idée qu'on se fait dans le public de la réelle mise en pratique des normes sociales manipulées dans les discours tenus à propos du pénal.

Même si nous savions ne pas rencontrer toutes faites des articulations sociologisantes aussi subtiles et délicates que possible entre des images de système et des visions du monde, c'est pourtant ce "travail" effectué par chaque individu (°°) possible qui nous intéressait ; que reste-t-il, dans les représentations, d'une "réalité" du système quand on met à distance (les interviewés eux-mêmes et/ou le chercheur qui provoque le matériel) le discours habituel sur le pénal ?

./...

(°) - Et cette perception portera toujours les traces des entreprises idéologiques ayant élaboré des discours sur la justice pénale, bien évidemment.

(°°) - Si les représentations sont collectives, c'est leur mode d'actualisation chez chacun que nous rencontrons d'abord.

L'approche que nous nous sommes donnée met en lumière l'importance d'une recherche se proposant de saisir l'impact d'un système comme celui du pénal, celui des effets idéologiques de son fonctionnement - étant donné (et encore plus à connaître) ce que l'on en sait dans la population française.

Dans cette perspective, s'attacher à une analyse de type systémique de ces représentations, c'est viser à expliciter ce qui - dans ce que l'on sait du fonctionnement de la justice pénale - concourt à produire une (ou des) représentations de ce système : quelles sont, et comment sont utilisées, les connaissances, qualifiables de cognitives, concernant ce système - aussi pauvres soient-elles pour certaines catégories de population.

OPERATIONNALISATION DE LA RECHERCHE ET
QUESTIONS METHODOLOGIQUES

V. - UNE DEFINITION POSSIBLE DE SYSTEME -

S'il était légitime d'appréhender à un niveau théorique le pénal dans son ouverture à l'ensemble du contrôle social et à la totalité sociale, il l'est aussi - dans un travail sur les représentations dans le public - de choisir d'interroger le matériel qu'on va recueillir à partir d'un modèle de système le moins contraignant et le moins fermé possible.

Le repérage d'éléments systémiques, ce que peut être une analyse de type systémique quand elle prend pour objet les représentations à l'oeuvre dans un public de non-spécialistes, pourra donc s'attacher, dans un premier temps, à dégager deux niveaux :

- celui de la totalité : l'unité de l'objet de représentation ; la (ou les) fonctions qui lui sont attribuées ; la signification globale de cette fonction dans la totalité sociale (y compris l'évolution de cette fonction quand il y a lieu).
- celui des processus à travers lesquels la vocation globale du système est réalisée : les moments, les éléments de fonctionnement qui sont perçus ; la manière dont ils informent la représentation du système.

Il nous paraît à la fois évident et important que, dans un travail sur les représentations, à propos d'un objet aussi complexe que la justice pénale, le concept de système soit accepté - au moins dans une première approche - dans sa dimension la plus large, pour permettre à une variété de discours d'être inscrits dans cette définition.

./...

VI. - UNE APPROCHE QUALITATIVE : ENTRETIENS ET ANALYSE -

Seule une démarche qualitative pouvait nous permettre un approfondissement de la dimension qui nous intéresse ici dans les représentations. Plus la problématique d'une recherche implique d'approcher des contenus de représentation peu ou mal connus, plus il est indispensable de recueillir des discours et non de simples réponses à des questions élaborées a priori par le chercheur. On pourra ainsi travailler sur un matériel aussi global que possible, exprimé dans le langage même des interviewés ; un tel matériel permet d'explorer les liaisons de l'objet de représentation avec d'autres domaines, les significations (qui peuvent être plurivoques) et les sentiments. En bref, il s'agit de laisser la personne interviewée déterminer elle-même le champ pertinent de son discours, sans l'enfermer à l'avance.

De simples "réponses" - limitées, coupées de tout contexte qui permettrait de les interpréter autrement que dans des termes prisonniers des présupposés du chercheur - ne fourniraient pas les données nécessaires à l'état de l'objet d'étude : un ensemble organisé d'éléments touchant à l'objet mais assortis des prolongements de toutes sortes qu'ils entretiennent avec d'autres domaines même éloignés a priori. Ces relations, ces prolongements sont indispensables en effet pour comprendre ce qu'est l'objet de la recherche pour l'enquêté. Et c'est une évidence de dire qu'ils varieront selon les groupes sociaux pertinents. L'approche doit donc permettre d'appréhender la plus grande variété possible : les groupes sociaux n'ont ni la même façon, ni la même capacité d'utiliser le langage ; l'organisation du discours est significative de la façon dont s'opèrent les mécanismes de colonisation idéologique.

Seules des approches qualitatives ouvertes permettent le recueil d'un discours, tout en rappelant qu'il ne suffit pas qu'une démarche soit qualitative pour qu'elle soit ouverte, ni qu'elle soit ouverte pour être pertinente.

./...

Mais le plus souvent, il est logique de recourir à une démarche qui structure le moins possible le champ d'exploration proposé aux enquêtés, donc de partir d'un point de départ aussi large que possible, quoique référé à la zone à explorer. On vise donc à induire chez l'enquêté une attitude d'auto-exploration de ses pratiques, sentiments, attitudes et attentes ... à propos du système pénal.

Nous ne voulons nullement dire par là que la relation d'entretien est neutre, ni que l'enquêteur ne structure pas du tout le champ d'exploration.

Cette relation demeure certes asymétrique, mais l'enquêteur n'y détient pas le monopole de l'exploration.

Les critiques justifiées qui ont été formulées contre ce type de démarche (19) - et plus largement contre le principe même de l'investigation auprès du public à partir d'une problématique qui n'est formulée que par le spécialiste d'une discipline (20) - posent aujourd'hui plus clairement les limites des résultats de toute recherche et inciteront le chercheur à plus de modestie, mais plus de rigueur aussi, dans l'utilisation de son matériel.

Mais ce type de critique serait encore plus valable pour le questionnaire fermé. Avec l'objection supplémentaire que celui-ci peut poser le problème en termes différents (ceux du chercheur) de ceux de l'interviewé. Fait plus grave encore, comme le souligne G. MICHELAT (21) les réponses peuvent y être en quelques sortes forcées par l'existence des questions dénuées de pertinence ou de signification pour les répondants. C'est par exemple le défaut de beaucoup de recherches transculturelles que de transposer un questionnaire avec la seule précaution de savoir si les questions sont bien comprises par tout le monde et sans se préoccuper de chercher si les dimensions du problème sont les mêmes dans des contextes culturels et politiques différents.

On peut penser aussi que l'écart, souvent dénoncé, entre attitude et comportement réel, est réduit lorsque l'on utilise l'entretien non-directif. Comme l'écrit G. MICHELAT (22) "ce qui est d'ordre affectif est plus profond, plus significatif que ce qui n'est qu'intellectualisé". Or, dans l'entretien non-directif, l'attitude de l'enquêteur autorise la personne interviewée à s'impliquer dans ce qu'elle dit, à exprimer des sentiments, des affects, à évoquer les éléments de la situation qui sont pertinents pour elle et, à la limite, à exprimer ses propres contradictions. Certes, ces dernières ne sont pas toujours explicites. Mais il suffira parfois d'un lapsus pour les révéler. En tant qu'appartenant à des groupes sociaux, les agents sont les acteurs de praxis sociales. Celles-ci ne sont pas forcément transparentes pour eux dans leur signification sociale. Ils n'en ont pas moins à dire sur leur vécu de ces praxis. Plus on s'éloigne du conformisme stéréotypé des réponses à un questionnaire, plus les informations concernant ce vécu sont riches, diversifiées et possiblement contradictoires, plus il devient nécessaire d'interpréter un même énoncé à plusieurs niveaux de signification. La même nécessité peut se retrouver lorsque l'on traite un questionnaire. C'est le piège des "homologies apparentes". Mais il importe alors de se donner les moyens de les déceler, d'une part par le préalable d'investigations en profondeur, d'autre part par des analyses de données prenant en compte la structure de l'ensemble des réponses et non chaque réponse comme indépendante des autres.

La technique d'analyse doit répondre à l'objectif d'identification de l'organisation latente du discours. Organisation latente veut dire ici logique socio-affective du sujet, constituée tout au long de son histoire par ses pratiques, son expérience, son vécu dans des groupes divers. Il s'agira alors de reconstituer des modèles de cette logique socio-affective, organisation d'attitudes, de sentiment, de croyances, d'éléments cognitifs etc. Le nombre de ces modèles

./...

n'est pas illimité. Il existe entre eux des plages de recouvrement correspondant à des mécanismes d'inculcation idéologique dominants. Par ailleurs, ces mécanismes donnent lieu, dans la société, à différentes réinterprétations.

Pour assurer l'exploration d'éléments systémiques dont on savait qu'ils étaient toujours dominés par des logiques socio-affectives fortes, la démarche qualitative que nous allions utiliser devait passer par des moments de recentration. Nous avions déjà à notre disposition une consigne qui s'était avérée satisfaisante pour une approche globale du système pénal (°), mais qui n'avait pas favorisé chez les enquêtés une auto-exploration en termes de système.

Notre travail d'analyse nous avait amené à nous demander s'il n'existait pas d'images systémiques plus détaillées et plus riches qui n'aient pas été évoquées par les enquêtés, simplement parce que ceux-ci les estimaient secondaires dans leurs préoccupations, et peut-être les inféraient comme secondaires également pour l'enquêteur. La décision d'effectuer des recentrations devait donc déjà permettre de faire entendre aux enquêtés quel était l'objet du travail que nous leur demandions, sans donner - au niveau de la consigne - des instructions trop fermées quant à la définition de cet objet.

./...

(°) - La consigne de départ des entretiens était la suivante :

"... on parle actuellement beaucoup de réformes, d'évolution dans les services publics, dans les diverses administrations et nous essayons, à travers un ensemble de recherches, de comprendre ce que cela représente pour les Français ...

.... dans le cas présent, nous travaillons sur les problèmes de la justice ...

.... et j'aimerais que vous me parliez de la justice, de la police, des tribunaux, des prisons, de ce que cela représente pour vous ... la justice en 1975 ...

Et nous avons choisi pour cette recherche-ci :

Si vous le voulez bien, on va parler de la justice pénale en France, à l'heure actuelle la police, les tribunaux, les prisons, etc... à quoi ça sert la justice pénale et comment ça se passe ...

Cette recentration a été prévue selon deux pôles :

- la personne qui enquêtait avait pour mission d'axer ses relances sur tout ce qui pouvait spontanément apparaître comme image de processus, d'agences, d'agent ... etc dans l'entretien ;
- de même, elle avait à solliciter un approfondissement de tout ce qui pouvait apparaître comme interfaces, comme glissements et relations entre le système pénal et les autres systèmes évoqués par l'interviewé.

Cette attention spécifique n'excluant pas, bien sûr, les relances propres à la dynamique globale de l'entretien.

Plutôt que d'espérer obtenir ainsi des images de système toutes constituées et précises, nous savions bien que c'était surtout au niveau d'un travail d'analyse du matériel recueilli que nous pouvions tenter une approche systématique des représentations. Les recentrations devaient simplement faciliter une plus grande attention - et donc une plus grande présence - à tout ce qui est de l'ordre des processus en jeu dans la place du système pénal.

L'analyse de notre matériel devait répondre à plusieurs exigences. D'abord à celles que commande un travail de type qualitatif en général : produit d'une activité d'auto-exploration (quoique suscitée, focalisée et accompagnée), le discours ainsi recueilli ne peut-être considéré comme un système clos. Il est un ensemble organisé d'éléments concernant l'objet de représentations accompagnés des prolongements qu'ils entretiennent avec d'autres domaines, peut-être apparemment éloignés. Tout discours a sa cohérence interne qui est d'ordre affectif-normatif.

./...

A partir de là, deux pièges peuvent, à notre sens, tenter l'analyste.

Le premier est naturellement représenté par le remords quantitatif et il se monaye en comptages d'occurrences plus ou moins nettement inspirés d'une analyse berelsonienne (ou même parfois linguistique) de contenu. Ce qui vient d'être dit supra permet de comprendre qu'il serait pourtant vain de décomposer le discours en "unités" dont on tenterait ensuite de dénombrer la fréquence d'apparition. Cette façon d'opérer conduit, en effet, à postuler des catégories non ambiguës, univoques et à laisser de côté le système relationnel qui organise ces unités et qui seul importe. De surcroît, la fréquence d'occurrence n'indique nullement l'importance d'un thème, mais plus souvent un effet de stéréotypie (fréquemment par l'effet d'une colonisation idéologique). La règle essentielle consiste à ne rien considérer comme dénué de pertinence ou de signification. Toute contradiction, toute échappée, tout élément insolite doit être pris en compte comme élément à déchiffrer.

L'autre péril est peut-être plus subtil ou moins évident. On doit se garder encore de toute analyse "psychanalytique". Certaines formulations imprudentes - ont pu en nourrir le soupçon, notamment un usage maladroit de l'opposition manifeste vs latent que l'on trouve encore :

"Ce que nous cherchons à mettre à jour c'est la logique sous-jacente qui, à partir de la consigne initiale, va amener l'enquêteur à aborder tel ou tel thème, à revenir en arrière, à passer à un autre thème C'est pourquoi tout l'entretien (silence, lapses, rires, interventions de l'enquêteur etc ...) doit être enregistré et reproduit. En effet, on pose en principe qu'à partir du contenu manifeste recueilli dans un entretien, il est possible, en analysant les relations qui unissent les divers thèmes abordés, d'atteindre les significations latentes." (23).

En fait, ce texte ne doit pas être mésinterprété. Les auteurs mettent plus loin en garde contre toute tentation de lecture psychanalytique. Comme le dit un autre spécialiste, il ne faut pas s'imaginer qu'on va dévoiler du "latent" à partir du "manifeste" :

"C'est le discours lui-même qui est au centre de l'analyse" (24).

D'ailleurs MICHELAT et SIMON éclairent le passage précédemment cité en le complétant ainsi :

"... Celles-ci permettront de reconstituer un système sous-jacent qui préside à l'organisation du contenu manifeste" (25) (nous soulignons).

En fait, ces considérations prennent un relief particulier en raison de l'importance (°) de la relation enquêteur-enquêté : le discours est partiellement structuré en réponse à la manière dont l'interviewé perçoit l'intervieweur.

Ce n'est que par imprégnation par le matériel et par approximations successives qu'il devient possible de discerner la logique du discours. On procède à une première lecture, puis à une modélisation entretien par entretien ; ensuite à une analyse transversale, puis à un retour au matériel à partir des modèles d'interprétation esquissés ... et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on soit parvenu à rendre compte de manière cohérente (°°) de l'ensemble du matériel analysé.

Les critères de validité ne sont autres que la cohérence et l'exhaustivité des schémas interprétatifs, ainsi que la multiplicité des analystes qui se prémunissent autant que possible contre la submersion par les idiosyncrasies propres à chacun d'eux.

./...

(°) - Ce qui ne signifie pas qu'elle ne joue pas dans les autres types de relations d'enquête, même les plus fermées. Mais la standardisation masque et dissimule que la dépendance de l'interviewé est alors maximale.

(°°) - Ce qui ne veut pas dire nécessairement exempte de contradictions internes.

Il n'est pas question de prétendre que cette méthode soit sans risque (°) mais on conviendra que sa flexibilité se prête bien au type d'exploration envisagé.

Notre travail d'analyse sur la recherche présentée ici devait également se donner les moyens de recentrer ce que nous disaient les interviewés autour d'un objet plus défini par nous qu'existant pour eux : ceci n'est pas rare dans une recherche, et même dans toute recherche ; l'objet du chercheur est toujours masqué par la problématique qu'il s'est donnée, et même s'il réalise un terrain sur un objet aussi familier à tous que la famille, l'habitat ... etc, les connotations dont ces notions sont pour lui entourées sont telles qu'on est en droit de se demander s'il s'agit bien du même objet pour lui et pour le public. Il reste que, dans notre recherche, les distances entre notre objet - le pénal comme système - et l'objet qu'il représente pour le public, étaient particulièrement grandes.

Un travail sur notre matériel devait donc être particulièrement attentif à la diversité des éléments présents dans les discours, attentif à l'organisation qui en était faite par chacun, tout en se focalisant, au fur et à mesure de lectures successives, sur l'unité de l'objet de représentation que définit de fait chaque entretien.

On peut faire l'hypothèse que, ne serait-ce que le temps de l'entretien, l'objet de représentation fonctionne comme objet de système dans le discours. Cette mise en système est à la fois inférée par la situation d'entretien elle-même (par le questionnement en général d'ailleurs), et tout ce qui se dira dans l'entretien peut être lu dans ce sens. Il s'agit là d'une méthode de déchiffrement - arbitraire et délibérée - qui n'explore l'ensemble de l'entretien qu'en fonction de

./...

(°) - Les démarches fort standardisées comptent elles-mêmes de belles chausse-trappes. Mais elles les dissimulent avec plus de pudeur. Ceux qui ont suffisamment pratiqué les unes et les autres ne nous démentiront pas.

l'objectif particulier. Il ne s'agit plus, comme c'est le cas dans un travail qualitatif exploratoire, de rendre compte d'une richesse multiple et diversifiée de contenus, mais de centrer l'analyse.

VII. - CHOIX DE POPULATION ET TERRAIN -

Le choix de notre population devait répondre à deux impératifs :

- le premier nous était dicté par notre objectif de recherche lui-même ; ce sont des représentations de système pénal dans la population française en général que nous cherchions à appréhender. Notre population devait donc présenter des caractéristiques de diversité maximale.
- le second impératif est lié à la méthode qualitative elle-même : on sait bien que cette démarche ne peut s'appliquer qu'à une population restreinte.

Il était donc exclu, comme toujours en pareil cas, de tendre à la constitution d'un échantillon représentatif au sens où on l'entend pour une démarche quantitative.

Mais nous nous sommes attachés à la réalisation d'entretiens auprès d'une population "contrastée", pour emprunter le terme à Serge MOSCOVICI (26).

Les critères de sélection de cette population devaient bien sûr être pertinents "sociologiquement", c'est-à-dire répondre aux critères classiques de diversité d'âge, de sexe, de C.S.P., de niveau d'instruction etc ..., et les membres de cette population être répartis dans des zones de peuplement elles aussi diversifiées.

./...

Pour plus de clarté, nous présenterons ici sous forme de tableaux la description sociologique détaillée de notre population.

Nous avons fait le choix de réaliser 30 entretiens ; ils ont été réalisés auprès des individus dont les caractéristiques se sont réparties de la façon suivante :

- par sexe :

SEXE	NOMBRE D'ENTRETIENS
- Hommes	16
- Femmes	14
<u>TOTAL</u> :	<u>30</u>

TABLEAU N° 1

- par âge :

AGE	NOMBRE D'ENTRETIENS
17 - 21 ans	5
22 - 26 ans	2
27 - 35 ans	6
36 - 45 ans	5
46 - 55 ans	7
56 - 65 ans	5
<u>TOTAL</u> :	<u>30</u>

TABLEAU N° 2

- par niveau d'études :

NIVEAU D'ETUDES	NOMBRE D'ENTRETIENS
Primaire et C.E.P.	6
C.A.P.	5
Primaire Supérieur et Brevet	4
Secondaire et Baccalauréat	6
Supérieur	8
Sans réponse	1
T O T A L	30

TABLEAU N° 3

./...

- par Catégorie socio-professionnelle

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	NOMBRE D'ENTRETIENS
Agriculteurs	3
Apprentis	1
Contremaîtres	1
Ouvriers	3
Techniciens	1
Employés	3
Cadres moyens	3
Artisans, petits commerçants	4
Cadres supérieures	2
Profession libérale	3
Femmes au foyer (*)	3
Lycéens	1
Etudiants	2
T O T A L	30

TABLEAU N° 4

(*) - Les époux de ces trois "femmes au foyer" sont : l'un cadre supérieur, et les autres respectivement technicien et cadre moyen.

- en fonction de la situation de famille

SITUATION FAMILIALE	NOMBRE D'ENTRETIENS - Hommes -	NOMBRE D'ENTRETIENS - Femmes -
Célibataire	4	2
Marié	12	111
Divorcé	-	1
T O T A L	16	14

TABLEAU N° 5

Pour affiner cette description de la population enquêtée, nous avons introduit deux critères renvoyant aux choix idéologiques déclarés par les enquêtés :

- la croyance et la pratique religieuse
- la position politique sur un axe droite-gauche.

./...

- en fonction des choix religieux :

RELIGION : CROYANCES ET PRATIQUES	NOMBRE D'ENTRETIENS
Pratiquant régulier	5
Pratiquant irrégulier	4
Croyant non pratiquant	7
Non croyant	13
Sans Réponse	1
T O T A L	30

TABLEAU N° 6

./...

- en fonction des positions politiques déclarées :

POSITION POLITIQUE	NOMBRE D'ENTRETIENS
Extrême gauche	1
Gauche	11
Centre gauche Centre	7
Centre droite Droite	3
Extrême droite	2
Ne sait pas + Non réponse	5
Refus de répondre	1
T O T A L	30

TABLEAU N° 7

./...

Notre population a été géographiquement répartie, là aussi, avec un souci de diversité et de contraste entre :

- Paris (deux arrondissements contrastés),
- dans le département des Yvelines : une ville de la grande banlieue parisienne,
- une métropole régionale du centre-ouest,
- une zone rurale (constituée par les alentours de cette métropole).

La répartition a été la suivante :

ZONES	NOMBRE D'ENTRETIENS
PARIS	10
Région parisienne	6
Métropole régionale	11
Zone rurale	3
T O T A L	30

TABLEAU N° 8

./...

Au vu des tableaux descriptifs que nous venons de présenter, quelques remarques paraîtront évidentes : la structure socio-économique de notre population est suffisamment diversifiée pour que l'on puisse la qualifier de population contrastée ; néanmoins on peut noter certaines distorsions dans la répartition des enquêtés sur certains critères :

- au niveau socio-économique, 11 personnes (parmi lesquelles on compte 2 femmes au foyer, 1 lycéen et 2 étudiants), appartiennent à des catégories socio-professionnelles qui peuvent être dites "élevées" ; 7 interviewés appartiennent aux catégories des cadres moyens, employés, techniciens, 5 personnes appartiennent à celles d'ouvriers, contremaîtres, apprentis ; 3 agriculteurs et 4 artisans, petits commerçants étaient également représentés dans cette population.

Les catégories socio-économiquement favorisées sont donc nettement mieux représentées que les autres. Si ce type de comptage n'a pas une bien grande portée quand on a fait le choix d'une démarche qualitative, il reste qu'on pourra garder présente à l'esprit cette composition de notre population.

- Une seconde distorsion a trait à la position politique déclarée. Les interviewés avaient à se situer sur un axe droite-gauche ; les personnes se déclarant à gauche ont été plus nombreuses : 19, contre 5 se déclarant à droite ou au centre-droit ; 5 autres n'ont pas su et/ou voulu se situer sur cet axe ; 1 personne a catégoriquement refusé de répondre à la question posée.
- On peut observer également la proportion d'enquêtés qui se sont déclarés croyants : 16 individus (dont 5 ont déclaré pratiquer régulièrement).

./...

Nous ne prétendrons pas que les caractéristiques de notre population font de celle-ci un échantillon "représentatif" de la société française ... Ce n'est d'ailleurs pas le sens d'une démarche qualitative. Tel qu'il s'est constitué en fonction de nos choix et des difficultés rencontrées sur le terrain, dont nous allons rendre compte, il répond assez aux critères de contraste que nous nous étions définis pour mériter une analyse attentive du matériel recueilli.

Nous ne consacrerons pas de longs développements aux difficultés habituelles d'un terrain comme le nôtre : on sait la part d'aléas qui accompagne les prises de contacts, prises de rendez-vous, déblocages des résistances rencontrées.. et qui conduit à ce que les individus qui acceptent de "jouer le jeu" de l'entretien présentent assez souvent, soit un profil psycho et/ou sociologique un peu particulier ("aisance", "confiance" ... liés à un statut social, un équilibre personnel ... etc), soit sont contactés à un moment de disponibilité inhabituel, soit sont déjà familiers de ce genre de situation (expérience (s) précédente (s)) ...etc. (°).

A ces conditions habituelles d'un terrain qualitatif, sont venues s'ajouter les particularités - bien connues de nous maintenant - qui tiennent à la spécificité de notre champ de recherche : solliciter un entretien à propos de la justice, c'est provoquer plus souvent des réactions de refus qu'un accueil souriant. Nous ne ferons que rappeler ici quelques uns des éléments de rejet que nous avons déjà signalés : craintes devant le poids répressif, la complexité de l'appareil judiciaire ... craintes d'en dire trop ou pas assez face à des questions qui apparaissent graves et mal connues à la fois ... etc.

./...

(°) - En matière de "terrain", une analyse fine et détaillée de toutes ces dimensions en jeu, mériterait d'être faite ; mais il ne nous semble pas qu'elle ait à être menée dans le cadre spécifique de cette recherche.

L'orientation, particulièrement aride pour un profane, de la recherche présentée ici - et qui était plus ou moins confusément ressentie comme telle dès la prise de contact - ne pouvait qu'accentuer les résistances. Une fois l'accord de principe obtenu, ces résistances étaient assez grandes pour provoquer des revirements et des refus de dernière heure, ou encore des démarrages d'entretien particulièrement difficiles. Là encore, la quantité et la force des obstacles à surmonter nous ont semblé supérieures à la moyenne de celles que l'on a l'habitude de rencontrer dans un travail de ce type !

Parmi tous les individus contactés, quelques uns en raison de responsabilités politiques, syndicales ... ouvertement revendiquées ou seulement suggérées, se sont beaucoup inquiétés de savoir pour le compte de qui se réalisait cette "enquête", à qui allaient les "renseignements" ...etc. La suspicion dont l'interviewer était dès lors l'objet, a pu devenir un obstacle insurmontable. (°)

La campagne d'entretiens a été malgré tout menée en deux mois environ, dans les zones prévues, avec seulement une "consommation" de contacts supérieure à la moyenne !

./...

(°) - On notera ici encore que la méfiance croissante à l'égard des appareils répressifs dans la population peut rendre difficile la réalisation d'une recherche comme celle que nous présentons (27).

ANALYSES ET RESULTATS

Une des premières lectures de notre matériel concerne la place faite à la sanction pénale dans les visions du monde de nos interviewés : dans la marche du monde, et/ou plus modestement dans celle de la société, quel est le statut, le poids, l'importance, le besoin, la nécessité ... de cette fonction remplie par le système pénal ?

VIII. - PLACES ET FONCTIONS DU SYSTEME PENAL DANS LES VISIONS DU MONDE.

La place que l'on fait à la fonction pénale dans la société nourrit les modes de perception et de jugement, les représentations la concernant. Le pénal est d'abord sous-système du système social, voire de la condition humaine en général, tels qu'on les perçoit.

Mais plus vivement que d'autres systèmes sociaux habituellement reconnus (exception faite pour la famille cependant), il touche au plus près les représentations des conditions mêmes d'existence de la société globale : révélateur et/ou régulateur de ce qui s'oppose à une vie collective totalement positive et harmonieuse, son existence renvoie chacun à une vision du monde en termes de conflits (que cet état de fait soit déploré, accepté ou exalté ... dans le même temps).

Les conflits d'intérêts (plus ou moins "vitaux") entre individus, entre groupes et/ou classes ... viennent en "représentation" (au sens de représentation théâtrale cette fois) dans le système pénal qui donne à voir ainsi un modèle d'arbitrage et de résolution de ces tensions individuelles et sociales.

./...

S'interroger (être sollicité à) sur ce modèle, passera souvent par l'évocation de certains processus sociaux comme : historicité ou immanence des régulations sociales, qualité et efficacité des règles de vie collectives, contrôle de la violence et des échecs de la socialisation en général ... toutes questions que l'existence d'un système pénal "déjà-là" dans la vie sociale ne rend pas toujours évidentes mais qui courent dans les représentations de chacun.

La variété dans les façons de situer, de nuancer, la place et l'impact de la fonction pénale dans le déroulement de la vie sociale n'est bien sûr pas infinie, mais assez grande cependant pour nécessiter une restructuration autour de quelques lignes de forces. Sans rechercher à mettre en évidence ici une typologie qui rendrait compte de toutes les particularités des représentations des interviewés, nous avons voulu purifier les logiques de chacun et dégager les grands axes autour desquels tournent ces représentations.

Comme toujours quand on fait le choix de définir certains types-idéaux de représentation, aucun interviewé ne réalise jamais un type pur que l'on a dégagé et construit à partir de l'ensemble du matériel. Certaines régularités, certains positionnements, revenant avec constance forment pourtant des familles de représentations qu'illustrent mieux certains entretiens que d'autres ; ce sont bien sûr dans ces entretiens que nous avons puisé les citations qui viendront à l'appui de la présentation de notre travail.

Regarder à ce stade de l'analyse qui (en termes de place dans la structure socio-économique) se regroupe autour de tel type de représentation est une étape qui ne peut qu'esquisser certaines tendances et nous ne le tenterons, parfois, qu'avec beaucoup de prudence.

./...

Il était a fortiori exclu que les caractéristiques socio-économiques des individus composant notre population servent d'organismes de notre analyse : dans une démarche qualitative et sur une population choisie pour ses qualités de contraste, une grille a priori de lecture en termes de place dans la structure de classe par exemple aurait peu de sens.

Nous ne prétendons qu'avoir approché - en allant des représentations les plus globales concernant la fonction pénale à celles exprimant sa "machinerie" - les modes d'organisations, les constructions, qui se présentent avec assez de poids et de régularité pour signifier des lignes de forces collectives.

Dans la vision globale de la fonction pénale, il apparaît que l'inscription de cette vision dans une dimension temporelle, le fait de percevoir la société en général comme ayant une histoire ou non, d'imaginer un vecteur, une orientation dans l'ensemble de la vie sociale, peut distinguer très nettement des types de représentation, ou plutôt des moments du discours des individus.

Un deuxième axe fondamental se constitue autour des pôles "société-nature", en association avec des jugements de valeur à connotations positives ou critiques : disons pour simplifier dans un premier temps que, soit la nature humaine est fondamentalement bonne et la société telle qu'on la perçoit ne fait que pervertir ce fond, soit elle est fondamentalement mauvaise et la société ne mettra jamais trop de dispositifs en place pour la juguler (°).

La position "moyenne" sur cet axe (il y a du bon et du mauvais dans l'homme et - conséquemment - du bon et du mauvais dans la société), fera souvent office de déclaration

./...

(°) - La vieille opposition paradigmatique HOBBS versus ROUSSEAU est toujours opérante ...

de principe, de stéréotype qui, non soutenue par une réflexion historique et/ou politique, se figera dans une vision du monde retraitiste et d'une grande pauvreté.

Un axe historique que croise un axe nature-société, c'est la charpente autour de laquelle s'organisent la plus part des visions du monde rencontrées dans notre recherche. Ceci n'a rien d'exceptionnel, et n'est pas spécifique de notre matériel ; mais la place que prend la fonction pénale est profondément dépendante de ces dimensions.

1. - L'axe historique.

Nous commencerons par parler ici de représentations caractérisées par l'absence de la dimension temporelle. Il ne sera pas facile d'illustrer cette particularité qui est celle de certains entretiens ; c'est à leur lecture complète que l'on peut saisir la force de cette absence, mais nous essaierons de dégager les types de représentations qui l'accompagnent.

a) - La vision a-historique pure :

Les visions du monde d'un type qu'on pourrait appeler "toujours et déjà là" font du système pénal tel qu'il existe aujourd'hui un objet consubstantiel à l'univers. C'est parce qu'il n'y a dans ce type de représentation ni perspective historique, ni éthique, ni-même de questions qui aient trait au statut de la fonction pénale dans la vie sociale, que le système pénal émerge comme un objet naturel et éternel... Il n'y est rien dit quant à sa nature, sa qualité, son sens, ses fonctions, ses intérêts ... comme institution activement mise en place et maintenue socialement.

Que l'on comprenne bien qu'il ne s'agit pas ici de ce manque ou de cette pauvreté en contenus informatifs et culturels si courants en ce domaine. Le type de représentation

dont nous parlons peuvent être le fait d'individus par ailleurs fortement documentés sur des processus de fonctionnement du système pénal, sur les rouages de l'économie libérale et la vie de certaines institutions.

Simplement, aucune alternative passée (même mythique), actuelle ou à venir n'est pensée. Le système pénal existe comme constituant de base de la vie humaine et sa continuité, sa reconduction dans le même, vont de soi.

S'associe le plus souvent à ce type de représentations un certain étonnement devant le dysfonctionnement possible du système : les "ratés" ne peuvent être que des aberrations, à la limite totalement incompréhensibles, et l'attente par rapport à la fonction pénale peut se réduire à l'exigence que "ça marche", que ça fonctionne "comme il se doit".

Dans certaines variations de ce type, le dysfonctionnement peut lui-même être intégré à la vision "naturaliste" de l'ensemble du système.

"... la justice, c'est surtout une injustice sociale ... ça sera toujours comme ça ... y'aura toujours de l'injustice ..."

Femme, 40 ans, femme au foyer d'ouvrier
Région parisienne

Le dysfonctionnement lui-même est dit comme un en-soi. Les alternatives les plus détaillées n'apparaîtront que sous les formes :

"... le gouvernement devrait prendre des mesures ..."

Femme, 40 ans, femme au foyer d'ouvrier
Région parisienne

./...

Cette variété "critique" de l'a-historicité présente toujours le système pénal comme un résultat immuable d'échecs humains incontournables: mauvais instincts, mauvais individus ... peurs des uns et des autres ... nécessité d'une protection face à ces réalités éternelles.

Au contraire dans certains types de représentations une dimension de temps peut envahir tout le champ (°): mais "paradis perdu" ou "cité d'harmonie future", ces représentations ont pour référence une histoire mythique qui permet de rejeter le présent.

b) - Le paradis perdu

La version "paradis perdu" peut s'organiser autour de deux nostalgies fondamentales : regret d'une société à échelle humaine - aux dimensions qui permettaient des régulations et des interiorisations de règles collectives de façon harmonieuse - et/ou regret d'une société d'ordre, où la loi était appliquée dans toute sa rigueur, débarrassant la vie sociale des obstacles à son déroulement "normal".

Dans ces visions du monde la fonction pénale n'était pas "à l'époque" indispensable : soit que l'harmonie ait été immanente, soit que la loi du talion ait régné et c'était alors par la justice "directe" que les conflits trouvaient une issue. Le développement ultérieur - la nécessité aujourd'hui - du système pénal, est un signe d'échec de notre société.

Face à ce constat d'échec, et dans ces types de représentation, l'avenir n'est envisageable que comme "retour" aux conditions antérieures : réinjection de socialité, d'humanité, dans des cellules de petite dimension (en fait,

./....

(°) - ce qui est une autre façon d'annuler la dimension historique.

de type familial), retour à la terre et à la nature et/ou à la stabilité, à la discipline, aux sanctions directes et rapides.

Nous citerons ici l'interviewée la plus enracinée dans une nostalgie de la société passée :

"... Vous savez, la vie est ... très difficile.. et .. je trouve .. pas assez correcte .. c'est le vrai mot, pas assez correcte .. (silence). Maintenant, on n'est plus comme autrefois, vous savez .. la vie est changée, énormément .. Autrefois, .. la vie n'était pas la même .. les familles n'étaient pas pareilles .. l'entraide entre le monde .. était mieux .. que maintenant, vous savez (silence). La vie est très compliquée .. Et plus ça ira .."/16/217

"... Moi, je n'y serai plus après l'an deux mille, mais j'ai l'impression que, si ce n'est pas la fin du monde, .. ça sera catastrophique ..."

"... Parce que, ce n'est pas possible que ça aille .. C'est la débandade, quoi .. C'est pas possible que .."/16/217

Femme, 63 ans, agricultrice, Zone rurale.

c) - Quelques visions du monde se sont organisées autour de la dimension du futur : sans référence explicite à un passé, une évolution, quelconques, le présent est rejeté pour mieux mettre en lumière un avenir qui exclut (plus ou moins totalement) le système pénal.

Passant par la généralisation de pratiques psychanalytiques, la communication interpersonnelle élargie... la cité future est régulée, sans conflits, et surtout on y résoud les problèmes en "face-à-face" pourrait-on dire, sans

./...

que soit nécessaire l'arbitrage, la présence, d'un tiers, le système pénal étant perçu comme le "tiers" le plus négatif qui soit.

Ces visions du monde-ci rappellent souvent ce qui fait les constantes du discours personnaliste : accent mis sur les rapports personnels, confiance dans les capacités d'adaptation "psychologique" de l'homme ... mais d'où une vision d'ensemble proprement sociale est absente. La vie sociale est une multiplication de rapports duels, et doit tendre à cette "simplicité", cette "souplesse" que l'on pête aux rapports de personne à personne.

Après un rejet radical de la fonction pénale actuelle, on nous dira par exemple :

"... Moi, je veux bien que ça change, mais j'ai rien à proposer après .. sauf, que ça se passe pas au niveau juridique, mais au niveau médical, enfin médical encore, psychanalytique, mais pas médical, la médecine telle qu'elle est maintenant, c'est pas florissant ..."

Femme, 18 ans $\frac{1}{2}$, étudiante, Métropole régionale

D'une manière générale les nostalgiques du passé et les exaltés de l'avenir (ceci au niveau des types "purs" bien sûr), tendent à ces représentations de régulation par le face-à-face, par le rapport en tout cas le plus direct possible (comme par exemple entre auteur du délit/victime ; auteur du délit/policier ... etc) (°), et le système pénal leur fait plus l'effet d'un objet de complications et de dysfonctionnements en-soi, que d'un objet social à caractéristiques plus complexes et contradictoires.

./....

(°) - Ceci surtout pour les "passéistes" ... pour ceux qui sont tournés vers l'avenir, c'est le contact direct "humanisé", "compréhensif", "ouvert" ... entre tous les individus qui est demandé.

d) - Le système pénal au présent

Dans la plus part des entretiens, concrètement - mais à des degrés divers - chacun tente de maîtriser cette inscription, cette réflexion sur le temps et l'histoire en matière de fonction pénale. On peut sentir, repérer, les oscillations de nombreux entretiens entre les types purs que nous venons de décrire.

Mais quand on ne réduit pas le système pénal d'aujourd'hui à un objet naturel, quand on ne fait pas d'un passé ou d'un avenir mythiquement harmonieux le centre de son discours (ou d'une partie de son discours), on se prononce d'autant plus volontiers et abondamment sur les rapports individu naturel/individu social et/ou groupes d'individus/société tels qu'on les perçoit.

2. - Nature et société

L'autre pôle fondamental dans nos représentations est fait du couple nature-société : bonne nature contre mauvaise société versus mauvaise nature contre bonne société (°) ... même si, concrètement, modulations et nuances se sont avérées importantes.

a) - Dans le premier cas de figure, l'homme, matériau neutre ou positif, est victime d'une organisation de la société qui provoque de l'inégalité, de l'injustice et la fonction pénale est incapable de pallier cet état de fait (soit qu'elle ne puisse en contre-balancer la force, soit que son fonctionnement propre en rajoute dans le même sens).

Le plus souvent, l'inégalité, l'injustice ... sont associées à "l'argent" et/ou au "pouvoir" - qui sont dans les discours de véritables "sources", l'origine même des problèmes - et plus rarement à l'idée d'un dysfonctionnement maintenu délibérément (activement) par et pour quelques uns.

./...

(°) - au sens - minimal - de société "vivable".

La perversion des rapports humains par l'argent et/ou le pouvoir est le discours social critique minimal le plus répandu, on pourrait même dire à la lecture d'un matériel comme le nôtre : général.

Le système pénal peut être perçu plus ou moins sous la dépendance de ces deux forces (partiellement, dans certains aspects de son fonctionnement particulièrement, totalement ...), et on pourra souhaiter qu'il évolue vers un dégagement de ces forces (mieux protéger les "petits" contre les "gros", fonctionner à la prévention ...) et/ou ne voir de solution possible que dans un changement important, voire radical, de toute la structure sociale.

b) - A l'autre extrême certaines visions du monde font porter à la "nature humaine" le poids des échecs et donc l'existence du système pénal.

L'individu est mauvais, le désordre et la violence dans la logique de sa pente naturelle, et la barbarerie toujours proche : punir les uns, protéger les autres, est une fonction sociale fondamentale remplie par le système pénal quand la famille n'a pas suffi au dressage des instincts.

Quand le système pénal n'est pas parfait, on lui reconnaît au moins le mérite d'exister et de rendre la vie sociale possible.

Une seule fois nous avons rencontré un interviewé qui - partant de la même analyse en termes de "mauvaise nature" - décrivait le système pénal comme reproduisant et accroissant le désordre "naturel" : simulacre incapable d'introduire un ordre quelconque dans une vie sociale où le désordre s'accroît depuis le début de l'humanité, ou plutôt depuis "300 ans" précisera-t-il à un moment (depuis la fin de la monarchie ? la structuration d'extrême-droite, affirmée

comme telle dans la position politique déclarée par cet interviewé permet cette hypothèse historique ! au prix d'une approximation sur le nombre de siècles ...; entretien n° 8) (°)

Pour ceux qui l'ont exprimé avec le plus de clarté, cette "mauvaise nature" ne demande qu'à fleurir dès que les circonstances le permettent :

"... vous savez les hommes quand ils peuvent rester impunis c'est quelque chose d'effroyable .. j'ai vu des soldats français pendant la retraite de Sedan, où j'étais resté vingt cinq jours en première ligne .. ils ne se contentaient pas de prendre ce dont ils avaient besoin, dans les maisons, une chemise ou des chaussettes.. ça aussi je l'ai fait, moi .. mais ils entraient dans les petites maisons propres des ouvriers, ils pillaient tout pour le jeter plus loin .. ils renversaient les tiroirs .. ils faisaient sur la table .. vous voyez ce que c'est, l'instinct hein .."

Homme, 61 ans, commerçant, Paris.

Elle est le fait de tout être humain (mais des êtres sont plus "vicieux" que d'autres !) et seule une vigoureuse intervention éducative peut refouler cette "mauvaise nature" :

"... non, je crois qu'il y a des êtres qui sont vicieux, qui sont vicieux par nature .. et je ne crois pas que l'enfant soit bon par nature .. hein ? .. le bébé qui marche à peine et qui tire les ailes d'une mouche .. pour s'amuser, celui qui brûle une mouche pour s'amuser .. il est pas bon, celui qui pique une araignée ou qui pique une libellule, qui lui enlève les ailes

./...

(°) - ce qui le distingue profondément des visions du monde de type 1.a où l'on prétend que le "relâchement", non-jugulé actuellement, a su l'être un jour pas si lointain, en général au moment de la jeunesse de l'individu !).

et qui après la met dans une toile d'araignée .. nous avons tous fait ça, ou presque tous .. bon, c'est pas bon .. accrocher une casserole à la queue d'un chat, ou d'un chien, c'est pas être bon .. On arrive à .. faire rentrer au fond, tout au fond, à cacher tout au fond, cette partie mauvaise de la nature humaine, par l'éducation .. et il n'y a plus d'éducation .."

Homme, 58 ans, dentiste, Paris.

3. - La fonction pénale dans le système social : les configurations de base.

Compte tenu des modalités de référence à une "histoire" et à une "nature" humaines, les liaisons entre système social et système pénal vont se distribuer autour de quelques grandes configurations.

Pour résumer et simplifier les différents cas de figure que nous avons dégagés, nous présenterons et commenterons le tableau suivant :

nature de histoire de l'homme	mauvaise nature	bonne nature
a-historicité	société + ① système pénal +	société (+) ② système pénal (+)
paradis perdu	société - ③ système pénal +	société (-) ④ système pénal (-)
paradis futur	société - ⑤ système pénal -	société - ⑥ système pénal -
ici et maintenant	société + ⑦ système pénal + société - ⑨ système pénal -	société - ⑧ système pénal -

TABLEAU N° 9

Nous obtenons ainsi 9 configurations de base dans lesquelles nos interviewés se sont situés de la manière suivante :

numéro des configurations n° des entretiens concernés

1	a-historicisme ; société + nature -	1. 3. 6. 15. 19. 25. 30.
2	a-historicisme ; société + nature $\approx$ +	2. 4. 12. 25. 26. 29. 30. 13. 24. 18. 24.
3	paradis perdu ; société $\approx$ + nature -	3. 6. 9. 11. 16. 17. 18. 21.
4	paradis perdu ; société - paradis futur ; nature +	11. 14. 18. 20. 24. 27. 28. 9. 2.
5	paradis futur ; société - nature -	14. 23. 15.
6	paradis futur ; société - nature +	5. 10. 22. 24. 14.
7	ici et mainte- ; société + nant nature -	7. 13. 17. 18.
8	ici et mainte- ; société - nant nature +	4. 5. 11. 19. 26. 27. 28. 2. 1.
9	ici et mainte- ; société - nant nature -	8. 13. 7.

TABLEAU N° 10

Et pour chacun de nos interviewés, nous indiquons ici les configurations prédominantes dans lesquelles ils se situent :

n° entretien	sexe	lieu de résidence (*)	âge	C. S. P.	position politique déclarée	parcours dans les configurations
1	F	R.P.	40	Femme au foyer ouvrier	gauche	<u>1</u> 8
2	H	R.P.	49	Géomètre	gauche	2 <u>4</u> 8
3	F	R.P.	53	Commerçante	"plutôt à droite"	1 3
4	F	R.P.	31	Femme au foyer cadre moyen + animatrice	gauche	2 8 <u>8</u>
5	H	R.P.	53	Monteur-électricien	gauche	6 8 <u>8</u>
6	F	R.P.	49	Ouvrière	centre-gauche	<u>1</u> 3
7	H	PARIS	58	Dentiste	centre-gauche	7
8	H	M.R.	23	Statisticien	extrême-droite	<u>9</u> - 3
9	H	PARIS	61	Commerçant	gauche	3 <u>4</u> ./. . . .

(*) R.P. : pour région parisienne
M.R. : pour métropole régionale
Z.R. : pour zone rurale.

TABLEAU N° 11

(nous soulignons pour chaque interviewé, la configuration qui peut être considérée comme dominante.)

TABLEAU N° 11 - (SUITE)

n° entretien	sexe	lieu de résidence	âge	C. S. P.	position politique déclarée	parcours dans les configurations
10	F	PARIS	18	Elève terminale	gauche	6 4 <u>4</u>
11	F	PARIS	40	Infirmière	ne se situe pas	3 4 <u>8</u>
12	F	PARIS	61	Cadre supérieur	gauche	2
13	H	PARIS	31	Analyste de vente	centre	7 <u>9</u> 2
14	F	PARIS	30	Employée	gauche	4 5 <u>6</u>
15	H	PARIS	17	Apprenti	gauche	1 <u>5</u>
16	F	Z.R.	63	Agricultrice - élevage	centre	3
17	H	M.R.	50	Notaire	droite	3 7 <u>9</u>
18	F	M.R.	38	Femme au foyer cadre supérieur	centre	3 4 2 <u>7</u>
19	F	M.R.	25	Ouvrière	centre-gauche	1 8 <u>8</u>
20	H	Z.R.	51	Agriculteur - élevage	centre-gauche	4
21	F	M.R.	43	commerçante	centre-droite	3

•/•••

TABLEAU N° 11 (SUITE)

n° entretien	sexe	lieu de résidence	âge	C. S. P.	position politique déclarée	parcours dans les configurations
22	F	M.R.	18,5	Etudiante	"à gauche de l'extrême-gauche"	6
23	H	M.R.	19	Etudiant	ne se situe pas	5
24	H	M.R.	18,5	Electro-mécanicien	ne se situe pas	4 6 2
25	H	M.R.	62	Expert-comptable	centre	1 2
26	H	M.R.	43	Contremaître	gauche	2 8
27	H	Z.R.	35	Agriculteur	ne se situe pas	4 8
28	H	M.R.	27	Métreur	gauche	4 8
29	F	M.R.	31	Employée	"plutôt à gauche"	2
30	F	M.R.	50	Commerçante	centre-gauche	2 1

- Dans les configurations 1 et 2, système social et système pénal étant des objets "naturels", les attitudes globales à leur égard seront d'acceptation (plus ou moins enthousiaste, plus ou moins résignée, selon les cas).

On y retrouve ce que, dans nos précédentes recherches, nous appelions les conformistes ritualistes chez qui l'absence de dimensions historique et éthique débouche sur une "cécité sociale" particulièrement grande. Sans apprécier particulièrement la structure sociale, on l'accepte parce qu'on imagine pas qu'il puisse en être autrement.

. C'est surtout notre configuration 1 qui ici se rapproche de ce type. Elle se révélera régulièrement pessimiste et même méfiante dès que les difficultés sociales sembleront s'accumuler.

. Dans la configuration 2, un pessimisme moins fondamental - une plus grande confiance dans la "nature humaine" - lié à l'acceptation du système social (et pénal) actuel, aura pour résultat un accord "en continu" pourrait-on dire avec les aléas de la vie et des discours sociaux dominants - on pourrait la qualifier de "ritualisme quotidien" (ou de ritualisme au jour-le jour !) si la définition mertonienne classique du ritualisme permettait cette extension.

Nous choisirons donc plutôt le terme de conformisme quotidien, entendu par là que ce conformisme s'accommode (plus ou moins bien et avec souvent beaucoup de contradictions bien sûr) d'une évolution politique et sociale de type libéral.

- Dans la configuration 3, l'accent mis sur la dégradation, le relâchement ... de la vie sociale s'accompagne d'une demande accrue de fonction pénale.

A la fois passéiste et manichéiste, ce type de discours est souvent envahi par le pessimisme, l'apocalyptisme.

./...

La nostalgie, elle-même envahissante, du passé semble approfondir dans cette configuration ce que l'on rencontrait chez les ritualistes de la configuration 1 : pessimisme, méfiance ... mais qui va aussi de pair avec une acceptation des structures actuelles ... puisqu'il est de toute façon trop tard et que le meilleur est derrière soi, on ne peut que s'arranger (tristement) avec ce qui est. On peut espérer de la fonction pénale qu'elle retarde le processus de dégradation généralisé, ce qui peut devenir une revendication importante quand le sentiment d'insécurité s'accroît.

On pourra rencontrer certaines variétés de passéisme connotées d'humano-personnalisme : la nostalgie du passé nourrira alors une demande de retour à des relations qui court-circuiteraient le système pénal (cf. configuration 4.).

- Dans la configuration 4, une certaine nostalgie du passé s'accommode fort bien d'une dose de confiance dans l'avenir. C'est la foi en la nature humaine qui - au détriment en général d'une analyse de la réalité présente - emporte le discours.

En court-circuitant un peu le présent, en ne regardant pas de trop près les mécanismes sociaux à l'oeuvre, on peut maintenir un discours optimiste et confiant, proche souvent du discours personnaliste.

On imaginera un avenir où il est possible de (re-)trouver le rapport direct, de (ré-)introduire de l'humanité ... bref, avec beaucoup d'amour et un peu de discipline tout pourrait rentrer dans l'ordre, dans un ordre "humain" celui-là insistera-t-on toujours.

- Dans la configuration 5, le présent de l'organisation sociale et du système pénal sont rejetés au bénéfice d'une évolution d'ensemble souhaitée, mais avec un discours qui butte conceptuellement sur les possibilités de cette évolution.

Quand l'organisation sociale et perçue négativement, que la fonction pénale ne résout aucun dysfonctionnement et même l'accroît, mais que de surcroît on fait plus que douter des capacités des humains à mettre en place un système social plus acceptable, la tonalité globale du discours est à l'espérance fragile, au désespoir possible, à un attentisme social et politique douloureux.

Dans une précédente recherche le type "non-conformisme de révolte" avait émergé, qui ne parvenait pas à s'opérationnaliser dans des attitudes structurées de réforme ou de remise en question radicale. C'est souvent le cas dans cette configuration 5, qui débouche particulièrement sur la résignation et le repli pessimiste compte tenu de son manque de confiance dans la "nature humaine".

Il y a une volonté de révolte, l'affirmation qu'il faudra bien que ça change un jour ... mais on ne voit vraiment pas comment aujourd'hui.

- Dans la configuration 6, on est très proche de la configuration précédente, mais la dimension de confiance dans la "nature humaine" ouvre des perspectives d'avenir plus lumineuses.

On a souvent l'impression de rencontrer ici un "non-conformisme de révolte" associé à un discours de type personnaliste proche de la configuration 4 dans son ensemble.

Mais là encore, une analyse du présent, et une inscription dans ce présent, sont le plus souvent évitées. C'est dans l'avenir que tout sera possible.

Notons que ces deux configurations sont très spécifiques d'individus jeunes (lycéenne, étudiants, ... entre 16 et 18 ans).

./...

- Dans la configuration 7 système social et système pénal sont perçus comme les résultants évidents et (à des degrés variables, mais toujours assez nettement) harmonieux, acceptables, d'une évolution collective : la fonction pénale est nécessaire, fondamentale, dans la reproduction d'un ordre social qui doit être activement soutenu et défendu contre une nature humaine sujette au désordre.

Nous aurions envie de la désigner comme un "conformisme actif", une adhésion, voire une adhérence aux structures sociales actuelles. Mais c'est surtout sur le principe de cette collaboration harmonieuse qu'on insistera ; dans sa réalité, le système pénal d'aujourd'hui inquiète par son laxisme grandissant.

- Dans la configuration 8, critique du système social et critique du système pénal peuvent amener à tenir différents types de discours. En l'absence de refuges passés où à venir (°), l'issue^{la} plus évidente est une demande et/ou un engagement par rapport à un changement social concret et activement revendiqué dès aujourd'hui.

Les analyses des rapports entre la société en général et le système pénal comme institution spécifique, ayant une fonction propre, seront dans ce cas de figure, les plus riches et les plus contradictoires que nous ayons rencontrées.

Non-conformisme de révolte, réformisme, voie révolutionnaire ... c'est souvent entre ces trois positions que les discours se situeront alors, où plutôt certains moments de ces discours, nous allons en reparler.

./....

- et si on maintient l'idée de confiance dans la "nature humaine"...

- Dans la configuration 9. Comme dans la précédente, on critique le système social, le système pénal... et on ne se réfugie ni dans le passé ni dans l'avenir. De plus, on a mauvaise opinion de la nature humaine, très mauvaise opinion.

Reste la violence des affrontements sociaux et/ou personnels, ce que l'on accepte avec philosophie et indifférence ... ou beaucoup d'angoisse.

Les configurations 1 et 3 peuvent à certains moments être très proches de celle-ci (°).

L'un des deux entretiens les plus typiques de cette configuration a été évoqué ci-dessus en 2.b.

Nous voulons signaler, en le soulignant, que dans la configuration 8 - ainsi que dans les configurations 4, 5 et 6 - un blocage conceptuel émerge assez régulièrement.

Entre la configuration 7 - d'acceptation des systèmes social et pénal actuels "activement" analysés - et les configurations 1 et 2 - d'acceptation plus "passive" des relations système social/système pénal, il existe des affinités qui débouchent notamment sur des attitudes politiques proches (que l'on peut qualifier de droite et de centre-droite très globalement). Entre les configurations 4, 5, 6 et 8 on peut relever de même des attitudes politiques qui iront cette fois du centre-gauche à l'extrême-gauche ; mais dans ces configurations, des attitudes globalement critiques peuvent aussi déboucher sur une impasse très nette au niveau des discours, sur une "stase" de la réflexion sociale (dans les configurations 5 et 6 surtout).

./...

(°) - Si les configurations 1 et 3 rappellent souvent des structurations de type "droite populaire", on est ici dans une structuration d'extrême-droite, de révolte socio-politique de droite.

Dans ces cas-là - dans ces moments là - le système pénal et l'organisation sociale sont renvoyés l'un à l'autre dans une parfaite circularité : vision totalement épiphénoménale de la fonction pénale.

Pour donner quelques exemples, les propositions rencontrées sont du type :

Le monde est injuste : Le système pénal est injuste.

Dans cette société, on fiche, : Le système pénal fiche, étiquette, on étiquette, on exclut te, exclut ...

On est dans une société : Le système pénal fonctionne à injuste de classe l'injustice de classe.

Un discours critique, énoncé y compris dans les termes de la lutte des classes, pourra se réduire à cette équation d'une société qualifiée globalement et d'une fonction pénale qui n'est qu'à son image.

On a souvent l'impression, à la lecture de certains entretiens (ou de certaines parties d'entretien) que le contenu de la représentation serait identique si on parlait de l'école, de la sécurité sociale ... de n'importe quelle institution.

C'est l'ensemble de la vie sociale qui est perçue comme une série d'emboîtements, comme une grande poupée gigogne.

A la limite, on peut dire que dans ce type de représentation, il n'y a pas de fonction spécifique du système pénal.

./...

Nous insisterons sur le fait que les individus de notre corpus ne sont presque jamais parfaitement assignables à l'une de ces configurations (°). Ils en parcourent quelquefois plusieurs ; le plus souvent deux, trois maximum.

Tous les parcours ne sont cependant pas équivalents et possibles, et concrètement certains surtout sont effectués avec régularité. Par exemple une position massivement a-historique de type 1 surtout, et 2, pourra se complexifier de certains points de nostalgie d'un passé qui aurait été plus facile à vivre (à propos de la famille par exemple !), ce qui la rapprochera des types 3, 4. Au contraire des individus souvent proches d'une configuration 8, activement revendicateurs de changement, peuvent - sur un point de leur réflexion - se rapprocher d'une configuration 6 qui préfère remettre aux Calendes grecques la possibilité de solutions pensables aujourd'hui.

IX. - ARTICULATIONS ET GLISSEMENTS : SYSTEME PENAL ET AUTRES SYSTEMES SOCIAUX.

1. - Des "objets sociaux" qui font système dans le public.

Si on excepte la famille, dont nous parlerons longuement, ce qui croise le plus régulièrement dans les représentations le système pénal sont des thèmes, des objets, comme l'argent, le travail, le gouvernement ... qui font véritablement fonction de "système" (de sous-système dans la vision du monde) pour beaucoup d'interviewés.

1. a) - L'argent

C'est le plus souvent autour de ce mot que s'exprime la critique de la vie sociale que l'on peut/veut croire possible.

./...

(°) - ou plutôt, ils ne le sont qu'en fonction d'une ou plusieurs tendances dominantes dans leur discours.

L'argent mène le monde ... si on a de l'argent, tout est possible (y compris d'acheter la justice ... au sens propre ou au figuré, comme nous le verrons).

Dans une société comme celle-là, la première, et essentielle condition d'une véritable "justice" serait de ne pas tenir compte de l'argent. Qu'au moins dans ce lieu-là, "les gros arrêtent de gagner et les petits de se faire avoir". Or le système pénal - massivement - est accusé, pour le moins soupçonné, d'être incapable de s'opposer au système de l'argent ; il ne "répare" pas l'injustice sociale fondamentale qu'est l'inégalité des fortunes et des revenus.

Bien sûr, si on suit l'argent comme fil conducteur des discours, on le retrouvera lié aux structurations temporelles et normatives que nous avons dégagées précédemment : avant l'argent n'avait pas ce poids dans la vie sociale et il y avait autre chose qui comptait ... un jour l'argent ne sera plus le seul moteur des rapports humains et d'autres valeurs s'imposeront ... etc ... d'autres discours - selon un schéma que nous avons souligné avec insistance - posent au contraire l'argent comme une donnée éternelle de la vie sociale.

L'argent, dans la plupart des discours, est une entité, une matière concrète, à travers laquelle semble se parler le mieux l'inégalité.

Même dans certains discours qui font appel aux notions de société de classes, de luttes de classes, il est régulièrement utilisé : mot, objet, qui résume et matérialise un système d'explication rationnel et abstrait qui n'épuiserait pas tout ce qu'on veut exprimer.

Faisant appel à des traditions idéologiques et des stéréotypes familiers, le passage par le thème de l'argent permet l'expression d'une "plainte" sociale éventuellement peu inscrite dans une critique structurée, connotée, socialement et politiquement.

./...

Aussi la retrouve-t-on d'un bout à l'autre des différents types de configuration que nous avons dégagés précédemment : selon qu'on se situe sur une position plus ou moins globalement critique, le thème de l'argent sera plus ou moins délégitimant pour la fonction pénale ; mais sa présence est assez massive pour mériter un examen particulier.

Résurgence d'un thème qui a traversé l'idéologie chrétienne de l'occident pendant des siècles et qui s'est largement diffusé, agrégé à d'autres structures idéologiques à différentes périodes dans les différentes classes sociales ? Il apparaît massivement dans les discours, dans une conjoncture de crise économique et de crise au sein de l'appareil de justice pénale : il est toujours apparu - et "revient" ainsi - comme un doute jeté sur la légitimité des instances sociales qui ne savent pas limiter, où même annuler, les effets de l'argent (°).

La légitimité d'un pouvoir, qu'il se veuille spirituel et/ou temporel, ne peut être tenu que d'ailleurs (°°), et il n'est pas d'accusation plus grave pour ce pouvoir - aujourd'hui encore - que celle de se faire acheter.

La justice d'aujourd'hui - héritière et gardienne de la légitimité d'une loi qui fut dite divine et royale avant d'être "publique" - se devrait idéalement plus que toute autre institution d'être indépendante de l'argent ; la réactivation d'un tel opérateur idéologique - réactivation qui était lisible dans nombre de nos entretiens - est au coeur de discours qui parlent la "crise" générale de la société.

./...

(°) - Qu'on se rappelle - par exemple - que depuis le moyen-âge, au fur et à mesure que l'idéologie chrétienne s'imposait, l'Eglise s'est vue accusée (de l'intérieur tout d'abord...) de se compromettre par l'accumulation de richesses, la gestion et la mise au travail de l'argent (cf. les débats autour du prêt avec intérêt).

(°°) - Le plus souvent de Dieu et/ou de traditions collectives.

On retrouvera alors notre corpus le discours stéréotypé d'une société "de consommation", dans laquelle les "valeurs s'effondrent", où la famille faillit à ses fonctions, où les institutions (scolaires, éducatives en général, sociales, sociales-médicales ...) sont incapables de mettre en place des alternatives rassurantes.

Parmi quelques autres thèmes importants donc (dont ceux que nous allons développer : la dépendance politique du système pénal, l'insécurité ...), le thème de l'argent nous a semblé signifier que dans une logique en termes de crise générale, le système pénal n'a plus sa fonction idéelle de garant du respect des règles collectives.

En matière d'argent, la déclaration de base est du type :

" - Je crois que c'est ceux qui ont beaucoup d'argent qui s'en tirent le mieux. Parce que ceux qui vraiment ... ont pas grand chose et ben si ils passent en justice, souvent, ils ont des peines beaucoup plus lourdes."

Femme, 40 ans, femme au foyer d'ouvrier,
région parisienne.

ou encore :

" - Oh, j'ai l'impression que .. De toutes façons, il y a une autre chose qui joue beaucoup, c'est l'argent .. Avec l'argent, je crois qu'on peut avoir pas mal de choses encore à l'heure actuelle ; et que même la justice, avec un peu d'argent, on peut l'avoir .. Enfin, avec même beaucoup d'argent on peut l'avoir. A mon avis .. est-ce qu'elle est achetée pour passer sous silence pas mal de choses .. ça c'est ..".

Femme, 18 ans $\frac{1}{2}$, étudiante,
métropole régionale.

./...

Même s'il prend des chemins plus subtils et plus complexes, l'argent accomplit sa fonction :

".. Par exemple un avocat qui a des moyens assez élevés ... il a un très joli cabinet ... il peut inviter des juges à la chasse et compagnie, enfin ... ils s'arrangent entre amis ... plus ou moins ... de toute façon les interventions ça joue beaucoup ... à titre amical n'est-ce pas, toujours ... Je ne crois pas qu'il y ait des juges auxquels on dit : je vous donne deux cent mille francs si vous le faites, je ne pense pas ... Il les prendra les deux cent mille francs, mais il faut y mettre les formes ... sous forme de cadeau ...".

Homme, 61 ans, commerçant, Paris.

b) - Le gouvernement, la politique ... le pouvoir.

Si la rencontre du système de l'argent avec le système pénal est toujours délégitimante pour ce dernier, les interfaces avec le système "politique" sont plus complexes mais la tonalité générale va souvent dans le même sens.

Une collusion trop évidente, remarquable et remarquée - soulignée dans les discours - rend également suspect le système pénal. Si la justice se doit de n'être pas compromise par l'argent, elle se doit également d'être indépendante des pouvoirs politiques du moment - ce qui s'inscrit dans une autre grande tradition idéologique la concernant.

A contrario, ne pas aborder ce thème de l'indépendance de la justice va de pair avec des attitudes que nous avons déjà rencontrées :

- soit le gouvernement, la politique ... ça existe comme le système pénal, comme l'argent ... C'est un en-soi parmi d'autres, ses liens avec le système pénal ne requièrent pas

./...

d'explicitation dans la mesure où rien dans la vie sociale n'en requière particulièrement. Dans une configuration d'a-historicité et de retraitisme, la sphère politique (quand elle est mentionnée) ne peut ni légitimer, ni délégitimer quoi que ce soit (configurations 1 et 2).

- soit les rapports entre le système politique et le système pénal sont implicitement satisfaisants et harmonieux ... leur coopération au maintien d'un ordre social acceptable va de soi. Si on postule une continuité positive entre système social, système politique, système pénal ... il n'y a aucune raison de rencontrer une critique particulière d'une de ces sphères par rapport aux autres. (Configurations 1, 2, 3 et 6 parfois).

Dans beaucoup d'autres discours, de même que le mot "argent" venait canaliser toute une dimension de la critique sociale, celui de "gouvernement" (quelques fois plus vaguement encore désigné par un "ils") va désigner une sorte de grande boîte noire censée contenir les solutions aux dysfonctionnements sociaux, à ceux de la fonction pénale en particulier.

Face à une évolution incompréhensible, ou très peu compréhensible, de la vie sociale, on attend des instances où se réalisent un certain pouvoir qu'elles maintiennent - rétablissent ou mettent en place - un ordre collectif acceptable.

Quant il y a perception d'échec du système pénal, le "gouvernement" est l'instance vers laquelle certains se tournent pour demander une solution. C'est ce gouvernement qui devrait prendre en charge la fonction pénale, sans détails le plus souvent sur la mise en pratique de cette "solution".

./....

Dans des types de discours plus structurés par la dimension de critique sociale - politique, les instances "gouvernementales", le "pouvoir", sont perçus au contraire comme responsables - à des degrés variables - du fonctionnement du système pénal.

Le système politique étant, pourrait-on dire, garant de l'injustice sociale fondamentale, la fonction pénale peut occuper deux places un peu différentes :

- elle n'a pas à elle seule le pouvoir de s'opposer au dysfonctionnement général ; le système politique - un autre "gouvernement" le plus souvent - devrait globalement évoluer jusqu'à veiller, par d'autres moyens (mesures sociales, éducatives ... etc), à réduire le poids de la fonction pénale dans la vie sociale (alternative possible pour les configurations 6 et 8).
- la fonction pénale est au service du "gouvernement" et de ceux qui profitent du système politique actuel en général. C'est alors toute la fonction pénale qui dysfonctionne par rapport à ce que devrait être l'organisation de la vie collective : elle fonctionne au service d'une minorité, alors que son sens serait (quand on lui en accorde un, mais c'est en général le cas (°)) de servir à un équilibre social global.
(alternative la plus courante des configurations 5, 6 et 8)
- mais la fonction pénale "au service du gouvernement", ce peut être aussi dans d'autres cas de figure le laxisme de la magistrature, le laisser-aller général, le libéralisme qui encourage la délinquance ... la justice qui n'assure plus sa mission répressive, avec la complicité de la classe politique au pouvoir : un nouvel ordre social pourrait, seul, rompre cette collusion (configuration 9).

./...

(°) - on concède quasiment toujours que pour les cas de "violence" inter-individuelle et les individus les plus "perturbés", la fonction pénale reste un outil social dont on a collectivement besoin.

La formulation la plus laconique - elle ne sera pas argumentée, ni explicitée - aura été sur ce thème :

E. - Et quand vous pensez à tous ces gens là, qui sont dans la police, dans les tribunaux, tout ça ... ils sont sévères ... ils ne le sont pas, ... pourquoi ? ...

S. - Ils doivent avoir des ordres ...

E. - Oui ...

S. - Hum ! Ils ont des ordres, certainement, vous savez ... (silence).

Femme, 63 ans, agricultrice, zone rurale.
/16/20/

Au contraire, l'anecdote locale peut venir illustrer l'esprit général :

"... le juge il se dit, si je condamne un tel c'est le fils du directeur de telle boîte ... ma femme est plus ou moins cousine, un truc comme ça, je vais me faire engueuler par ma femme en rentrant ce soir ... et puis demain sur le journal ... c'est uniquement pour ça ... c'est l'embourgeoisement c'est vrai, surtout en province, ça se voit beaucoup hein ...". /8/20/

Homme, 23 ans, statisticien,
métropole régionale.

./...

c) - Le travail

C'est un des grands thèmes qui traversent les visions du monde dans beaucoup de nos entretiens. Le dysfonctionnement de la société, la nécessité d'assurer une fonction pénale, de maintenir des instances de régulation et de contrôle ... sont souvent mis en correspondance avec le "travail" comme source possible de solution pour la vie collective.

Le retour, le maintien, la mise ... "au travail" des individus (°) "posant des problèmes" à la collectivité, sont souvent présentés comme des alternatives soit de prévention, soit de sanction, à la pénalisation.

Pour certains, le travail tient dans les représentations la place d'une véritable panacée ; ses utilités sont multiples et la liste de ses bienfaits serait longue à dresser (configurations 3, 4 et 7, surtout).

Seul le travail des femmes mères de jeunes enfants émerge encore souvent (toutes configurations confondues ou presque), comme posant plus de problèmes qu'il n'en résoud.

Les attitudes-types rencontrées le plus souvent, s'organisent autour de :

- le travail comme "emploi" du temps.

Faisant barrage au désœuvrement, à l'errance (simplement physique et/ou psychologique) - et sans autre positivité sur laquelle mettre l'accent - le travail est déjà une garantie que le temps de l'individu est inscrit et balisé socialement. L'oisiveté, mère de tous les vices ...

./...

(°) - Y compris au travail scolaire pour les individus jeunes.

serait notamment la porte grande ouverte à la délinquance. (D'où une fonction importante du système pénal de fixer les individus et de favoriser leur mise au travail) (configurations 3, 1 et 7, surtout) :

"... c'est-à-dire que quand on travaille ... ça évite de faire pas mal de bêtises ... Dans le fond, l'homme est fait pour travailler ... je sais bien qu'on dit que "l'homme n'est pas fait pour travailler parce que, la meilleure preuve, c'est que le travail le fatigue" ... ça c'est ... la plaisanterie facile ... mais enfin, je pense qu'il faut quand même une occupation dans l'existence ... A partir du moment où on en a pas, on s'ennuie ... et quand on s'ennuie ... ben, on fait des blagues ..."

/17/227

Homme, 50 ans, notaire, métropole régionale.

- le travail comme discipline.

Le fait, l'habitude ... de travailler régulièrement est un apprentissage important des règles de la vie en société : savoir respecter et assumer les obligations, contraintes et responsabilités qu'elle implique (configurations 3 et 7, surtout).

Cette vertu a la force d'une évidence :

"... Ah! oui, vous savez, si on réfléchissait hein .. mais, ce qu'il faut .. heureusement, on a le travail .. On a les occupations journalières, heureusement, parce que, vous savez, si on passait son temps à penser hein .. bien, on ne vivrait plus, on ne vivrait pas .. ça serait pas possible de vivre ...". /16/367

Femme, 63 ans, agricultrice, zone rurale.

./...

ou encore :

E. - Et le travail ça vous paraît ... disons une alternative ...

S. - Mais oui j'ai quand même une assez grande confiance dans le travail. Le travail sous toutes ses formes.
/2/21/

Homme, 49 ans, géomètre, région parisienne.

- le travail comme sanction pénale

Il n'est pas rare de rencontrer cette idée que, plus que toute autre sanction, la mise au travail des individus "à problèmes" et des délinquants en particulier, représenterait une sorte d'idéal de la punition.

A la fois moyen de réinsertion sociale, discipline active et lutte contre une oisiveté dangereuse ... le travail plus que l'emprisonnement peut être perçu comme propre à resocialiser les individus susceptibles de relever de la fonction pénale. (configurations 3, 7, dans l'optique "travaux forcés" plutôt ; configurations 4 et 8 parfois sur un versant plus libéral). On mettra, d'une manière générale, souvent l'accent sur les bienfaits du travail "physique".

Dans la version la plus répressive, on dira :

"... on doit essayer de régénérer les gens, par le travail .. Et quand ils sont en prison, on doit les faire travailler .. on doit les faire travailler, physiquement, et on doit les faire travailler dur .. et non s'amuser à leur laisser faire ce qu'ils veulent comme on le fait actuellement .. Voilà moi je trouve que la réforme vers laquelle on tend à s'orienter est une erreur .. /17/17

./...

Et je pense que si on revenait au système de Cayenne .. c'était excellent .. Les travaux forcés étaient une chose excellente, parce que, on les faisait travailler et là au moins, c'était une sanction, les gens en avaient peur. Tandis qu'aujourd'hui ... /17/27

Homme, 50 ans, notaire, métropole régionale.

Le discours le plus courant est du type :

"... Il faut les faire travailler, un travail physique très épuisant de façon à ce que ... une fois qu'on a bien travaillé, on est fatigué on a pas envie de ... de faire autre chose quoi ...(rire) ... c'est un peu ... c'est pas tellement le travail intellectuel qu'il faudrait pour eux ... le travail physique au contraire, il faudrait un travail physique ... très très prenant ... (silence) ... (long silence) ..." /13/117.

Homme, 31 ans, analyste de vente, Paris.

Et dans la version la plus libérale :

E. - Vous penseriez plutôt à des solutions qui passent par le travail ...

S. - Ah oui, oh oui, parce que la prison je trouve que de toute façon, ça n'apporte rien ... le travail ça les fatigue ... c'est pas très gentil ce que je dis (rire) ... non mais, c'est une fatigue saine, enfin le travail physique moi je dis, beaucoup d'exercice, de choses comme ça ... moi je trouve que c'est très sain, le retour à la terre, retour à la nature pour tout le monde, cultiver son champ (dit en riant légèrement) ... en fait je trouve que c'est pas une solution d'enfermer quelqu'un entre quatre murs ... quelque soit le délit ... je trouve que c'est priver quelqu'un de liberté ... /14/97

Femme, 30 ans, employée, Paris.

./...

Dans d'autres systèmes d'analyse - dans d'autres types de représentation - on insistera au contraire sur :

- le travail et la survie sociale : le droit au travail sera ici revendiqué comme fondamental. Le chômage (surtout celui des jeunes) sera souvent décrit comme responsable d'une incitation évidente aux actes délictueux entraînant la sanction pénale : faisant cumuler oisiveté et besoins vitaux à satisfaire, le chômage contraint les individus à choisir des solutions illégales (configurations 5, 6, 8, surtout).
- la critique du travail

Si nous n'avons pas rencontré de discours exaltant le non-travail ... nous avons cependant trouvé des attitudes plus critiques, des discours plus distants en ce qui concerne les bienfaits du travail dans l'absolu.

On porte alors l'accent sur : le travail, soit ... mais quel travail, dans quelles conditions ... ? etc ...

Trop de contraintes, des conditions de travail "déshumanisantes" ... inciteront à rechercher des compensations, à vouloir très vite et par d'autres moyens, des conditions de vie différentes. Laisser s'abattre la sanction pénale sur des individus victimes de cet état de fait, ce sera aussi une forme d'injustice. (configurations 4,5, 6 et 8).

"... Moi combien je vois de jeunes ici, moi je les vois mais si j'étais obligé de travailler comme eux, de faire ce travail là, mais je ne pourrais pas le supporter. Parce qu'il est bête, hein, ... c'est peut-être là quelquefois, le fait d'avoir un travail qui est moche, ... finalement quelquefois le travail ou la prison c'est kif-kif, c'est pas mieux. Des chefs qui nous ... qui ne cherchent quelquefois qu'à vous enfoncer ..." /2/247

Homme, 49 ans, géomètre, région parisienne.

2. - Les grandes institutions qui font système avec la fonction pénale.

a) - la famille.

Plus que toute autre institution, c'est la famille qui est au centre de représentations qui parlent les alternatives à la fonction pénale. On évoque souvent et d'abondance le rôle, les fonctions de la famille dans la vie sociale (°).

Si le système pénal peut déjà faire effet de système "naturel" dans beaucoup de discours, on imagine combien la famille peut y apparaître de cette façon ! mais si son existence et l'importance qu'on lui accorde se situent souvent dans une éternité implicite, le thème de sa (ses) modification (s) est abordé par tous les interviewés.

- passé glorieux et regrets éternels.

Nous avons rencontré - et ceci n'est pas rare à propos de la famille - de véritables lamenti sur cette institution qui serait aujourd'hui "en disparition", alors qu'elle serait pourtant la seule capable de socialiser comme il se doit les individus.

Ce discours-type fonctionne comme suit, selon un schéma bien connu : réussite antérieure des relations et des modes d'éducation au sein de la famille, dégradation et échec de ces fonctions aujourd'hui.

La nostalgie porte sur deux thèmes essentiels :

1. avant, les individus formés dans les familles arrivaient à l'âge adulte avec le respect des valeurs essentielles, le goût du travail et le sens des responsabilités collectives. (configuration 3, surtout)

./...

(°) - si on ne dit pas "famille", on dit parents, enfants ... façon d'éduquer, façon de concevoir l'autorité ... etc. ... sans jamais évoquer d'autres modes d'élevage ...

et/ou :

2. avant, les relations dans la famille étaient harmonieuses et chaleureuses, et donc les individus adultes plus équilibrés et mieux aptes à affronter les difficultés sociales ultérieures. (configuration 4, surtout).

Nous ne développerons pas plus avant ces deux dimensions ... elles sont bien connues et les variations peu nombreuses dans les discours que nous avons recueillis.

Mais nous soulignerons la force et la présence constantes de ces représentations : elles sont très agissantes, y compris dans les configurations les moins dépendantes de références habituelles au passé et qui adoptent une attitude globalement critique à propos des institutions (simplement, dans ces configurations - 5, 6, 8 - c'est la dynamique libérale du type 2 qui sera mise en avant).

Nous avons souvent eu l'impression que sur la balance où se pèsent les différentes composantes du système social, on perçoit la famille et la fonction pénale comme fonctionnant en alternative : ce qui échoue dans la famille va alimenter le système pénal ; une fonction pénale très présente dans la vie sociale (quelque soit le jugement positif ou négatif dont on assortit cette représentation) est vu comme preuve d'échec de l'institution familiale.

Pour beaucoup, seul un rétablissement du système familial "traditionnel" (c'est-à-dire modèle de socialisation réussie) pourrait permettre une dépénalisation de la vie sociale.

Mais certains discours (dans les configurations 6 et 8) font maintenant une part à des aménagements considérés comme nécessaires de la fonction familiale; certains - les plus jeunes et les filles surtout - ne croient plus beaucoup aux vertus des anciens modes de fonctionnement familial - et plus du tout à la possibilité réelle de ce "retour".

./...

On pourra alors se tourner vers les "spécialistes" : psychologues, conseillers, assistants sociaux ... qui pourraient pallier les zones d'échec familial. Le domaine de la prévention, du travail social - même s'il n'est pas ainsi perçu et nommé - se trouvant ainsi reconnu, où sur le point de l'être.

(Perçue comme une alternative possible à la pénalisation et/ou à la médicalisation des cas sociaux, la "prévention" commence à tenir une place importante dans quelques discours comme nous le verrons plus loin).

Seuls quelques rares entretiens imaginent d'autres rapports sociaux possibles, qui ne passeraient pas (exclusivement) par la famille et/ou les spécialistes. On évoquera les vertus de la "communication", de la "compréhension" ... la nécessité d'élargir des attitudes d'acceptation à un au-delà du cercle familial (discours personnalistes et/ou discours de jeunes élèves et étudiants : configurations 4, 6, surtout).

Le tableau traditionnel, idyllique et aujourd'hui nostalgique, est bien évoqué par l'interviewée ci-dessous :

"... Autrefois, les jeunes ... les femmes n'allaient pas travailler. Elles travaillaient dans leur foyer. Elles élevaient les enfants. Le mari, il arrivait et trouvait la cuisine prête ; la table mise, il y avait l'union. (silence). Et c'est l'essentiel.

E. - Ca, c'était important pour l'éducation des enfants ..

S. - Ah ! ... pour tout ... pour tout ... Et pour la vie, pour plus tard, pour les enfants ..." /16/387

Femme, 63 ans, agricultrice, zone rurale.

./...

Les vertus de l'autorité au sein du milieu familial, par l'interviewé ci-dessous :

"... Maintenant je pense que aussi il y a des choses après-guerre qui ont été apportées par les américains ... l'enfant-roi. Vous savez, je suis père, je suis grand-père, je suis arrière-grand-père : je ne pense pas que l'enfant soit roi. L'enfant - j'aime aussi beaucoup les chiens - l'enfant c'est un jeune chien, ça a besoin d'être dressé ... ça a besoin d'apprendre certaines choses ... ben actuellement on n'apprend rien aux gosses ... l'enfant-roi faut le laisser faire .../7/8 bis/

Homme, 58 ans, dentiste, Paris.

Mais la prise en compte d'une réalité des conditions de vie actuelle (comme le travail des femmes ...) amènera à nuancer les attitudes :

"... Je pense que, je pense qu'il y a déjà ce problème là ... difficile à résoudre, pour ainsi dire, impossible ... vous n'allez pas empêcher des gens d'élever ... d'après ce qu'ils croient ... être suffisant ... ou bien ... qui est souvent la méthode la plus facile ... c'est plus facile de dire oui à un enfant que de dire non ... faut avoir du temps ... et surtout le courage de dire non ... et de l'écouter réclamer, rouspéter, éventuellement pleurer ... si vous êtes fatiguée à ce moment-là, vous dites oui ... ça va plus vite, c'est moins fatigant ... eh bien une personne qui a travaillé toute la journée, et travaillé durement, elle dira oui à tout ... plus facile ... la solution de la facilité immédiate, qui rendra les choses plus difficiles plus tard ... Ca c'est une première chose, mais ... que faire pour ça ? ..."/12/15-16/

Femme, 61 ans, cadre supérieur, Paris.

./....

Et quand l'échec du milieu familial s'avère patent, on peut attendre de la collectivité tout entière qu'elle pallie les carences affectives et non qu'elle s'emploie à réprimer :

"... Pourquoi le jeune qui a quinze ans ou seize ans, qui fait un délit, il passe à la maison de redressement pendant x temps ... Bon ben, est-ce qu'on va voir ses parents, est-ce qu'on va voir ce qui se passe chez lui ... on comprendra un peu mieux, mais le mettre dans un truc de redressement, à quoi ça sert ? Parce que ... en fait, ce qu'il réclame, c'est peut-être un peu d'affection un peu ... un peu d'amour des uns et des autres, mais pas d'être mis dans un centre entre quatre murs et ... et de travailler, revenir le soir, à temps, à l'heure, et puis ... à quoi ça sert ?

Femme, 25 ans, ouvrière, métropole régionale.

Et on peut d'une manière générale souhaiter des rapports collectifs plus chaleureux et plus ouverts qui ne soient pas uniquement centrés sur la famille :

"... Non, y'a trop d'indifférence, on est pris par la vitesse, par le temps, par le travail, par ceci, par cela ... alors que quelques fois il suffirait d'une parole, d'un geste ... C'est pas parce que je le dis que je le fais hein, mais il me semble qu'il faut que chacun ... les gens dans leur tour d'ivoire, je peux pas supporter ça, les gens satisfaits d'eux-mêmes, de leurs petites affaires, de ... c'est pas une tour d'ivoire, j'appelle ça une tour blindée ! ..." /20/287

Homme, 51 ans, agriculteur, zone rurale.

./...

Tout en sachant que hors du milieu familial, la qualité des contacts entre individus n'est pas évidente non plus :

"... enfin il est même difficile de concevoir, que dans une civilisation si développée, ça soit justement un domaine si sous-développé (léger rire) de l'affaire ... Il n'y a pas assez d'activités ... ou dans ce cas ils prennent aussitôt un tournant ... bourgeois, pédant ... où tout est cher, ou inaccessible, où les gens se retrouvent entre eux, et encore par groupe, pour pas changer, où il n'y a pas de brassement (sic) de gens, où les autres se sentent mal à l'aise ... et n'y reviennent pas, donc, ça revient au même, ils reviennent dans leur milieu, pourquoi, parce qu'il n'y a rien qui soit à leur portée ..."
/10/12/

Femme, 18 ans, élève terminale, Paris.

b) - l'école

Le temps paraît loin où l'école rassemblait souhaits et attentes massifs de solutions éducatives dans le public : dans notre matériel elle apparaît le plus souvent comme une institution dont on connaît trop bien les lacunes pour en espérer beaucoup.

Si les échecs de la famille vont grossir la clientèle du système pénal, l'école - dans ce processus - n'est qu'un lieu de passage qui ne peut modifier la logique d'ensemble.

On se réfère toujours aux vertus de l'éducation au sens large, mais si l'école n'est pas exclue de ce discours, on met rarement l'accent sur elle particulièrement. On évoque aujourd'hui plus souvent - dans les entretiens où ce thème

./...

apparaît avec plus de développements - les bienfaits de formations "continues", "spécialisées" ... s'adressant aux jeunes (et aux adultes) déjà en difficulté. On évoquera plus souvent aussi les besoins en structures de loisirs à caractère socio-éducatif surtout. On compte plus sur ce type d'institution que sur l'école pour offrir des alternatives sérieuses aux carences de l'institution familiale notamment.

Au regard de l'objet de représentation suscité par l'entretien - le système pénal - l'école existe peu et rien d'essentiel ne semble s'y jouer.

Au contraire, l'enseignement est perçu comme non-branché sur la vie active, professionnelle ... perçu comme lieu de contraintes, particulières mais légères dans l'ensemble ... toutes ces représentations font que certaines le soupçonneraient plutôt de favoriser de "mauvaises habitudes" (configurations 3 et 7 surtout).

L'école donc ne saurait s'interposer efficacement entre le milieu social, familial, et le chemin de la délinquance :

"... Est-ce qu'on peut compter sur l'école pour pallier ? ... je ne crois pas ... parce que l'école aussi c'est la même chose ... vous mettez un professeur, vous lui mettez trente élèves, trente élèves hauts comme ça ... qu'est-ce que vous voulez qu'elle (sic) fasse ? ... la même chose, alors, qu'est-ce que ... elle juge sur les devoirs, elle juge sur les leçons, mais elle juge pas sur la conduite ..." /12/16/.

Femme, 61 ans, Cadre supérieur, Paris.

./...

Au contraire, pour les moins doués intellectuellement, elle fait le lit aux plus mauvaises habitudes :

S. - On les contraint d'aller à l'école jusqu'à 16 ans ou 17 ans ... Qu'est-ce qu'ils vont faire ... pendant les dernières années de scolarité ? ... Ils vont rien faire, ils vont empêcher les autres de travailler, et ils vont prendre le goût et l'habitude de ne rien faire ... de se promener, d'aller au cinéma, de fumer des cigarettes et de faire des bêtises ... à partir de 16 - 17 ans quand on va vouloir les faire travailler, ils sauront rien faire, il ne voudront pas se plier à une discipline ... et surtout ils voudront pas faire des travaux qu'il jugent ... serviles, et je parle des travaux manuels ... Parce qu'en France on considère que les travaux manuels sont des travaux dégradants, ce qui est faux du reste ..." /17/5-67.

Homme, 50 ans, notaire, métropole régionale.

Les "loisirs" au contraire, sont perçus comme un véritable système de prévention qu'il serait possible de mettre en place :

"... Et s'il y a beaucoup de crimes et tout ça, par les jeunes c'est pour ça. C'est parce que ... on sait pas ... j'sais pas, il me semble qu'on arriverait à faire un meilleur emploi du temps, à les éduquer, enfin pas les éduquer mais leur proposer un, quelque chose qui leur plait, et qui ne coûte pas trop cher, je crois que ça irait beaucoup mieux ... /1/47 .

Femme, 40 ans, femme au foyer d'ouvrier, région parisienne.

./...

c) - Le système de santé-psychiatrie.

Les articulations avec le système de santé-psychiatrie - quand elles existent dans les représentations - occupent alors une place importante et donnent de la fonction pénale une image très enrichie.

Globalement - pour ceux qui l'évoquent, le système de santé-psychiatrie est censé recueillir les cas où, plus ou moins manifestement, l'intentionnalité et la responsabilité des individus incriminés sont pour le moins douteuses.

Qu'il s'agisse d'un "petit" ou d'un "gros" délit, si l'acte commis est perçu comme incompréhensible (dans sa logique, ses mobiles, son exécution ...), il y aura tendance à demander l'intervention de services spécialisés. Le système pénal apparaît inadéquat : mais cette inadéquation peut être référée à des ordres d'arguments différents.

Cette question du qui peut/doit échapper à la sanction pénale partage souvent profondément les différentes configurations rencontrées.

1. première position : il peut y avoir inadéquation parce qu'il est moralement inacceptable de "punir" un individu dont la responsabilité est nulle ou très atténuée (configurations 4, 6, et 8, surtout) :

"... de toute façon on ne tue pas de manière ... normale ... dans tout criminel à mon avis, y'a quand même quelque chose qui tourne pas rond, faut être un peu ... faut avoir quelque chose de pas tout à fait normal pour se lancer dans une telle aventure ... hein, alors à mon avis ça dépend quand même ... je n'enverrai pas tous les délinquants ... chez le psychiatre, parce que les psychiatres faut toujours un peu s'en méfier, hein, mais chez des gens ...

./...

enfin les entourer de personnes et pas de matons, comme on dit ... avec un peu plus de coeur, ils pourraient peut-être arriver ..." /2/187

Homme, 43 ans, géomètre, Région parisienne.

ou encore :

"... Parce qu'un type qui tue une personne, bon, il peut être beaucoup plus coupable que l'autre qui a fait la même chose dans les mêmes circonstances ... et encore, coupable ... c'est encore un grand mot. Disons que l'un pouvait être plus ... plus lucide ou plus responsable au moment où il l'a fait, et puis, on s'en fout ça, l'autre il a fait la même chose, bon, ben, même peine, toc ! ... On s'aperçoit pas qu'il y a un qui est plus malade que l'autre ... et puis, on s'en fiche de toute façon (silence)."

Femme, 18 ans $\frac{1}{2}$, étudiante, métropole régionale.

et/ou :

2. deuxième position : il peut y avoir inadéquation eu égard à l'inefficacité du système pénal. La "machine" et les "acteurs" du système pénal ne sont pas équipés, formés pour résoudre et traiter ce genre de cas.

La logique du système est mise hors-jeu par l'irresponsabilité de l'individu (pas de participation de l'individu au "jeu" judiciaire de la faute, de la culpabilité, de la guérison par la sanction, de l'amendement par la prison ... etc). (Configurations 1, 2 et 7, surtout).

./...

"... les choses vraiment répréhensibles, les choses qui touchent la vie des autres ... ce sont, ce sont toujours des malades ... ça je crois que c'est, c'est assez net ... la psychologie dont - bon je dirai pas dont on abuse - dont on use maintenant, a bien changé la tournure ... des débats dans ce domaine, c'est mon avis, et puis ..., il est certain que c'est sûrement vrai, mais à ce moment là faut plus faire des prisons, faut faire des hôpitaux ... psychiatriques, voilà ... il faut enfermer, il faut soigner les gens avant que (°) ..." /30/87

Femme, 50 ans, commerçante, métropole régionale.

3. troisième position : on juge que la clause d'irresponsabilité qui amène le système pénal à se démettre de sa fonction est abusive (parfois ou souvent).

Il n'est pas rare que des individus regrettent, s'alarment ... face à cette possibilité de démission : on juge que c'est devenu trop "facile", trop "courant" aujourd'hui de soustraire certains individus à la punition, à la répression que doit incarner la fonction pénale.

Nous avons eu l'impression que la qualification d'inadéquation était refusée par une partie de la population : sauf cas extrêmes et spectaculaires, les individus ne doivent pas être soustraits à la main de la justice sous prétexte de difficultés, de troubles, d'ordre psychologique . La loi doit s'appliquer à "eux" avec autant de rigueur et dans les mêmes conditions qu'au reste de la population. (dans les configurations 1, 2, 3 surtout, et 7).

./...

(°) - On peut sentir ici une acceptation distanciée de ce nouvel état de fait !

On pourra entendre :

S. - Moi ... pour moi, ce sont des détraqués ... c'est des gens à qui il manque quelque chose ... Ces gens-là, c'est pas la peine de les conserver ... Vous me direz, puisqu'ils sont détraqués, c'est pas de leur faute, mais enfin alors à ce moment-là ... (silence) ... Oui ces gens-là ce sont des détraqués ... ils font le mal pour faire le mal, ils n'ont pas de conscience ... c'est tout ... c'est pas de leur faute, mais c'est pas pour ça qu'il faut être indulgent ... /3/87

Femme, 53 ans, commerçante, région parisienne.

ou encore :

"... on fait retomber beaucoup de choses maintenant, en fait tout de suite appel aux psychiatres, on fait appel à ceci à celà, et c'est là où il y a le vice... c'est là où il y a le vice, parce que ... on peut être vraiment malade, ou faire le malade, ou être en combine avec le toubib ..." /5/167

Homme, 53 ans, monteur-electricien,
région parisienne.

Le recours à une argumentation de type psychologisant peut être rejeté dans son principe même (ainsi d'ailleurs que les argumentations de type sociologisant, ce sont toutes les analyses qui peuvent mettre en cause les notions de responsabilité, culpabilité ... qui sont rejetées) :

"... Je crois que, vous savez hein, il y a toujours eu des enfants de ... de parents divorcés et puis, de parents non-divorcés et dans les deux cas, il y a eu des ... des enfants bien et des enfants mal ... Je pense que ... on va rechercher ... enfin, on va

./...

rechercher un petit peu loin hein ... les antécédents, parce que celui qui ne veut pas faire le mal hein, il a beau avoir des parents mal, là, je pense que ... Faut quand même pas exagérer, hein ... Parce que tout le monde a été plus ou moins traumatisé ... il y a eu quelque chose dans sa vie ... non, mais, c'est certain.

[21/18]

Femme, 43 ans, commerçante, métropole régionale

ou encore :

"... et on trouve toujours que le père a fait ceci, la mère a fait cela, que ... socialement le malheureux a eu une enfance ceci, une enfance cela ..., faut pas exagérer ... ça me paraît des arguments tout à fait fallacieux, ... ça c'est des arguments tout à fait mauvais ..." [7/7]

Homme, 58 ans, dentiste, Paris.

4. quatrième position : rare et extrême dans les termes où nous allons la présenter, elle reste, plus discrètement, présente dans certains types de discours, plus nombreux ceux-là.

Ici, la dimension d'inadéquation est perçue comme évidente, mais sans que le transfert à un système spécialisé paraisse plus acceptable pour autant : là où la logique de la fonction pénale ne peut plus s'exercer (irresponsabilité associée à de "gros" délits surtout), aucun autre système n'est à mettre en place ... seule la liquidation, l'extermination, des fous est envisageable (°) (configura-

./...

(°) Ce qui est bien un "système" en fait. Cette extermination n'est pas alors référée au système pénal en tant que tel, on sent bien que cette solution ne serait pas de son ressort, pas au même titre en tout cas que la peine de mort prononcée contre des individus conscients de leurs actes.

tions 3 et 1, parfois 2) même si on l'exprime rarement aussi crûment :

"... s'il est fou, il est bon qu'à détériorer tout le monde ... Il a plus besoin de vivre ...

... et dans les machins ... psychiatriques (sic) là ... mais on doit pas essayer de soigner des gars comme ça ... c'est bien trop cher payer ... tout de suite, immédiatement ... euh ... leur faire leur affaire. Non, non, là-dessus, moi ... /16/14/

Femme, 63 ans, agricultrice, zone rurale.

Ce qui fait de l'interface système pénal/système de santé-psychiatrie un lieu encore aussi problématique qu'important pour beaucoup, c'est que ce système de santé-psychiatrie est perçu comme étant sujet aux mêmes types de difficultés et d'erreurs que le système pénal :

1. - sur le versant le plus "libéral" (configurations 6 et 8 surtout), on lui reprochera d'enfermer "lui aussi", de réprimer plus que de soigner ... donc d'être un équivalent de la prison au lieu d'être un lieu différent.

On rejettera le système psychiatrique au profit de la psychanalyse, de types d'interventions où on cherche à "comprendre" en général plutôt qu'à réprimer. (entretiens n° 22 - configuration 6 et n° 19 - configurations 1 et 8).

2. - au contraire, dans d'autres configurations (1, 2, 3 et 7 surtout) on lui reprochera un "comme" le système pénal ce qui signifiera : laisser ressortir trop facilement les individus dangereux, procurer trop de confort et de liberté à ses clients ... etc :

"... Comme par exemple en ce moment, on leur donne des permissions ... ben qu'est-ce que c'est que ça ? ... on met des fous en liberté, qu'est-ce qu'ils font ? ...

./...

La plupart, ils tuent ... ils tuent ou, là, j'ai vu ces jours-ci, un qui a tué son père ... Il était à, dans un hôpital psychiatrique ... on lui donne une permission, qu'est-ce qu'il fait, il tue son père ! ... Ben là aussi, c'est pas valable, on peut pas les lacher, non ... oh non, on peut pas les lacher ...

Cette interviewée, emportée par son élan, ira jusqu'à préciser :

... non, non, faut pas donner de permission ... Non, ça peut être très très dangereux, la preuve, la preuve ! ... Deux fois sur une (sic), c'est comme ça que ça se passe ... Ca fait plusieurs fois que je le vois depuis qu'on sait ça ... donc c'est très dangereux, très ..."

Femme, 49 ans, ouvrière, région parisienne.

Une autre interviewée parle d'un ami étiqueté comme schizophrène :

" Alors, il y a des jours qu'il rentre sagement. Mais il y a des jours qu'il disparaît. Alors ..., il faut mettre tout en oeuvre et la police, et ceci et celà, pour essayer de le rattrapper, parce qu'on ne sait pas ce qu'il peut faire ... Bon ben, ça j'estime que la médecine portes-ouvertes ... Non ... ben ça ... C'est pas valable ..."

Femme, 38 ans, femme au foyer d'un cadre supérieur, métropole régionale.

La perception de spécificités et de similitudes, de correspondances évidentes mais complexes entre les deux systèmes, fait de cet interface un des plus riches que l'on puisse rencontrer dans des discours sur la fonction pénale. Objet moins "naturel" pour beaucoup que la famille par exemple, le système de santé-psychiatrie est ressenti comme un objet

social qui touche de près aux fonctions de régulation et/ou de maintien de l'ordre dans la société : c'est souvent à partir de son évocation qu'un discours basculera dans telle ou telle configuration ; il oblige à dire des attitudes plus profondes quant à la peur, la demande de répression, l'absence de confiance dans la nature humaine ... par exemple.

d) - la prévention et le travail social

Nous y avons fait allusion à propos de la famille : ces "deux systèmes" peuvent venir prendre place comme alternative à la pénalisation de la vie sociale.

Ils sont encore peu présents dans les représentations. Lorsqu'ils le sont, on pense surtout aux fonctions d'assistantes sociales, aux structures socio-éducatives -de loisirs en général- beaucoup plus rarement aux éducateurs et aux structures de prévention qui existent déjà institutionnellement.

Nous dirons que l'idée de prévention peut déjà faire système dans plusieurs types de discours, mais que la prévention et le travail social comme institutions ne sont pas encore reconnus comme tel (sauf cas particuliers).

L'idée d'intervenir avant que des individus s'engagent dans des voies passibles de pénalisation peut être présentée comme une évidence morale et/ou comme une alternative logique au problème collectif posé par la délinquance.

Sur un versant ou sur un autre, nous n'avons rencontré le plus souvent que des discours globalisants dans lesquels la prévention apparaît comme un "ça serait mieux" sans précisions quant aux modalités et critères de son exercice.

./...

Dans les configurations 5, 6 et 8 surtout, la phase type sera :

"ils n'ont qu'à faire de la prévention au lieu de réprimer ..."

Et pourtant, de tous les changements envisagés dans l'exercice de la fonction pénale, c'est celui-ci qui est perçu comme un des plus radicaux possibles par ceux qui y font allusion.

Mais le plus souvent, si on ne rencontre pas par exemple de discours rejetant l'idée de pratiques de prévention, on y pense très peu, on y croit pas beaucoup ; quand toute la vision du monde et du pénal est axée (passivement et/ou activement) sur la nécessité/obligation de réprimer, de sanctionner (configurations 1, 2 et 3 et 7 surtout), il reste peu de place pour la prévention dans le discours des individus (°).

Bien sûr il faut tenir compte de la - relative - nouveauté et marginalité de ce type de solutions institutionnelles ; certaines fractions de la population n'en n'ont pas connaissance - ou n'ont pas encore fait place dans leur système de représentations à cette connaissance.

Nous ajouterons que dans les discours où la prévention n'émerge pas comme une pratique spécifique, c'est souvent à la police qu'est dévolue cette fonction : la "bonne" police, celle de l'agent que l'on croise dans la vie quotidienne, la rue ... Il est censé "avoir l'oeil" sur les individus, les situations pouvant faire problème, intervenir et régler directement les petits cas de délinquance. Cette police là est censée protéger/contrôler les populations avant que le renvoi au système judiciaire s'avère inévitable.

./...

(°) - C'est d'ailleurs une constante dans une pensée manichéiste que les cas déferés au pénal signifient une ultima ratio ; et cette composante manichéiste n'est pas rare dans les configurations 1, 2 et 3 surtout.

Nous citerons l'interviewée ci-dessous qui a exprimé une des attitudes les plus construites :

"... Moi je pense que ça doit être au niveau de la prévention ... Il paraît que quand il y a des enfants malheureux, on les signale aux assistantes sociales et puis ... tant qu'on ne s'est pas rendu compte ... que les enfants n'étaient pas blessée ou autre, on peut rien faire ... Chaque fois que vous parlez de prévention, on vous dit "attention, liberté" ... Enfin moi je suis pas du tout agressive à l'égard des pauvres gens qui ont commis des ... enfin qui ont agi contre le droit pénal, mais ... je pense que ... si on faisait de la prévention, ce serait bien, mais enfin, moi, pour moi, c'est à ce niveau ... Parce que c'est aussi dur pour un jeune ou pour une personne qui est passée à l'acte, d'avoir vingt années de vie ... en prison pour payer ..., je pense que tant qu'on a pu ... empêcher ... ces choses-là ... par une éducation, à partir de l'école, par un système de prévention ... mais est-ce que ce sera ? ... possible, ça c'est difficile, parce qu'il faut aussi des éducateurs, il faut toutes sortes de gens ... pour ça ..." /11/27

Femme, 40 ans, infirmière, Paris.

Elle y souligne les doutes et les difficultés que soulève cette question ... y compris le rapport complexe entre prévention/libertés individuelles. Elle est la seule dans notre corpus à avoir évoqué furtivement cette dimension. Ce thème est certainement trop peu familier dans le public pour qu'apparaisse ce type de contradiction.

Ce qui n'empêchera pas cette interviewée d'évoquer la représentation plus courante de la prévention faite par la police :

"... parce que parfois, des fois on aurait des jeunes, ils font des petites bricoles, pour des bricoles, et puis en définitive c'est l'âge bête ... enfin l'âge

./...

bête, c'est peut-être pas très ... bien de dire ça, mais c'est un âge où ils font ça par gloriole ... et on doit minimiser ces choses là ... Parce que déjà, s'entretenir avec le commissaire de police, ça doit leur faire un peu peur ... puis de savoir qu'ils sont un peu surveillés ... Enfin ... je pense qu'à ce niveau là on doit pouvoir arriver à ne pas provoquer de révolte".

Comme nous l'avions noté, c'est souvent sous l'angle de la gestion du temps de loisir des individus (des jeunes surtout) que l'on envisage la prévention.

"... les délinquants, pour moi actuellement ça n'existe pas ... si ça existe, parce qu'il y a un malaise, mais autrement, ça ... ça pourrait ne pas exister ... je crois, si il y avait un système ... un système qui puisse ... s'il y avait beaucoup plus de loisirs, beaucoup plus de ... de comment ... d'organismes socio-éducatifs, pour ... en particulier les jeunes."

Femme, 31 ans, femme au foyer de cadre moyen et animatrice de rue bénévole, région parisienne.

"... mais je pense que ... ils sont pas accrochés ... par une envie quelconque de faire soit de la musique, soit de, de ... ils sont pas entraînés, ils sont pas ... motivés par des choses comme ça ... on a pas su les motiver ... on voit bien à la Maison des Jeunes, y'a des choses qui accrochent, y'a des choses qui accrochent pas ... Les gosses viennent, les gosses ne viennent pas ... alors donc il faut chercher, mais pour faire ces choses là, il faudrait donc qu'il y ait des gens, puisqu'on est conscient de ce truc qui arrive, et y'a déjà des années que ça se passe comme ça, hein, puisqu'on est conscients, c'est au gouvernement à payer des gens ... à éduquer des gens pour venir encadrer

./...

ces ... gens là, et puis leur faire faire comme ça, qu'ils fassent des stades, qu'ils fassent des ... je sais pas, des jeux de boules, qu'ils fassent n'importe quoi, des endroits pour leur faire faire de la voile, enfin des choses ... y'en aurait qui seraient motivés ..."
/5/24/

Homme, 53 ans, monteur-electricien,
Région parisienne.

e) - l'opinion publique et la presse.

Le plus souvent ces deux systèmes sont perçus comme pouvant avoir une influence sur l'exercice de la fonction pénale (les modalités de cette influence se préciseront quelques fois à propos de certains acteurs du système pénal). L'opinion publique et la presse sont souvent associés, la valorisation de l'influence de l'un accompagne souvent le rejet du poids de l'autre (selon les types de discours, les places respectives seront différentes).

L'opinion publique est censée avoir une fonction de régulation (dans le sens d'incitation à plus ou moins de répression selon les discours) ; elle est censée faire barrage aux excès du système pénal (excès de libéralisme ou excès répressifs).

Les media au contraire sont plus souvent accusés d'attiser, de monter en épingle ... les contradictions et les difficultés du système pénal, ce qui deviendra, bien sûr, mérite de "poser les problèmes" pour d'autres.

On les accusera ainsi de servir de tribune aux "exploits" de délinquants, de "donner des idées" à ceux qui pourraient être tentés par une carrière criminelle ... ou au contraire de se complaire dans des discours vengeurs et répressifs en matière de délinquance.

./...

On aura tendance, d'une manière générale à les percevoir "au service" des opinions et attitudes que l'on n'accepte pas en matière de fonction pénale (même si, plus rarement, on reconnaît qu'il y a "plusieurs" presses, et donc que la réalité est plus complexe).

Pour schématiser, dans les configurations à dominantes traditionnalistes et/ou répressives (1,2, 3 et 7 surtout) on se sentira plus proche de "l'opinion publique" - faite de gens qui "pensent comme vous" - et plus méfiants devant l'influence de la presse.

L'attitude la plus courante à l'égard des media sera du type :

"... et ça donne des exemples pour les autres ... puisque on est tellement informés de toutes ces choses là. On dit beaucoup trop de choses déjà je trouve ... on raconte beaucoup trop de choses hein ... la façon dont ils s'y prennent, la façon dont ... ça donne des idées aux autres ... moi je crois qu'en parler, ça peut donner des idées aux autres. Moi je trouve que c'est pas la peine de raconter comment ils s'y sont pris, c'est pas la peine ... hein ... Regardez, même au cinéma, y'a de des films qui influencent déjà ... 3/77

Femme, 53 ans, commerçante, région parisienne.

Plus durement encore, on s'exprimera ainsi :

"... je crois que les journalistes sont vraiment ... terribles pour ça, je crois qu'ils font énormément de tort ... chez des êtres jeunes, ils provoquent la délinquance, en se ... vautrant, dans des relations plus ou moins fausses, du moins fantaisistes, des hold-up,

./...

des ceci, des cela ... c'est tout juste si dans les hold-up les types qui ont fait ça ne sont pas des héros ... ça, je trouve ça effroyable, ça je crois que pour la délinquance, ça y fait beaucoup ... /7/16/

Homme, 58 ans, dentiste, Paris.

Quand on parle d'opinion publique, au contraire, c'est pour souligner un effet que l'on juge positif :

"... C'est comme l'affaire machin là ... Portal. Bon ben on les a sortis pourquoi, hein ? Parce que il y avait l'opinion publique qui s'en est mêlée, et puis que ils ont eu peur un peu. Mais il y a combien de procès comme ça que ... qui seraient passés à l'as et puis qu'on a jamais su la fin de l'histoire." /1/9/

Femme, 40 ans, femme au foyer d'ouvrier, région parisienne.

Seul, un interviewé analysera un peu plus finement les rapports entre presse et opinion publique, tels qu'il les perçoit, et nuancera l'opposition traditionnelle pour les autres :

"... D'ailleurs toutes les histoires des crimes et tout ça ne devraient pas être publiées ... d'une part ça ne devrait pas être publié parce que la presse va ... influencer le juge ... influencer éventuellement quand il y a des ... comment ça s'appelle ... les jurés, encore pire ... forcément ... d'une part on (sic) ne devrait pas publier ... d'une part ça sert quand même, la presse... elle alerte sur certaines injustices ... En théorie s'il y avait des juges absolument sûrs et intègres ... à ce moment-là il ne faudrait pas publier ... et puis on se demande si ce n'est pas nécessaire parce que des fois la

./...

presse alerte ... quand même on voit souvent des types qui sont sauvés par la presse ... parce que, ce qu'on appelle l'opinion publique ... c'est la presse qui la fabrique ... c'est les journaux qui créent l'opinion publique ... les gens lisent, bon vous êtes habitués, vous prenez ça pour la bible ... /9/10/

Homme, 61 ans, commerçant, Paris.

il ajoutera :

"... alors l'opinion publique ou les journaux c'est assez dangereux ... c'est un truc assez difficile à manipuler parce que ... déjà les trois quart des gens ne savent pas lire les journaux ... ils lisent des journaux infects d'abord ... des crimes de sang ... France-Soir ou l'autre, enfin machin se marie, se divorce ... enfin ne parlons pas de cette presse ..." /9/11/

Ce qui pourrait se traduire dans l'ensemble par : "à mauvaise presse, mauvaise opinion publique", ce qui revient en fait à dénier à l'opinion publique un statut d'instance autonome dans la vie collective.

Attitude qui est spontanément (?) celle des individus les plus jeunes et les plus "libéraux" qui n'ont presque jamais évoqué ces questions de presse et d'opinion.

f) - L'urbanisation

On rencontre assez souvent ce thème dans les entretiens. La plupart du temps à titre d'élément dans un ensemble centré sur la déshumanisation, l'anonymat ... des conditions de vie en général (°). L'urbanisation est plutôt

./...

(°) - Dans les configurations 3 et 4 surtout bien sûr, qui sont toujours très structurées par la nostalgie du passé.

un thème second, plus illustratif de tendances d'ensemble que spécifiquement lié au dysfonctionnement et la criminalisation de la vie collective.

Mais il arrive qu'il prenne la place d'un "système d'explication" de manière plus nette : la ville, la cité-dortoir ... sont alors perçus comme des lieux de frustration et d'incitation complexes à la délinquance - l'urbanisation devenant en-soi un signe, une cause, de la dégradation de la vie collective (configurations 1, 2, et 3, par exemple).

Lieux de misère, ou de deshumanisation en général, les villes sont alors perçues comme un environnement incitateur à la délinquance :

"... Maintenant y'a autre chose aussi, y'a aussi toute une éducation, tout ... vous avez des jeunes qui sont élevés dans des bidonvilles, qui, qui ont des exemples navrants sous les yeux, qui n'ont pas d'argent, qui ... ça, ça c'est, c'est très important, il faut se pencher sur ces cas-là ..." /20/67

Homme, 51 ans, agriculteur, zone rurale.

".... y'a beaucoup de choses à faire, hein, bon ben on a misé, en matière d'urbanisme on a misé sur des tas de choses, qui a mon avis ne sont pas valables - moi j'y crois pas aux villes nouvelles, pour moi c'était la dernière des choses à faire ... non y'a des tas de choses qui font que le climat ... moi je vous avoue, y'a quelque chose qui va pas, c'est pas bien ... mais ces villes qui n'ont rien, qui n'ont pas d'âme ... c'est des villes infâmes, on y trouve même pas d'emploi, hein, les gens ne se connaissent même pas de palier à palier, hein ..." /2/337

Homme, 49 ans, géomètre, région parisienne.

./...

Discours stéréotypé, qui fut très utilisé autour de la précédente décennie ... et dont on ne trouve plus trace chez les plus jeunes interviewés.

X.- DES ECHECS DE LA FONCTION PENALE AUX DEFAILLANCES DES AUTRES INSTITUTIONS : L'INSECURITE.

De tous ces échecs, on ne parle pas avec légèreté. Si le propos de la recherche que nous présentons ici n'était pas de rendre compte des jugements de valeur et des émotions qui accompagnent généralement l'évocation de la justice pénale, nous ferons une exception pour le sentiment d'insécurité qui s'est exprimé tout au long des entretiens sur lesquels nous avons travaillé.

Il y a deux façons essentielles de parler l'insécurité : l'une s'attache à l'insécurité, collective peut-on dire, qui est celle de certaines catégories de la population en général ; qui est liée à certaines conjonctures de crise (économiques, sociales...). A propos du travail et de ses relations perçues avec la fonction pénale, on nous a parfois parlé du chômage, de son incidence sur la délinquance... etc (configurations 6 et 8 surtout).

Mais parler ainsi de l'insécurité suppose une certaine distance (émotionnelle et intellectuelle) que peu d'interviewés ont les moyens de prendre. Le plus souvent on s'exprimera en terme d'insécurité personnelle (soi-même, ses proches ou ceux auxquels on pourra facilement s'identifier : les autres "vieux", les autres "femmes" ... etc) ... et ce qui envahit le champ de représentation c'est la crainte d'être victimisé.

De notre matériel il ressort nettement deux points :

- d'une part, plus on appartient à des catégories sociales en régression (paysannerie traditionnelle, petits-commerçants ...) ou défavorisées (ouvriers ...), plus on est âgé,

et surtout si on est du sexe féminin ... plus on peut être envahi (°) par ce sentiment d'insécurité.

Ce thème de l'insécurité est toujours associé, dans ce type de discours, à celui de l'augmentation de la délinquance.

Au-delà des interviewés de notre corpus qui ont dramatisé autour de ces thèmes, il est incontestable que cette perception d'une montée de la délinquance et donc d'une insécurité personnelle grandissante est très présente dans le public.

Elle se présente régulièrement comme une évidence de sens commun, avec la force et la résistance à toute sorte d'analyse qu'on connaît bien.

Sans vouloir régler ici cette question difficile, nous soulignerons qu'il n'existe pas de données très explicites permettant le constat de cette augmentation de la délinquance.

Le sentiment de cette augmentation se fonde généralement sur une accumulation de faits-divers tragiques et spectaculaires dont on a eu connaissance (par les media, les discours des autres ...) ou sur la lecture rapide de quelques chiffres qui renseignent en fait plus sur l'activité de certaines agences du processus pénal que sur une réelle évolution de la criminalité.

Les meilleures analyses de cette évolution ont permis de préciser qu'en France particulièrement, les actes de violence contre les personnes sont en nombre stable depuis le début du siècle et que le seul secteur pénal en augmentation notable concerne certains types d'atteintes aux biens, notamment certains vols, dont le cambriolage.

./...

(°) c'est parmi ces catégories que nous avons trouvé le maximum de "dramatisation" sur ce thème.

On peut faire remarquer que cette augmentation-ci peut être elle même fonction de l'augmentation du nombre de plaintes déposées plus que d'un nombre supérieur d'actes commis. Même si on admet une augmentation réelle de ce type de délit, il reste que la population cible en est souvent précise et restreinte (essentiellement les petits-commerçants) et que les pertes relatives à ces délits ne sont pas toujours importantes.

Une augmentation de la criminalité très limitée aux atteintes aux biens, qui lèse souvent faiblement quelques fraction de la population ... ne peut rendre compte à elle seule de ce sentiment d'insécurité qui s'étend si largement dans le public.

Il faut tenir compte ici de l'amplification opérée par des discours globalisants qui entretiennent volontiers la confusion entre atteintes aux biens/violence contre les personnes (°) ... entre certaines personnes victimes de/n'importe qui victime de ... etc.

Ces discours globalisants (tenus dans les media, par les pouvoirs publics ...) déclenchent des réactions qui peuvent être regrettées par la suite ... mais leur effet sur le public aura été de provoquer/faciliter des amalgames que l'on (re)trouve abondamment dans les représentations.

Actuellement, les hypothèses les plus solides que l'on puisse formuler sur ces questions seront que :

- il existe bien une insécurité (économique et sociale) pour certaines fractions de classes et certaines couches professionnelles en régression (petits paysans, petits commerçants

./...

(°) - D'autant plus facilement qu'un cambriolage implique en effet une violence contre un lieu "privé", qui vous appartient, auquel vous vous identifiez ... et que le sentiment d'être violé, d'être mis en danger dans sa personne, est une composante importante pour les victimes de ce type de délit.

ainsi que pour certaines fractions de la petite bourgeoisie salariée du type petit fonctionnaire : instituteurs ...).

- ces fractions de classes ou couches professionnelles en insécurité, sans avenir ... deviennent particulièrement inquiètes en période de crise économique.
- lorsqu'elles s'avèrent incapables d'analyser leur situation (en termes socio-économiques ou en d'autres termes) il y a déplacement et focalisation des craintes (°) sur des "boucs émissaires" qui permettent des discours faciles et stéréotypés. Les "délinquants" peuvent aisément tenir cette place dans des discours manichéistes et simplificateurs.
- ce type de discours - par l'orchestration qui lui est fait - se diffuse bien au-delà des couches professionnelles menacées

Ce sentiment d'insécurité, comme on peut s'y attendre, entraînera certains vers une demande accrue de répression - ou pour le moins d'intervention (tendance de nos configurations 1, 2, 3, 7).

Mais pour beaucoup d'autres, quand une analyse globale et dédramatisante (de types syndicale , politique ... par exemple) n'est pas possible, il peut y avoir un sentiment d'impasse, l'impression d'absence de solutions collectives, durement ressentie (configurations 4 et 5 surtout, mais 6 et 8 également).

Notre corpus était massivement dominé par ce sentiment d'insécurité, les connotations y étant plus ou moins collectives ou individuelles selon les configurations, autant que par l'argent, thème qui sert de medium à la critique que l'on peut/veut mener sur l'organisation sociale actuelle et sur le système pénal.

./...

(°) - dans les discours bien sûr, dans les pratiques aussi !

- Les délégitimations du système pénal.

Si le thème de l'argent est traditionnellement délégitimant pour la fonction sociale à laquelle on l'associe, celui de l'insécurité pourrait, logiquement, renforcer au contraire la légitimité des activités pénales. En fait, ce n'est pas si simple :

- à la limite, le discours banal et stéréotypé sur l'argent peut s'accommoder du fonctionnement social actuel : c'est la part - a-historiciste - faite à la "nature des choses", à ce que le monde est mal fait ... allez donc savoir pourquoi ! (configurations 1, 2, 3 surtout).

Cette position - proche souvent d'une structuration de type "droite populaire", mais pas toujours à l'évidence (°) - tendra à mettre moins l'accent sur une délégitimation par l'argent et plus sur une délégitimation par l'insécurité.

Il faut une radicalisation du discours sur l'argent et une critique plus fine de sa fonction (débouchant sur une analyse en termes de classes sociales en conflit, par exemple) pour que l'effet délégitimant soit manifeste (configurations 5, 6 et 8 surtout).

- le discours sur la sécurité - même quand il conduit à une demande accrue de répression - n'aura pas d'effet systématiquement légitimant :

Là où on a tenu un discours critique banal à partir de l'argent, et où on s'accommode encore du système pénal complice de cet état de fait, on s'accommodera parfois fort mal de l'échec de la fonction pénale en matière de sécurité personnelle : que l'argent pèse lourd dans la vie des institutions - ce n'est pas très gai, mais de se sentir en danger, c'est bien pire !

./...

(°) - Dans la mesure où on peut la rencontrer chez des individus qui, eux, déclarent se situer politiquement à gauche !

Et les individus qui tiennent ce type de discours - qui se sentent menacés - ne comprennent pas les "raisons" de cet échec : la fonction fondamentale du système pénal étant, pour eux, d'assurer la protection du bon citoyen (auquel ils s'identifient au moins le temps de tenir ce discours) contre les autres. Quand on a par trop l'impression d'être une victime potentielle, la demande faite au système pénal s'accroît d'autant, et elle prend des accents angoissés et pessimistes : s'il a échoué à me mettre à l'abri de cette crainte, qu'est-ce qui me prouve qu'il en a, en aura les moyens ?

Dans la logique de discours structurés par un fort sentiment d'insécurité, la demande faite au système pénal est toujours sans fin. Il n'y aura jamais assez de protection, de précautions ... mises en place contre le danger ressenti. Tant qu'on demande au système pénal de calmer des craintes qui viennent d'ailleurs (d'une réelle ou imaginaire fragilité socio-économique et/ou psychologique), c'est une demande impossible qu'on lui adressera.

D'où cette tension entre une demande exacerbée à la fonction pénale et une critique exaspérée de l'efficacité actuelle du système.

Ceci était très net pour certains interviewés de nos configurations 1 et 3 (entretiens n° 6 et 16 particulièrement) ; et il peut arriver que la délégitimation par "la complicité avec le pouvoir" associée à cette délégitimation par l'insécurité, évolue vers un discours d'extrême-droite, à connotations fascisantes évidentes (configuration 9 - entretien n° 8 surtout).

C'est que le doute jeté sur la "compétence" du système pénal en matière de sécurité a tôt fait de se transformer en doute plus profond sur un recours possible en cas de danger personnel (ressenti comme tel).

./...

La délégation par l'insécurité jouerait alors les discours comme un des indices importants de rejet de la fonction pénale comme instance régulatrice et protectrice de la vie collective ; et quand aucune issue pouvant s'inscrire dans une vision du monde dynamique n'est possible, les individus peuvent se trouver confrontés à des craintes très profondes de chaos et de danger social.

On sait la place que des discours fascisants peuvent tenir dans ce type de structure !

L'interviewée que nous citerons ci-dessous illustre bien comment une angoisse particulièrement vive en matière de sécurité personnelle peut conduire à réclamer une surveillance et une répression accrues :

"...On est même pas tranquilles quand on a des enfants ... on a toujours peur ... on peut jamais avoir l'esprit tranquille ... y'a pas d'heure ... On voit aussi bien des choses à huit heures du soir que ... et c'est pas tard huit heures ... dès qu'on se trouve un petit peu attardé, bon ben, on en a peur déjà ... Alors personne est tranquille ... Je suis sûre qu'il y a beaucoup de parents dans l'inquiétude, parce que ... Et quoi faire ? ... Y'a, y'a trop de ... (silence) ... 6/10

"... C'est quand même pas une vie d'être toujours sur le qui-vive, et regarder ... autour de soi si... si on est suivi, qu'est-ce qu'il y'a, ... c'est quand même pas drôle ! ... On est obligé de tenir son sac, ... on peut plus faire de courses tranquille ... dans les magasins il y a une quantité de vols, de femmes volées ... on voit ça très souvent ... faut rien, absolument rien lâcher ... Et c'est épouvantable, épouvantable ...

./...

Et elle aura dit, et dira, ailleurs :

E. - Oui, et vous dites, y'a pas de police ...

S. - Non, y'en a pas assez ... (silence) ... Je sais bien qu'ils peuvent pas être partout ... Mais les gens ont peur, c'est certain, les gens ont peur ... Pourquoi, bon ben, parce que les autres (°) ont une défense et puis ... On a peur, les gens ont peur ... Alors ils voient des choses et, ben bon, je crois que ben, bon ... ils se taisent plutôt que de ... Je pense qu'ils se taisent, par peur ... Oui, ça c'est sûr ... (silence) ... /6/10/

Il faudrait plus de police ... et plus de collaboration de la population ...

et encore :

"... ils vont moins attaquer les gens si ils se savent surveillés d'une manière ou d'une autre ... Et certainement que ceux qui sont en civil ont plus de poids que ceux qui sont en uniforme ... Parce que dès qu'on voit un uniforme, ben sûrement ... ils se méfient ... tandis qu'en civil, bon, ils n'ont pas de méfiance et c'est comme ça qu'on peut arriver à prendre quelques truands, tout de même ... Moi je sais que personnellement, je suis méfiante, parce que ... moi, moi j'ai peur ... D'abord là où j'habite c'est quand même assez retiré ..." /6/4/

puis :

"... Mais alors, un coupable, eh bien, qu'il paye ! ... c'est normal alors ... Ah oui, et qu'on lui fasse pas de cadeau surtout ! ... Ah non ... Ah la justice, c'est la justice ... faut être juste ... Faut être juste ... S'agit pas de punir ceux qui le méritent pas, et puis de laisser courir ceux qui le méritent ... ah non ! ... Ca sûrement ..." /6/5/

"... Et d'ailleurs, y'a pas de raison, quelqu'un qui a tué, pourquoi, ... pas le ... vous voyez moi je serais comme ça, tu as tué, tu seras tué ... tu as torturé, tu seras torturé ... Eh bien je vous assure que, certainement, les gens feraient plus attention ..." /6/23/

La loi du Talion n'est jamais loin dans ce type de structuration !

Dans les configurations où le système pénal a été plus profondément délégitimé par l'argent (et par des critiques sociales plus radicales : configurations 4, 5, 6 et 8), ce thème de l'insécurité met parfois les individus dans des contradictions difficiles à résoudre en dehors d'une perspective "révolutionnaire" :

- puisqu'il est exclu de se tourner vers le système pénal pour demander notamment un renforcement de la répression, que peut-on dire face à cette question de l'insécurité ?

(précisons que, dans ces configurations, le sentiment et le discours sur ce sentiment d'insécurité étaient les moins dramatisés).

On assiste alors, soit à un repli connoté de plus ou moins de désespoir, de résignation ... à un attentisme qui rêve de jours meilleurs (configuration 5), soit à des analyses en termes de : la solution doit venir d'ailleurs (changement des mentalités, changements sociaux, changements politiques, plus ou moins fondamentaux et rapides ... configurations 6, 8, et 4 dans la mesure où avec plus d'amour et et de rapports directs tout devrait toujours être possible).

Seuls les interviewés proches des configurations 2 et 7 nous ont semblé plus à l'aise avec cette question, ils pouvaient se tourner vers le système pénal pour demander avec confiance une répression accrue devant cette "montée de l'insécurité".

./...

Quand on est globalement satisfait de l'organisation sociale actuelle et des fonctions assumées par le système pénal, on a confiance dans les capacités d'ajustement répressif de l'ensemble.

XI - LES IMAGES SYSTEMIQUES

C'est dans ce contexte que nous sollicitons des détails sur la "machine" pénale. Autant dire que rien ne peut paraître plus douloureux à certains individus : toute perception en termes de "système" pénal est source de contradictions, de difficultés ... car elle s'oppose à l'image symbolique d'une justice qui traiterait (ou devrait traiter) des écarts aux règles collectives, à la loi, et qui aurait la puissance de protéger chaque citoyen des risques de la vie collective.

En approcher comme d'une "machinerie institutionnelle", sujette à des ratés, plus ou moins perfectible ..., et surtout administrée par des humains comme vous et moi, sujets à des forces et des faiblesses diverses, c'est regarder de près une "cuisine" qu'on aime autant ne pas trop connaître.

Même quand on revendique une attitude globalement critique en matière de justice - quant à sa fonction et ses effets sur le corps social - les détails de son activité pourront encore surprendre par leur indécence et/ou leur platitude : trop "pareils" à ce qu'on critiquait déjà (poids de l'argent, du pouvoir des uns et des autres ... ou au contraire neutralité excessive, "bureaucratisation" de processus où se décident pourtant des choses qui pèseront lourdement dans la vie des gens).

Comment se représente-t-on la "machine" pénale dans le public donc , et tout d'abord comment se la représentent ceux qui pensent et expriment le pénal comme un système dont ils affirment l'existence comme tel.

./...

1.- Comment décrit-on le système de la justice pénale quand on en parle ainsi, que dit-on alors du processus que l'on connaît ?

a) - La vision limite, la plus élémentaire et la plus résolue en même temps, est celle qui accompagne la position qualifiée d'épiphénoménale : sous-système de la structure sociale, le système pénal reproduit à son niveau la logique de l'ensemble, comme le fait n'importe quel autre système social.

C'est un système totalement dominé, il n'est pas en complicité avec des fonctionnements qui dominent ailleurs (essentiellement le système du "pouvoir" ...), il est en absolue dépendance.

Les éléments systémiques auxquels on va faire appel pour illustrer cette représentation seront en général peu nombreux :

ex. : entretien n° 22 - configuration 6.

Il y a une classe dirigeante qui fait les lois → les délinquants, les irresponsables, les fous, les névrosés, les pauvres → se retrouvent au système pénal : c'est l'engrenage police-tribunal-prison.

ex. : entretien n° 23 - configuration 5.

La société fonctionne sur des lois dépassées → maintenues par le pouvoir politique → qui fait fonctionner la police : elle arrête les déviants et les non-conformes → ça va à la justice : les tribunaux sont arbitraires et obéissants ⇒ tout est fait à l'avance : les gens vont en prison :

S. - La police, les tribunaux, les prisons, c'est la même chose ... parce que au début, la police arrête les gens, les tribunaux les jugent, et puis, on les met

en prison. C'est une chaine ; c'est un cercle vicieux... que ce soient les prisons ou les asiles ... tout ça c'est une mise à l'écart, parce qu'ils ne sont pas conformes à un ordre établi ... parce qu'ils ont été décrétés dangereux pour l'ordre établi ... /32/11/

Homme, 19 ans, étudiant, métropole régionale.

Ce type de représentation épiphénoménaliste a la particularité d'être en général critique (voire radical), de bien marquer l'idée que la justice pénale est un "système" (qui suit une logique - celle de l'argent et/ou du pouvoir - et qui s'y tient de bout en bout), d'être toujours (dans notre corpus en tout cas) pauvre en éléments ... allant tous dans le même sens, ils n'apporteraient d'ailleurs aucune autre information sur le système ! C'est le type même du système massifié.

Le sentiment qui accompagne cette représentation est le plus souvent celui de "connaître" le système (°) puisque sa logique en est comprise.

Cette position est la position-limite d'une analyse plus courante du système pénal en termes de complicité.

b) - Le système pénal complice

C'est une représentation des plus répandues dès qu'on perçoit un tant soit peu la justice pénale comme un système : dès qu'on lui reconnaît une certaine unité, c'est son degré d'autonomie que l'on va chercher à évaluer et à qualifier.

./...

(°) - D'en connaître son "essence" ... même si on reconnaît ne pas être très au fait des détails !

Dans la vision précédente, d'autonomie il n'y en avait aucune ; ici on va rencontrer sur le thème de la complicité diverses positions.

Selon que cette complicité est perçue plus en rapport avec le système marchand ou le système politique, à quels éléments systémiques fait-on appel pour en faire la preuve ?

1. - Le système pénal complice de l'argent.

ex. : entretien n° 1 - configuration 1.

Les "gros" s'en sortent → ils "achètent" la police et → ils "achètent" la justice : ils "achètent" les avocats et les avocats "achètent" les magistrats.

Les "petits" se font attrapper → par la police et → se voient attribuer un avocat d'office → ils vont en prison - où ils sont mélangés avec les "vrais" délinquants → (et pourtant) les "vrais" délinquants courent toujours (°).

Où il est dit que la police et la justice sont achetables :

"... on peut acheter ce qu'on veut. Même dans la police, hein. Ils ont parlé combien de fois qu'ils (sic) donnaient des pots de vin pour ... alors je pense que quand même quelqu'un qui a de l'argent il peut acheter un policier ou autre. Même s'il est en prison il aura un traitement de faveur qu'un autre prisonnier qui n'a pas d'argent ne pourra pas avoir. C'est l'argent comme on dit qui mène le monde, hein. (silence). Comme dit l'autre là, comment que ça s'appelaient là le crime qui y a eu là ... la gosse qu'avait été ... qu'a été tuée là, qu'on avait accusé le notaire. Puis encore que
./...

(°) Ou l'on voit la délégitimation par l'argent faire place à une délégitimation par l'insécurité. Nous en avons parlé et nous en reparlerons.

maintenant c'est un jeune qu'est accusé. Bon ben il a dit pendant un moment que c'était lui, qu'on l'avait obligé de dire ça. Le notaire maintenant il est libéré et tout ça, ben parce qu'il avait la notoriété, il avait l'argent ... Moi je crois que c'est l'argent qui fait tout, même pour la justice. C'est pour ça que la vraie justice n'existe pas. Il y a des moments que, mais je crois que la vraie justice n'existe pas...
/1/87

Et, ce qui n'est pas exceptionnel mais moins courant tout de même, le juge lui-même "s'arrange" et "reçoit" de l'argent :

E. - Au niveau des tribunaux c'est surtout par les avocats que passe l'argent ... ce que vous avez dit tout à l'heure ...

S. - Oui les avocats, puis je pense que quand même les juges, tout ça, ils doivent quand même en recevoir un petit peu ... leur jugement doit dépendre un peu ..., ils doivent s'arranger avec les avocats, je sais pas exactement, m'enfin moi, c'est l'effet que ça me fait ... /1/127

Femme, 40 ans, femme au foyer d'ouvrier,
région parisienne

Le système de l'argent doublant à ce point - élément systémique après élément systémique - le système pénal, c'est là encore une représentation limite ; l'exemple donné supra est remarquable en ce qu'il systématise justement ce type de représentation (tout dans la justice est "achetable": chaque acteur, chaque processus ... etc).

./...

A la différence de la vision épiphénoménaliste précédente, on parle ici en creux d'un système pénal qui devrait avoir une fonction autonome (punir/protéger ...) mais dont on dit que cette fonction est pervertie, détournée ... par le système de l'argent. Le plus souvent, ce ne sera pas la logique du système qui sera en cause, mais son utilisation actuelle.

La délégitimation par l'argent semble souvent exprimer une nostalgie de ce que pourrait être une Justice de Droit - sans que cette dernière perception soit jamais approchée comme telle (et donc sans approbation ou mise en cause possible).

Ici, on défendra l'idée d'une justice gratuite :

"... surtout que c'est une affaire de gros sous ... si par exemple un simple ouvrier doit passer au tribunal, si il a pas les moyens de se payer un avocat, on lui donnera un avocat d'office, ... alors que ... Messieurs Willot par exemple, avaient des avocats ... enfin très influents ... C'est ça surtout qui fait que c'est une affaire de gros sous, ça devrait être gratuit ... L'avocat, le juge, je sais pas si c'est vrai, mais j'ai l'impression que ça se paye tout ça, ces gens-là, enfin moi si il y avait une vraie justice, je verrais tout ça gratuit ...

Femme, 31 ans, femme au foyer de cadre moyen, région parisienne.

Là on s'indignera du décalage entre la fonction officielle du juge dans la société et la "réalité" des dessous de la justice :

"... pour un juge, j'sais pas ... il pourra donner toutes les raisons imaginables que ... qu'on a besoin d'eux dans la société ... ce sont eux qui

./...

décident ... ils font ça, ça et ça ... ils vont jamais dire par derrière que des fois, ça leur arrive qu'ils se font payer, aussi bien par le coupable que par celui qui porte plainte euh ... des trucs comme ça ... jamais ils vont dire que ... comment dire ça ... des pots de vin quoi ... en fin de compte, jamais ils vont dire les dessous de la justice, c'est ça ..." /24/14-15/

Homme, 18 ans $\frac{1}{2}$, électro-mécanicien
métropole régionale.

2. - Le système pénal complice du pouvoir

- ex . : entretiens 2, 4, 27, 19 (configuration 8), 10 (configuration 6) et 9 (configuration 3).
- Les puissants et les bourgeois s'en sortent toujours → ils s'expriment bien, ils ont des relations ... → les affaires sont étouffées.
- La police qui est au service du pouvoir → abuse de ses fonctions → c'est elle qui fait l'instruction.
- La justice fonctionne en vase clos, s'auto-protège dans un jeu interne → c'est fonctionnarisé, bureaucratisé → ça ne s'oppose pas à l'injustice et rend donc service à la bourgeoisie.

On ajoutera parfois qu'elle sanctionne directement les opposants politiques du régime dont elle est complice.

La justice pénale est ici délégitimée de ne pas savoir compenser les inégalités sociales - ou en tout cas de les entériner. C'est plus de ne pas jouer le rôle d'instance politique capable de s'opposer à la classe au pouvoir qu'elle est accusée que de faillir à une fonction qui lui serait propre.(°)

./...

(°) Là encore nous soulignons la dimension en creux de ce type de représentations.

Référer la Justice pénale à la Justice sociale peut devenir une attitude si prégnante dans ce type de représentations que la question d'une Justice de Droit ne semble pas - même en creux - y avoir de place.

C'est à voir relevée avec insistance l'idée d'un "jeu interne", d'un "vase clos" ... c'est à lire l'accusation de "fonctionnariat" portée contre les magistrats par exemple ... qu'on peut saisir parfois la reconnaissance d'une instance spécifique dont la fonction devrait être autre que ce qu'on en connaît. Si c'est une Justice de Droit qui apparaîtrait ainsi en pointillé, sa reconnaissance et sa qualification ne sont pourtant pas évidentes.

Dans ce type de représentations, argent et pouvoir sont les deux faces d'un même processus - et la circulation entre les deux va de soi :

"... Je crois que ce sont les conditions de vie, quoi, actuellement ... (silence). Parce que en fait, je crois que bon, quand vous voyez qu'il y a trois, quatre enfants qui sont la même boutique ou qui habitent dans un petit deux pièces ou un truc comme ça ... bon ben, ça commence par là. Et puis, bon ben, ils volent parce qu'ils n'ont pas de quoi manger, et puis après ... ils font des délits plus grands ... et puis, bon ben, ils vont en prison où ils seront jugés, quoi ... et après quoi ... on regarde pas en arrière hein, on regarde ce qu'ils ont fait, c'est ça, hein ... /19/16/

Cette interviewée précisera plus loin :

".... Enfin, je crois que la justice vient d'après les conditions sociales ... et du fric, quoi ... qui règnent dans le système ... même que que ce soient les leaders, de toutes les catégories ... c'est le fric ...

./...

"... c'est toujours le même processus, c'est toujours ceux qui ont de l'argent qui ... font un peu les lois, quoi, hein. Parce que je crois que si chaque député ... consultait vraiment la masse, des gens ... je crois que les gens ... peut-être qu'ils penseraient autre chose, il y aurait peut-être d'autre chose de faite, quoi ..." /19/18/

Femme, 25 ans, ouvrière, métropole régionale.

Même si on a commencé l'entretien par un abord plus classique de la question, quand on arrive à cette question de la "justice sociale", elle prend sa place de système d'explication :

"... C'est vrai que quand on pense à justice, on pense tout de suite aux individus face à leurs petits délits, le vol, l'agression, tout ça, mais enfin ... maintenant que je réfléchis vraiment, je suis en train de le faire, les plus gros délits, c'est bien sûr tout ça ... tout le magouillage qu'il a ... dans les hauts niveaux ... et dont on est mal tenu au courant ... (silence) ... Justice dans le travail, dans l'entreprise, aussi ... mais ça, c'est la justice sociale aussi, c'est pareil ... par rapport aux femmes et aux hommes par exemple ... l'égalité dans les salaires ... En réalité je vois rien de très juste en France actuellement ... (silence) ... /4/9/

Femme, 31 ans, femme au foyer de cadre moyen, région parisienne.

Elle conclura :

"... parce que les gens défavorisés dans un milieu social, dans un milieu de travail, ils en arrivent ... à faire des écarts ... ça rejoint le milieu pénal donc c'est un cercle vicieux ... oui, c'est un cercle vicieux, je crois ..." /4/9/

./...

Complice d'un système social injuste maintenu par le pouvoir actuel, le système pénal est aussi complice du personnel politique qui veille à la bonne marche et reproduction de l'ensemble :

"... Et l'organisation de la justice aussi c'est très mauvais ... les juges dépendent du gouvernement ... il n'y a pas d'indépendance en fait ... et puis il y a le vent ... l'opinion publique c'est très important ... oh, la la ..." /9/9/

Homme, 61 ans, commerçant, Paris.

"... Bon, et puis la justice ... c'est sûrement le gouvernement qui se ... qui s'arrange lui-même pour que la justice ... convienne ... à l'idéologie ... des mouvements politiques ..." /10/1/

Femme, 18 ans, élève terminale, Paris.

Et ce personnel politique intervient directement sur le fonctionnement de la machine pénale à l'occasion de certaines affaires :

"... il peut aussi bien y avoir des pressions extérieures ... faites ... par des hommes politiques ... Finalement l'argent ... et les finances ça rejoint beaucoup la politique. Alors si une personne qui a beaucoup ... qui est fortuné ... peut avoir acheté ... On peut pas parler d'avoir acheté un homme politique, on peut parler d'une influence sur cet homme politique ... qui peut intervenir ... auprès de l'appareil judiciaire ... Pas particulièrement sur un individu ... sur quelqu'un chargé d'une affaire ... mais il doit exister, enfin, une sorte de ... rouages dans l'appareil judiciaire qu'on ne connaît pas ... parce que il y a bien des

./...

affaires ... qui arrivent à terme quoi, on connaît les coupables ... etc ... et puis d'autres affaires qui, sont étouffées, on peut pas dire autre chose hein. Si on pense à l'affaire Markovic, etc ... y'avait certainement moyen de faire la lumière ... mais y'a tellement d'enjeux, politiques et financiers que finalement ça doit arriver à s'estomper quoi ..."

Homme, 43 ans, contremaître, métropole régionale

. ex. : entretiens 13, 17, 8 (configurations 7 et 9)

- Les lois sont insuffisantes, le ministère de la justice incompetent $\implies$ trop de clémence et d'incompétence déjà au départ.
- Il n'y a pas assez de police, elle n'est pas assez sévère et le juge d'instruction gâte le peu de travail que la police accomplit (°) $\implies$ clémence et incompétence.
- La justice est une justice de fonctionnaires qui travaillent avec des barèmes et qui se laissent influencer par les avocats $\implies$ clémence et incompétence.
- Les prisons sont trop douces et ne gardent pas assez ceux qui sont arrivés jusque là $\implies$ clémence $\implies$ l'ensemble manque de fermeté.

On ajoutera aussi parfois dans ce type de représentations que le système pénal sanctionne abusivement les opposants du régime politique actuel.

./...

(°) - Ce qui annonce la position que l'on pourra attribuer à la police dans ce type de discours : elle sera le dernier rempart à la complicité Justice - Pouvoir, et d'où une certaine propension à l'autonomiser dont nous reparlerons.

La délégitimation joue ici autour de deux propositions principales :

- Le gouvernement actuel est complice d'un laisser-aller général.
- La justice est elle-même complice de ce laisser-aller, donc (c'est nous qui soulignons) elle est complice du gouvernement.

Nous avons eu le sentiment que dans ce type de représentations il y avait reconnaissance, en creux, d'une Justice de Droit - autonome dans son essence - devenue inopérante de par l'évolution globale (de la société) et de la complaisance de la justice actuelle. Mais l'instrument social qu'est le système pénal est accepté dans sa logique (punir/protéger ...) - c'est un durcissement de cette logique que l'on réclame.

La liaison avec l'argent par exemple n'a jamais été mise en avant dans ce type de représentations : c'est que l'acceptation des structures sociales et économiques est profond - l'instance politique (étiquetée comme libérale) venant déranger cette vision du monde.

Les magistrats vont être décrits ici comme étant aux ordres de la Chancellerie, aux ordres du pouvoir du moment :

"... J'ai l'impression que les magistrats appliquent en grande partie les directives ... qu'on leur donne ... Car, la magistrature, je veux bien que la magistrature soit indépendante, mais enfin, ... il y a des tendances du Ministère de la Justice ... qu'ils respectent ..." /17/37

./...

"... ils jugent en fonction des instructions qu'on leur donne ... On leur dit d'accorder des libertés provisoires à tout le monde, ils accordent la liberté provisoire à tout le monde ... On leur dira de ne pas accorder de liberté provisoire, ils n'en accorderont pas, ou tout au moins, ils seront beaucoup plus ... parcimonieux ..."

E.- Oui, vous avez l'impression que c'est une évolution ...

S.- Boh ! je crois que c'est l'évolution actuelle, ... On cherche à tout libéraliser et ... sur le plan pénal, c'est la même chose que dans beaucoup d'autres domaines ... Voilà mon point de vue (petit rire) (Silence) /17/37

Si "l'évolution actuelle" est responsable de la libéralisation, on doute que la magistrature soit de toute façon prête à résister au pouvoir :

"... car l'indépendance de la magistrature ... c'est une chose un peu relative ... On le voit surtout ... en matière politique ... Ca, en matière politique, les magistrats, depuis ces quarante dernières années, n'ont pas fait montre d'une indépendance ... euh ... d'une grande importance ... Ils se sont toujours mis plus ou moins à plat ventre devant le pouvoir ... En 40, ils ont prêté serment au Maréchal Pétain, en 45, ... les mêmes ont condamné le même Maréchal Pétain à qui ils avaient prêté serment, et ils se sont mis à la disposition de Monsieur de Gaulle. Après, ils se sont mis à la disposition de la 4ème République et puis, quand Monsieur de Gaulle est revenu, ils se sont tous aplatis devant M. de Gaulle, et puis, maintenant, ils seraient prêts à le vomir si besoin était ... Pour de l'avancement, on fait pas mal de choses ... On a vu des magistrats pendant les procès de l'O.A.S. ... Ils demandaient tous à faire partie des fameuses ... Cours spéciales là, pour avoir un peu d'avancement ... Ou bien, on les mettait

./...

magistrats instructeurs ... à Paris là ... auprès du tribunal, je sais plus comment ça s'appelait ... ils se battaient tous pour y aller ... parce qu'ils savaient qu'il y avait un ou deux échelons de ... il faudrait ... une magistrature indépendante quoi ... Mais, enfin, les hommes étant des hommes ..."/17/14/

Homme, 50 ans, notaire, métropole régionale.

La délégitimation par le pouvoir quand elle vient doubler la délégitimation par l'argent tend donc à une critique sociale radicale de l'organisation sociale et du système pénal qui en est complice. (configurations 5, 6, 8). Mais ce tableau doit être nuancé par le poids, chez certains, d'attitudes de résignation si fortes que l'effet délégitimant de l'ensemble argent-pouvoir ne modifiera pas profondément l'appartenance à d'autres configurations de discours (configurations 3, 1 par exemple).

Quand il y a mise en cause de l'indépendance du système pénal-et c'est de l'indépendance de la magistrature dont on parlera surtout - par rapport au "pouvoir", et à rien d'autre, c'est vers une demande accrue de durcissement et de répression que s'orientera l'ensemble du discours.

La délégitimation par le pouvoir est aussi à l'origine d'un discours "radical de droite", d'extrême-droite, et affirmé comme tel :

/La police/ "... c'est tout, finalement, au lieu de mettre de l'ordre, ils mettent du désordre, aussi bien que la justice rend l'injustice ... et que les prisons ne sont plus des prisons ... c'est vrai, c'est vrai pour moi ..." /8/29/

Homme, 23 ans, statisticien, métropole régionale

./...

c) - La Justice de Droit

Un système, mais contradictoire, avec arbitrages ... rien n'est plus rare que cette vision dans notre corpus ; les entretiens qui ont présenté la fonction pénale de cette façon étaient des entretiens où le jugement de valeur sur ce type de fonctionnement était du même coup suspendu.

Qu'ils soient riches ou non en éléments systémiques, on y adopte alors une sorte de neutralité descriptive pour dire ce que l'on sait du fonctionnement de la machine pénale.

Dans notre corpus, les représentations de ce type allaient de pair avec un a-historisme de l'ensemble du discours , avec une certaine acceptation, comme allant de soi, des relations entre le système social et le système pénal.

Mais elles ont été trop rares pour autoriser des hypothèses vraiment précises sur les rapports entre ce type de vision du système pénal et des configurations de représentations plus globales.

ex. entretien n° 15

- la police n'est pas compétente / mais elle est mal payée et mal formée.
- aux Assises : il y a une attaque / une défense / et une partie neutre qui juge.

Il y a aussi des jurés qui se prononcent sur la culpabilité, et(mais)qui sont accessibles à la pitié.

./...

Encore que dans cet entretien, c'est juste le temps de parler de la machinerie pénale, qu'on adoptait ce point de vue ... il était rejeté par ailleurs au profit d'une justice plus directe et plus rapide :

"... Et puis, il y a la défense, il y a l'attaque et ça, il y a un parti neutre qui juge d'après les preuves de chacun des partis et d'après ... Oui, d'après des preuves de chacun des partis ... Ce qui est surtout important, la partie neutre qui ... qui enregistre les preuves ...

E. - Et les décisions, vous avez l'impression, qu'elles sont prises par qui ... par exemple, qui décide une peine à la fin.

S. - Je ne sais pas ... je crois qu'il y a un jury ... de personnes ... je sais plus combien de personnes ... Ils jugent seulement, ... si c'est coupable ou non coupable ... Et c'est (les jurés qui fixent la peine ... euh ...) les personnes du tribunal qui fixent la peine ... je crois que c'est ça ..." /15/157

mais :

"... Je vous ai expliqué tout à l'heure, ils jugent suivant les lois, tandis que si c'était fait par des gens qui n'y connaissent absolument rien, mais des gens de bonne foi ... qui ne s'occupent ni des articles, ni de rien ... ça serait mieux fait ..." /15/137

La Justice de Droit apparaît plus dans les discours comme en pointillé, en creux ... référence idéale à ce qui n'est pas atteint aujourd'hui.

./...

C'est bien ce dont on se plaint à longueur d'entretiens que le Droit soit bafoué, que même les lois encore acceptables aujourd'hui ne soit pas "vraiment" appliquées ... Il est bien rare que même les entretiens les plus globalement critiques ne laissent pas de place à cette Justice parfaite, indépendante de l'argent, du pouvoir ... ou seulement des aléas dus aux hommes qui participent à son application.

Comme le fait cette interviewée qui effectue par ailleurs une critique vigoureuse du fonctionnement pénal :

"... Enfin je crois que c'est quand même utile d'avoir des gens ... compétents, pour aider ... les autres à s'en sortir ... ça pourrait être fait d'une façon beaucoup plus ... c'est les adjectifs qui me manquent ... beaucoup plus impartiale, beaucoup plus honnête ... (silence) /4/11/

Femme, 31 ans, femme au foyer de cadre moyen et animatrice de rues bénévole, région parisienne.

Ce qu'il est plus courant de rencontrer c'est l'attribution à un ou deux acteurs du système pénal d'une fonction contradictoire à sa logique d'ensemble, mais ceci à notre avis n'est pas suffisant pour parler de représentations qui se réfèrent globalement à une Justice de Droit.

L'avocat bien sûr - malgré toutes les ambiguïtés attachées à son rôle - et dans notre corpus, le juge d'instruction, peuvent être ces acteurs "contradictaires". La "justice des mineurs" encore pourra être pressentie comme la seule "justice de droit" reconnaissable (°) (où les

./...

(°) - On en connaîtra en général fort peu de choses, mais c'est dans sa globalité qu'on lui attribuera cette différence.

logiques de la répression et/ou de la complicité ne vont pas être les seules en jeu par exemple) ; nous avons eu le sentiment que la justice des mineurs pouvait rassembler les souhaits d'une justice plus "juste" : plus humainement, idéalement, "juste" eu égard à l'individu jugé, et d'une justice "de droit" réalisée : plus respectueuse de l'esprit et du déroulement de ses procédures particulières.

2. - Les visions éclatées : le système élémentaire police/Justice

Pour certains s'il y a bien - comme nous l'avons vu - perception d'une fonction du système pénal (°), les processus et modes de fonctionnement connus ne seront pas forcément mis en liaison avec la vision d'ensemble ; ou encore cette liaison ne sera que ponctuellement repérable à propos de tel élément ou tel acteur du système : par exemple à une vision critique stéréotypée passant par l'argent on peut bien sûr faire correspondre telle mise en cause du coût de l'avocat. Mais des mises en correspondance éparses de ce type ne nous paraissent pas suffire à définir alors un entretien comme structuré par "la complicité avec l'argent" pour garder notre exemple.

Quand il n'y a pas interprétation systématisée (°°) des processus et des rôles des acteurs du pénal en fonction de la vision d'ensemble, que trouve-t-on comme représentations ?

./...

(°) - Ne serait-ce que permettre la vie sociale, punir les "mauvais" citoyens et protéger les "bons" ... (configurations a-historicistes 1 et 2 surtout).

(°°) - ou plutôt que des systématisations partielles et/ou des systématisations non présentées comme telles dans les discours.

Aussi éclatées qu'elles puissent être dans leur ensemble, les représentations d'éléments systémiques distinguent quasiment toujours Police et Justice. Plus nous avons travaillé sur ce corpus, plus les lectures en ont été nombreuses, plus les relations qui étaient perçues entre ces deux "entités" se sont avérées importantes : systèmes indépendants, interdépendants ... l'un sous-système de l'autre et avalisant celui-ci ou systèmes contradictoires ... la place respective qu'on leur attribue dans le système pénal pèse toujours très lourd dans les discours que nous avons recueillis.

La prison, dernier volet de la grande trilogie pénale dans les représentations, ne sera pas - d'un point de vue systémique - d'un poids comparable. Mais dans notre corpus, l'après de la prison re-faisait système pour l'ensemble des interviewés. Nous en parlerons à la fin de notre travail.

La manière dont on parle de la police - de ses fonctions idéelles et de ses fonctions actuelles - est un révélateur privilégié de l'attitude globale qu'on adopte envers la fonction pénale : sous-système plus ou moins autonome de celle-ci, la police est la plus proche, la plus visible ... la mieux connue de tous les citoyens. Par sa présence dans la vie quotidienne de tout un chacun (ne serait-ce qu'au niveau du contrôle de la route et de la rue), elle ne se laisse pas ignorer comme peut le faire le reste du système. Aussi il arrivera qu'elle polarise l'essentiel des attitudes, des choix ... des espérances et des regrets en matière de justice pénale. Plus la connaissance du reste du système est pauvre, plus c'est autour de la police que l'on va centrer l'intensité de son discours.

Il n'est pas facile de synthétiser cet aspect de notre matériel, tant les contradictions qui s'y rattachent sont nombreuses et complexes dans les représentations du public. Nous tenons donc à souligner ici encore que les types

./...

que nous allons présenter sont indicatifs de tendances, mais ne peuvent rendre compte de la richesse des contradictions de chaque discours.

- a) - Police et justice : des systèmes distincts avec rapports non-problématiques.

Cas de figure qui est resté assez rare dans notre corpus, l'existence d'une police comme système distinct du reste de la fonction pénale va alors de soi et/ou doit aller de soi.

Dans deux de ces entretiens, l'accent était implicitement mis sur : il était bien qu'il en soit ainsi. Dans un autre, l'accent mis sur l'espérance que "tout est bien séparé" laisse poindre des interrogations que l'on verra exprimées de plus près dans de nombreux entretiens :

"... Je pense que la police et les tribunaux c'est tout à fait à part ... il n'y a pas ... Je pense pas qu'il y ait beaucoup de rapports. La police ... doit arrêter ... ou empêcher des gens de faire des méfaits ... Et les tribunaux doivent les juger. C'est deux choses différentes ... (long silence) je sais pas (silence) ... je pense que c'est juste le rapport qu'il y a entre la ..., il n'y a vraiment pas de rapports ... C'est deux stades ... c'est l'arrestation et le jugement, hein ..." /15/87

Homme, 17 ans, apprenti, Paris.

ou encore :

"... je pense pas que la police ait un rapport avec le terme justice pénale quoi ... je pense pas qu'il y ait un lien, je pense pas ... est-ce que j'ai raison, vous me le direz peut-être après ... j'en sais rien ...

./...

E. - Oui, mais a priori, vous mettriez la police à part ...

S. - Ben oui, oui ... la police n'est pas chargée de rendre la justice ... je crois pas hein ... elle est chargée de ... elle est chargée de beaucoup de choses ... (rire) ... elle est chargée de beaucoup de choses, mais enfin je pense pas qu'elle soit chargée de rendre la justice, ça à mon avis c'est tout à fait en dehors de ses attributions ... la justice elle part à partir du moment où le coupable est arrêté, où il est incarcéré, alors là y'a tout un enchaînement, ..." /28/37

Homme, 27 ans, mètreur, métropole régionale.

mais déjà :

"... Ah ben, la police doit bien ... enfin, en principe, les tribunaux ne doivent pas dépendre de la police, la police ne pas avoir de relations avec la police (sic) ... avec les tribunaux je veux dire ... C'est comme ça que ça doit être ... j'imagine que ça peut pas être autrement ... les choses doivent bien être séparées ... Si c'est pas comme ça que ça se passe, alors vraiment ... c'est dommage ... Non, ce sont deux appareils bien étrangers l'un de l'autre ... En principe, ça doit être comme ça ..." /26/157

Homme, 43 ans, contremaître,
métropole régionale

b) - Police et justice : les systèmes concourant à la même fonction.

La question de leur indépendance relative ne se pose pas comme telle, parce que la logique de l'ensemble est à l'oeuvre pour chacun. Bien sûr dans ce type de vision

./...

systémique, nous retrouvons des lignes de clivage déjà rencontrées :

1. - Si la fonction pénale est globalement plutôt rejetée - sur un versant de critique sociale radicale (configurations 5, 6, 8 et parfois 4) - la police l'est aussi - et nous ajouterons particulièrement rejetée.

Dans ce type de représentations systématisées - où la complicité avec l'argent et le pouvoir domine - la police c'est la "même chose que" la justice, mais en pire.

Ce qu'apporte de spécifique la police c'est alors la violence, la brutalité ... elle incarne ce qu'il y a de plus répressif et de plus négatif dans le système :

"... Je commence par la police. Moi personnellement ... je pense à brutalité, je pense pas à efficacité, dans le contexte actuel des choses ... je pense que ..., j'en suis pas totalement sûre, j'ai pas tellement réfléchi à la question, qu'elle est peut-être nécessaire ... mais pas comme elle est faite actuellement ..." /4/17

Femme, 31 ans, femme au foyer de cadre moyen, région parisienne.

"... alors s'ils les couvrent tout le temps, pourquoi pas ... l'autre jour ils ont amoché un type ... et ils ont fait un rapport comme quoi il s'est cogné la tête en rentrant dans le car ... et puis ça passe, et puis le juge sait très bien de quoi il retourne et tout le monde sait et on en peut rien faire ... qu'est-ce que vous voulez faire ..." /9/287

Homme, 61 ans, commerçant, Paris.

./...

"... Puis les autres moyens de répression ... parlons pas de la police parce que là ... je vais me mettre en colère, ... la police c'est utile ... mais il faudrait qu'ils soient cantonnés, qu'ils aient certains droits ... et puis que, qu'on les empêche d'empiéter sur le droit des ... parce que on leur laisse comprendre que ... sous couvert de ... on leur laisse commettre des exactions parce que c'est des gendarmes ... à partir du moment où c'est des gendarmes ou des policiers ou des C.R.S. ... alors ça on ne devrait pas avoir le droit ...

Homme, 49 ans, géomètre, région parisienne.

2. - Au contraire, sur un versant d'acceptation de la fonction pénale, la police est acceptée telle qu'elle est perçue actuellement (°) - sauf qu'une part spécifique du discours ira à la défendre : elle ne devrait pas être rejetée par la population, quelques améliorations de détail (au niveau de sa formation ...) doivent suffire à renforcer son image - et le problème de la police, c'est celui de son image !

On dira par exemple :

"... Quant à la police alors là ... ils font bien leur métier même si de temps en temps on les accuse d'être un petit peu ... faut quand même se défendre dans la vie ... je pense que alors là, je crois qu'il en faut quand même, la peur du gendarme est peut-être le commencement de la sagesse ... je crois quand même ..." /30/157

Femme, 50 ans, commerçante, Paris.

./...

(°) d'une manière générale : servant à maintenir l'ordre, et à approvisionner les tribunaux en matière première.

ou encore :

"... Ben la police ... ils ont pas toujours le beau rôle ... ils ont même quelques fois ... peur pour eux hein ... ils sont pas toujours très rassurés ... d'un autre côté, y en a d'autres des policiers, qui interviennent quand il faut pas ... Il faut être très calme et très pondéré pour être policier ... faut réfléchir beaucoup, pas faire n'importe quoi à n'importe qui, et ça, ça arrive, mais enfin ..." /3/12/

Femme, 53 ans, commerçante, Poitiers.

On mettra l'accent sur le problème de la formation :

"... Alors eux bien sûr ... ce sont des pauvres gars parce que ... tout le monde leur crie dessus ... ben il en faut, un agent c'est un agent d'accord, et alors ? ... les uns sont certainement beaucoup plus ... psychologues, enfin plus psychologues entre guillemets , que d'autres ... ils sont certainement plus intelligents ... que d'autres ... bon ben, y'a quelque chose à faire, c'est de les éduquer ... ça existe les stages de formation, ils sont certainement pas opposés à ça ... ils ont réussi à se grouper en syndicats et autre, ils ont réussi finalement à obtenir des statuts pour eux, bon ben, pourquoi ne réussiraient-ils pas à se grouper ... ensuite pour voir, pour essayer ... leur travail, leurs conditions de travail, la façon de faire le travail ... c'est pas impossible ... Ils sont pas plus méchants que d'autres, y'en a deux dans la maison, ils sont pas plus méchants que d'autres (rire) ..." /13/17/

Homme, 31 ans, analyste de vente, Paris.

./...

c) - Police et justice : des systèmes complémentaires qui entretiennent des relations contradictoires.

1. - des contradictions au profit de la police.

Dans notre corpus - pour le dire rapidement - la police a incarné assez souvent ce qui du système résiste le mieux à la "dégradation" de la fonction pénale.

- Il en sera ainsi dans les discours systémisés et politisés qui accusent le système pénal de complicité avec le gouvernement actuel sur les thèmes du libéralisme et du laisser-aller. La police émerge alors comme la seule instance, le seul système - ce type de discours tend toujours à l'autonomiser (°) - capable de s'opposer à l'ambiance générale :

"... Quant à la police, eh bien mon dieu, quand on pousse un peu les gens ... dans leurs retranchements, on arrive à leur faire dire que la police est une nécessité absolue ... du reste, quelque soit l'opinion politique qu'on puisse avoir, quelque soit l'engagement que l'on puisse avoir, il faut reconnaître que dans tous les pays du monde, y'a des polices ... et tous les régimes qui se disent les plus démocratiques, sont des régimes essentiellement policiers ... Pour en revenir à notre machin, je crois que la police est une nécessité, moi ... je vais peut-être vous faire bondir, mais je suis pour la police ... je trouve que la police est une nécessité absolue, et s'il n'y avait pas la police, vous ne seriez pas ... les gens qui crient après la police, seraient les premiers à en réclamer ... /7/27

Homme, 58 ans, dentiste, Paris.

./...

(°) Non pas qu'on réclame concrètement une autonomie institutionnelle de la police - on peut même éprouver le besoin de se défendre d'avoir une telle idée ! - mais on lui fait toujours dans le discours une place où elle est mise en valeur (contre le "reste" du système pénal - la magistrature en particulier).

La police est la seule à respecter encore la logique de la fonction pénale :

"... Tous les flics vous le diront. J'ai un gardien de la paix dans ma clientèle, eh bien ils vous disent ... "On arrête des gens, ils sont ressortis du bureau du juge d'instruction beaucoup plus vite que nous ... et puis, le lendemain on les retrouve, ils se foutent de nous ... Et alors, on les réarrête, parce qu'ils ont recommis un délit, on les remet en liberté provisoire" ... C'est un système absolument aberrant ... alors là, on a l'impression que c'est complètement aberrant ..."

/17/27

Homme, 50 ans, notaire, Métropole régionale

Et cet interviewé ajoutera, craignant de n'avoir pas été assez clair :

"... Et je pense que, quand je vous ai dit qu'ils ressortaient du bureau du juge d'instruction plus vite que le flic qui les avait arrêté, ça c'est parce que le juge d'instruction les avait mis en liberté ... La police n'a rien à voir là-dedans ... J'ai pas l'impression.(rire) Ils le déplorent je crois (rire) J'ai l'impression qu'ils le déplorent ... Quand vous parlez ... à des inspecteurs de police ou autres, ils ont l'air complètement écoeurés, ils attendent la retraite ... surtout les vieux ils attendent la retraite. Voilà ce que j'ai voulu dire, c'est pas au niveau de la police ... parce que la police par le fait, n'a rien à voir là-dedans ... c'est surtout au niveau ... judiciaire, j'ai l'impression ..." /17/167

./...

- Sur d'autres registres, certains types de discours aboutissent également à une mise en valeur de la "police" au détriment de la "justice" : moins rationalisés, moins structurés ... ils en disent long sur certaines contradictions opérantes à un moindre degré chez d'autres.

La proximité de tout un chacun avec la police va jouer un rôle prépondérant dans des configurations très structurées par un a-historisme et/ou un passéisme pessimiste (configurations 1 et 3 surtout) - configurations où le sentiment d'insécurité peut, on l'a vu, devenir particulièrement envahissant.

Si la justice est loin, mal connue, peu accessible ... la police est là, près de vous, dans votre rue, votre quartier ... pourquoi ne pas lui demander à elle, spécifiquement, la protection que le système pénal s'avère globalement incapable de procurer ?
D'abord, il y a la peur, et la police qui rassure un peu :

"... On a déjà peur soi-même, je sais pas ... puisqu'on peut pas compter sur personne ... si vous appeler au secours ou quoi que ce soit, personne ne s'en occupe ... alors s'il y avait pas quelques policiers (petit rire) quand même, ça serait pas possible ..." /6/37

Alors, on peut être amené à souhaiter qu'elle ait plus d'effectifs, plus de pouvoir de se servir de ses armes, qu'elle soit plus sévère ... etc ...

"... Même les policiers eux-mêmes, j'ai l'impression que bien souvent ils ont bien du mal ... ils savent pas trop comment faire, ils doivent pas tirer les premiers, d'accord, mais ... hein, si on leur tire dessus et puis ... qu'ils peuvent pas

./...

eux-mêmes ... D'ailleurs, bon ben, il faudrait pas tirer, d'accord, c'est sûr faudrait pas tirer mais ... c'est un peu difficile ça ... Si les gangsters sont armés eux-mêmes, comment voulez-vous ! ... Non, je sais pas, on vit une période qui est très ... On sent qu'il y a plus de sûreté, y'a pas de sûreté quoi ... (silence) ..." /6/14/

Femme, 49 ans, ouvrière, Région parisienne.

"... je trouve qu'ils n'ont pas assez de ... défense, si on veut bien ... Voyez, quand ils sont agressés ... eux c'est pareil les policiers, parce que les voyous n'hésitent pas ... quand c'est un policier à ... à se jeter sur lui, à tirer sur lui ... et si le policier essaie de se défendre, eh bien c'est lui qui est répréhensible ... moi j'approuve pas ça ... je trouve qu'ils devraient pouvoir se défendre dans les cas ... dans les cas extrêmes, et ça arrive hein, ... Je suis pas contre la police du tout ... (silence)..." /3/13/

Femme, 53 ans, commerçante, Région parisienne.

"... même quelquefois je dis que la police n'est pas assez sévère ... Moi, je suis pour ça ... La police n'est pas assez sévère ... on laisse trop ... aller. Parce que ... moi, je dis, si c'était quand même plus sévère, on ne verrait pas ce qu'on voit ..." /16/4/

Femme, 63 ans, agricultrice, zone rurale.

./...

Cette demande de plus de "sévérité" adressée à la police, revient en fait à l'évoquer comme une instance qui jugerait et déciderait ... ce qui est bien le type de demande qu'évoquera plus précisément cette interviewée :

"... Puisqu'ils sont capables de tout ... Ca c'est des affaires qu'on ne devrait pas voir, hein, ça là-dessus la police, hein ... pas besoin de tribunaux pour juger des gens comme ça ... Non ... il devrait même avoir de ... du haut ... du gouvernement, ordre ... ordre d'abattre ces gars-là ..."
16/267

La même se réclamera de droits à la loi du Talion, à la justice directe, à une justice populaire ... :

"... Quelqu'un a massacré un vieillard ... bon, eh bien ... on le met en place publique ... on le rend pas ... on défend que tous les voisins, tous les gens aillent le calotter et puis le massacrer ... on le défend de c'temps là, or, on devrait pas le défendre ... au moins qu'on le laisse à la population. Moi, je dis, s'il y aurait eu des exemples de fait comme ça ... ça se passerait pas comme ça se passe ... oui, parce que ça c'est abominable ... abominable ... D'abord, c'est pas difficile, faut pas lire le journal, c'est presque tous les jours ... c'est presque tous les jours ... Non on a vraiment besoin de la police ... de la police et de la gendarmerie et de tout ..." 16/47

Ces glissements d'une demande de justice qui serait rendue par la police et/ou la "population" sont loin d'être rares s'ils ne sont pas toujours très élaborés et explicites.

./...

Et ils ne sont pas toujours l'expression d'une demande accrue de répression - même si c'est le plus souvent le cas. Il y a dans la nostalgie d'une justice directe et/ou rendue par la police, celle d'une justice plus familière, plus compréhensible :

/Le policier/ "... En fin de compte, il est souvent en contact avec les assassins quoi ... Lui, il doit ... je sais pas, il doit connaître le problème ... alors que, bon, un mec qui est dans les bureaux ... moi, je trouve ça ridicule ... bon j'sais pas ... Oui, je trouve ça ridicule ... peut-être que ... on pourrait faire mieux, peut-être que ce soit le flic qui décide, la sentence qu'on va donner au ... comment ça s'appelle ça ... à l'assassin ou au coupable ... à celui qu'il arrête ..." /24/9/

On peut se sentir proche d'un policier - il n'est pas d'un autre monde - et en espérer plus de compréhension ... et aussi des "arrangements" :

"... Bon , ben, un flic, on arrive à se faire un petit copain chez un flic ... bon, ça peut servir quoi ... une petite connerie qu'on fait ... bon, on arrive toujours à le faire passer en douce ... Tandis qu'un juge, je sais pas, il est partial euh, des trucs comme ça quoi ... c'est tout ... lui, il fait ça ... de toute façon, c'est certainement pas ... il peut pas exister les relations qu'il peut y avoir entre un flic et un malfaiteur ... entre un juge et un malfaiteur, il peut pas y en avoir, de toute façon ... Tandis que j'sais pas moi, c'est courant qu'il peut y avoir une petite relation amicale ... euh ... j'sais pas moi, qu'un flic, un assassin, ils arrivent à faire des vanes ensemble des trucs comme ça, moi je trouve ça formidable, c'est tout ..." /24/15-16/

Homme, 18 ans $\frac{1}{2}$, electro-mécanicien,
métropole régionale.

./...

Il y a télescopage dans de nombreux discours entre : des demandes de sécurité, des demandes de justice compréhensible et familière (exercée par des gens qui seraient plus proches de vous) ... et la police peut servir de point d'ancrage à ces demandes (°).

- Une autre dimension joue en faveur de la police contre les personnels de la justice : attendrissement et/ou fascination, on insistera sur les "risques" inhérents à la fonction policière :

"... avec des bons policiers, vous savez ... C'est des gars quand même qui risquent leur vie, les policiers, tous les jours ... hein ... C'est pas ces messieurs qui sont au ... qui sont avocats et ainsi de suite ..." /16/33/

Femme, 63 ans, agricultrice, zone rurale.

"... mais pour ceux qui arrêtent ... eux ils ont pas mal de risques ... il faut le faire, dirait-on il faut le faire ... d'arrêter les assassins, bon eux quand même je sais pas ... ils ont pas tout à fait, par exemple ... du reste la même mentalité que, pour moi, pas la même mentalité que les mecs qui sont dans un bureau ou à juger d'un mec ... Bon ... bon ... j'ai peut-être un peu plus de sympathie pour les flics ..." /

Homme, 18 ans ½, electro-mécanicien,

./...

(°) - Il n'y a plus place ici pour une justice de Droit ... lointaine, étrangère, incompréhensible dans son principe, le peu qu'on en connaît a été délégitimité (par le sentiment d'insécurité et/ou la peur du système de justice lui-même).

ou encore, cet interviewé qui, bien que rejetant la police dans son ensemble (et rejetant l'ensemble du système comme producteur de désordre plutôt que d'ordre ...), souligne cette dimension :

"... Et puis la police, c'est spécial ... mais néanmoins, faut plus de courage pour être policier que pour être magistrat ... parce que, être policier, y'a quand même des risques, et puis quand on signe un contrat ou n'importe quoi, on accepte les risques au départ ... on sait que c'est une profession, y'a des risques ... Alors que les magistrats finalement, ils acceptent la profession, ils acceptent la rémunération, mais ils n'acceptent pas les risques ... pour un exemple, je sais pas, du juge Pascal récemment, qu'il y a eu à Bruay-en-Artois là, maintenant tout le monde se retranche derrière les, je vous dis ces histoires de texte, parce que finalement, un flic il peut se retrancher devant les manifestants, que juste derrière son bouclier, hein ... y'a quand même un petit peu plus de courage, bien que je vous dis, c'est toujours dans le, dans le ... mauvais, si vous voulez par là, mais je trouve que les flics ont quand même plus de courage que les magistrats ... finalement, c'est vrai ... parce que les magistrats, ils sont bien à l'abri ces gens-là, on peut rien leur faire, on peut rien leur dire ..." /8/6/

Homme, 23 ans, statisticien, métropole régionale

Et cette interviewée que cette dimension émeut tant qu'elle en vient à souhaiter que la logique du système soit employée à protéger la police ... ce qui la laisse elle-même rêveuse ! :

"... C'est justement ... il faut qu'il y ait des peines plus sévères pour que les gendarmes soient plus en sécurité ... et il y aura une crainte

./...

à ce moment-là ... (silence). Enfin vous voyez, c'est une question qu'on se pose jamais hein ..."

/21/25/

Femme, 43 ans, commerçante, métropole régionale.

Sans donner lieu à la même valorisation de la fonction policière, ces dimensions peuvent être présentes dans d'autres configurations et permettront de relever bien des contradictions en matière de positionnement police/justice.

2. - des contradictions non résolues

Leur abondance ne permettra pas ici des regroupements et des systématisations très rigoureux. Nous indiquerons celles qui traversent - souvent à plusieurs reprises - beaucoup d'entretiens.

- Le plus "spectaculaire" à ce propos, celui qui pose au plus fort les contradictions les plus courantes, est un entretien bien structuré par ailleurs dans une dimension de critique sociale.

Dans ce discours la police c'est :

- d'une part, des robots au service du pouvoir :

"... La police, c'est un robot ... tous les hommes qui font partie de la police c'est des robots, quoi, en fait, quand vous êtes manié par quelqu'un, vous devenez ... un robot, quoi ... comme partout ..." /19/10/

- d'autre part, se sont des hommes comme nous :

"... mais qu'est-ce que c'est que la police en général ? ... c'est des hommes comme nous quoi et puis, qui sont obligés d'appliquer des trucs, que en fait, peut-être plus ou moins eux, ça leur plaît pas non plus ..." /19/5/

./...

- et, de plus, ce sont les plus proches de la "masse" :

"... je crois que la police, c'est déjà plus près ... de la masse, quoi que déjà, il y a un certain niveau, quoi ... Les tribunaux, les juges, les avocats, c'est d'une autre partie, quoi ... Disons, en fait, c'est pas ... c'est pas de notre monde, quoi ..." /19/12/

Femme, 25 ans, ouvrière, métropole régionale (et militante syndicaliste à la C.F.D.T.).

Ces contradictions là seront surtout courantes dans les configurations 4 et 8 : dans la configuration 4 parce qu'un des thèmes privilégiés des discours à connotations personnalistes-humanistes est toujours de "distinguer l'homme et la fonction" ; dans la configuration 8 parce que le thème de la complicité avec le pouvoir tient une grande place mais qu'on ignore rarement la "proximité" sociale entre la police (explicitement ou implicitement) et la clientèle la plus habituelle du système pénal.

L'interviewée que nous avons citée ne dira rien quant au monde de résolution de ces contradictions dans leur particularité ... hormis un changement social d'ensemble on n'entrevoit aucune issue.

- Les autres noeuds de contradiction tourneront bien sûr autour du thème de la sécurité, et les deux pôles en sont :
 - la police on n'aime pas beaucoup ça mais on en a bien besoin ;
 - il y en a trop et/ou pas assez : elle n'est jamais là où il faudrait.

Sauf les discours en forme de "défense et illustration" de la police dont nous avons parlé et ceux qui la rejettent totalement (avec l'ensemble de la fonction

./...

pénale : configurations 5 et 6), tous les entretiens, toutes configurations confondues, parleront ainsi de la police.

- Dans plusieurs entretiens, on résoudra certaines des contradictions relevées dans ce paragraphe en distinguant des polices différentes :
- le C.R.S. va servir de repoussoir.
- le "bon petit flic" de la rue (le "gendarme" encore quelquefois) va hériter des qualités de proximité dont nous avons parlé : familiarité et/ou mépris, accompagneront ces représentations.
- Les officiers de police judiciaire (le "commissaire" en général) vont eux hériter à des degrés divers des qualités et défauts des personnels de la justice : plus lointains, plus proches du pouvoir judiciaire et du pouvoir en général.

On distinguera souvent au minimum :

"... là-dedans il y a bien deux types hein, la petite police et puis la grande police ..."

/13/24/

Homme, 31 ans, analyste de vente, Paris.

(ou encore la "police courante" et la police qui-a-des rapports- avec la justice).

Ou les deux extrêmes :

"... J'ai eu l'occasion de voir beaucoup de C.R.S. et ça m'a vraiment épouvantée (rire) ... Mais, mais y'a peut être des gens plus sympathiques, on montre bien quelquefois des commissaires de police sympathiques ... à la télévision, ou au cinéma ... je me réfère beaucoup à la télévision, on va croire que je regarde beaucoup la télévision,

./...

bon (léger rire) ... Les commissaires de police ... ce sont des gens qui font des enquêtes ..." /14/15/

Femme, 30 ans, employée, Paris.

Et plus en détail :

"... le bon petit flic là qui se ... qui est, là au coin de la rue, qui fait passer les types, les enfants au sortir de l'école ... Bon, je trouve que c'est le bon mec quoi ... c'est le bon mec ... par exemple, bon ... un C.R.S. ou un truc comme ça ... on lui bourre le crâne ... lui vraiment ... je trouve ça affreux ... En fin de compte dans la police ... il y a trois sortes de police ... il y a, le bon flic, il y a le C.R.S., et puis ceux qui arrêtent les assassins quoi, les inspecteurs de police...le bon petit flic ... pour moi, il est vraiment un type sympathique quoi ... Tandis que le C.R.S. celui qui s'amuse à ... hop... contrôle d'identifié des trucs comme ça ... eux, vraiment ... c'est des gros emmerdeurs ... Eux, de toute façon sont ... je crois enfin ... par la majorité de population sont complètement détestés. Mais, pour l'inspecteur, bon on n'a jamais eu affaire à des inspecteurs ... je sais pas ..." /24/8/

Homme, 18 ans $\frac{1}{2}$, électro-mécanicien, métropole régionale.

ou encore :

"... Il doit y avoir plusieurs échelons dans la police, la police qui s'occupe des tâches banales, quotidiennes, celle qui s'occupe des affaires un peu plus importantes, et celle qui, qui ... est reconnue ... au sein de la même organisation ... judiciaire, il y a des genres de police différentes qui s'occupent de choses différentes, c'est ... je pense que

./...

les tâches sont réparties ... et que même dans ce domaineslà, il y a des échelons ... supérieurs, où vraiment les affaires très importantes ... sont menées ... Et d'ailleurs ce sont, c'est aussi à ce niveau là qu'elles sont le plus étouffées, souvent léger rire , au bénéfice des gens qui peuvent ... qui peuvent se permettre ... de défendre leur cause ..." /10/13/

Femme, 18 ans, élève terminale, Paris.

Nous reviendrons sur des visions plus concrètes de ces relations police-justice.

3. - Les processus et acteurs qui émergent dans le fonctionnement judiciaire.

a) - La "prison préventive" (la détention provisoire)
(plus couramment appelée "prévention" !)

Nous consacrerons un développement à ce point particulier du système pénal dans la mesure où il a pris une place - relativement - importante dans notre corpus en comparaison de nos recherches précédentes.

La détention provisoire focalise un certain nombre d'interrogations chez certains interviewés. Elle est perçue comme un court-circuit dans la représentation globale classique en termes de passages police-justice-prison qui reste, malgré les imprécisions et souhaits que nous avons vus, le modèle de référence.

Nous ferons, quant à nous, l'hypothèse que la prégnance de cet élément systémique est effet des débats qui ont eu lieu sur cette question autour des lois de 1970 et 1975 sur la détention provisoire - débats qui furent un temps largement orchestrés par les media.

L'effet de ces débats sur les interviewés de notre corpus nous a paru particulièrement intéressant ; il est venu s'agréger - de façon quelquefois très surprenante - aux structurations de base que nous avons dégagées.

Au carrefour justement des attributions de fonction entre la police et la justice, la détention provisoire a souvent été perçue comme une décision prise par la police de mettre directement les individus en prison pour un temps indéterminé (l'amalgame entre détention provisoire et garde à vue est courant) - jusqu'au moment du passage en juridiction par exemple ... et quand on croit aux lenteurs de la justice, l'inquiétude à cet égard peut grandir d'autant !

A l'encontre de ce que naïvement nous aurions pu attendre, ce sont des entretiens structurés par une demande de fonction accrue de la police qui ont parfois soulevé avec inquiétude cette question.

Par exemple, cet interviewé qui souhaitait tant qu'il n'y ait pas de passage par les juridictions de jugement :

"... on met des fois des bandits qui mériteraient Fresne ou la Santé on les met des fois à Fleury-Mérogis et puis on dit bon ben ils sortiront bientôt, alors que des pauvres bougres qu'ont fait des chèques sans provision de trois cents francs chacun qu'on envoie à la Santé et puis qu'on les fait mûrir pendant huit mois avant qu'ils passent au tribunal, et au tribunal on leur dit huit mois pour couvrir la prévention parce que ... c'est dégeulasse comme système ..." /24/10/

Homme, 18 ans $\frac{1}{2}$, électro-mécanicien,
métropole régionale.

./...

ou encore, cette autre interviewée qui souhaite une police plus importante et plus efficace :

"... C'est-à-dire que je pense, enfin je pense, j'espère ... que tout de même ils vont assez vite pour faire leurs recherches, de toute façon ... que les gens qui sont ... enfin coupables ... ne doivent pas rester longtemps ... à (sic) garde à vue, si vous voulez, enfin prisonnier ou ... gardés, comment qu'on appelle ça, gardés dans les locaux de la police, s'ils ne sont pas coupables quoi ... que ça se fasse quand même assez vite ... Je pense ... je sais pas comment ça se passe, mais je pense que c'est ce qu'ils font Parce que autrement ... c'est pas normal non plus, quand on est innocent, ou ... moi personnellement, je serais prise dans une ... et j'aurais rien fait, ben ça me ferait pas plaisir d'être enfermée longtemps, sans qu'on prenne soin de savoir ... vraiment si ... je suis coupable ou pas ..." /6/157

Femme, 49 ans, ouvrière, Région parisienne.

Ici, c'est la "garde-à-vue" qui polarise le discours ; mais des entretiens de ce type permettent de faire l'hypothèse que voir - croire voir - réalisé dans la réalité le passage direct police-prison ne va pas sans soulever des angoisses. Même si on le présente, à certains moments de son discours, comme une solution au dysfonctionnement pénal, il semble bien qu'on ait surestimé alors la confiance que l'on accorde globalement à la police. Le passage par des juridictions de jugement - aussi étrangères, lointaines, incompréhensibles soient-elles ... est encore perçu comme la garantie d'un arbitrage, par ceux-là mêmes qui ne se réclament pas directement de leur nécessité.

./...

Elle l'a été également par des interviewés qui - globalement plus critiques - la pointait comme révélatrice des abus de pouvoir qui caractérisent la police, ce qui n'a alors rien de surprenant, ou plus imprécisément des abus du système pénal dans son ensemble :

"... la police l'arrête, elle met des gens en prévention, bien souvent, ... heu ... ça c'est la police en civil, on met les gens en prévention, et ..." /27

Homme, 49 ans, géomètre, Région parisienne.

"... et puis alors autrement si on parle justice il y a la prévention etc ... alors là c'est catastrophique ... les types pourrissent un an et demi, quitte à être acquittés ... et puis en plus ils ont tendance à le juger puisqu'il est déjà en prison depuis un an ... quand il y a effectivement une condamnation ... toujours à punir à peu près pour qu'il ne se dédisent pas ... enfin pour qu'ils puissent se justifier si vous voulez ..." /9/27

Homme, 61 ans, commerçant, Paris.

"... Alors, pff ... non , et puis de toutes façons, toutes les sortes d'emprisonnements ... ça, ça me ... en plus préventive (silence). /22/77

Femme, 18 ans $\frac{1}{2}$, étudiante,
métropole régionale.

Bien que toute sorte d'emprisonnement soit rejetée, il y a quand même un en plus à propos de la prison préventive : c'est, globalement, un thème sur lequel on est très à l'aise pour exprimer son indignation en matière de justice pénale.

./...

D'autres en prenaient acte sans que l'émotion qui caractérisaient les précédents envahisse la représentation :

Laconiquement :

"... Je sais qu'ils font trop de ... Enfin ils mettent trop de ... ils font trop de préven... prévention c'est ça, enfin ... prison préventive (silence). /1/1/

Femme, 40 ans, femme au foyer d'ouvrier,
Région parisienne.

Ou de manière plus détaillée, on prend note d'un discours et d'argumentations officielles sur la question :

"... En général lorsque c'est une faute grave, ils sont ... le juge d'instruction décide s'il y a lieu de retenir les gens ... alors ils sont mis en prison en attendant le jugement. En général ça dépend ... de l'affaire, si elle est importante et qu'il y a une instruction assez prolongée le ... détention peut aller jusqu'à un ou deux ans, ça dépend ... justement, actuellement le gouvernement cherche à ... à réduire cette durée de prévention qui est souvent néfaste parce que si la personne est acquittée, elle a fait de la prison pour rien quoi ... c'est-à-dire, on la renvoie chez elle mais alors à ce moment-là elle risque de faire appel et de demander des dommages et intérêts, si elle a subi une peine de prison à laquelle elle ne devait pas être assujettie ... (silence)." /25/57/

Homme, 62 ans, expert-comptable
métropole régionale.

./...

b) - Le juge d'instruction

De même que la détention provisoire, la fonction du juge d'instruction a pris dans notre corpus une place qui ne lui était pas faite dans nos recherches précédentes auprès du public (°) (28).

Là encore, les débats qui ont lieu autour de l'instruction (son autonomie, son indépendance, son secret ...) depuis quelques années, ont été répercutées par les media et se font une place dans les représentations du public.

Quand on la perçoit - ce qui n'est quand même pas encore massif - la fonction du juge d'instruction est perçue comme le passage exactement de la police à la justice. La connaissance de cette fonction a pour effet de fixer des représentations qui restent sinon très flottantes - et très envahies par des dimensions normatives (cf. ce qui a lieu à propos de la "prison préventive") - sur les modalités de passage police/justice.

- Quand on ne connaît pas la fonction de l'instruction, on se contentera de parler d'un "ça passe" de la police à la justice ... quelquefois on fera allusion à des "dossiers" qui circulent de l'une à l'autre (°°)

Entre la police et la justice ... :

"... C'est très scindé ... mais ça circule quand même ... mais par la voie la plus officielle ... par belles lettres, envoi de dossiers ... confection de dossiers ... non pas par rapports étroits entre eux ...

./...

(°) mais sa visibilité était bien sûr plus importante pour ceux qui, clients du système pénal (29), en avaient eu l'expérience concrète.

(°°) Ce type de représentations pourra bien sûr se retrouver dans toutes les configurations : elles témoignent seulement de "l'ignorance" de la machine pénale - c'est la tonalité normative qui variera. (par exemple un discours en termes de "rapports", de "dossiers" qui circulent ... aura toutes les chances d'être critiques sur le fonctionnement du système en général !).

je ne pense pas ... et j'ai pas tellement de trucs là-dessus, mais enfin ... je crois surtout que c'est très scindé ... très différencié ..."

Femme, 30 ans, employée, Paris.

/La police/ "... ils font des enquêtes pour trouver qui a fait ça ... et puis ça s'arrête là je crois leur rôle ... après il me semble bien que c'est mis entre les mains de la justice ... une fois qu'ils ont découvert la personne, il faut qu'elle soit punie ..."

Femme, 43 ans, commerçante, Métropole régionale.

ou encore :

"... La police fait parler la personne, je suppose ... Le commissaire de police décide ce qu'il en est ; de là, ça va à la justice, et je crois que ... il doit y avoir après plusieurs ... avant de passer à l'avocat, enfin ... au défenseur ... il doit y avoir encore, un autre ... enfin, je crois, hein ..."/29/31/

Femme, 31 ans, employée, Métropole régionale.

et :

"... puis la police fait des rapports, et ces rapports, s'en vont à des bureaux, à des bureaux ... centraux ... et là, l'affaire est étudiée, à partir de dossiers établis, révisés ... et une décision est prise aux niveaux des tribunaux, lorsque l'affaire est très importante ... donc il y a un casier judiciaire d'établi ... (silence).

Femme, 18 ans, élève terminale, Paris.

./....

- Pour ceux qui en savent quelque chose,
trois grands types de position sont possibles :

1. : on mentionne l'existence fonctionnelle de l'instruction et on n'en dit rien d'autre ... ce qui renforce l'idée que "tout ça" est bien fait et a lieu logiquement et de la façon compréhensible :

par exemple :

/La justice, la police/ ... il y en a un qui est là pour protéger ... et l'autre pour sévir quoi c'est pas pareil, quoi ... enfin si, le travail d'Instruction ... (rire) ... c'est au milieu quoi ... c'est toujours pareil, on arrive toujours à trouver une charnière de toute façon ...

E.- C'est l'instruction qui fait le passage ...

S.- Ben oui ... Et plus on raffinera, plus on trouvera de charnières ... (rire) ... c'est obligé ...
(silence) ... /13/25/

Homme, 31 ans, analyste de vente, Paris.

Ce type de position se retrouve volontiers dans les configurations 2 et 7 d'acceptation des relations système pénal/système social.

2. : On regrette immédiatement cette première intrusion du "jeu judiciaire" dans le travail de la police : le juge d'instruction va être celui qui décide de laisser "repartir" les individus que la police s'était pourtant employée à attrapper.

Nous avons déjà souligné cette position ci-dessus.

./...

3. : Ou au contraire, on s'alarmera de ce que l'instruction soit plus souvent "faite" par la police :

"... En fin de compte ils n'ont pas le temps d'étudier une affaire comme il faut, ils n'ont pas le temps ... et puis c'est sûr ... ils se fient beaucoup à la police ... comme c'est organisé, c'est au fond la police qui fait l'instruction ... beaucoup de juges ... ils marchent après, et puis c'est fini l'instruction ... ils ne font que signer ... ils n'ont rien à instruire en réalité ..." /9/97

Homme, 61 ans, commerçant, Paris.

L'instruction dans ce type de représentations, est le moment où la justice va faire la preuve, pour la première fois, de sa capacité à ne pas seulement avaliser le travail de la police, donc de son degré d'autonomie.

Dans cet esprit, on nous dira :

"... entre eux ... je sais pas ... comment ça se passe entre eux ... (silence) ... le juge ... se base souvent beaucoup plus facilement, sur le rapport de la police que sur celui de l'avocat ..." /4/107

Femme, 31 ans, femme au foyer de cadre moyen, Région parisienne.

On ne parle pas ici exactement de "l'instruction" - il y a un trou dans la connaissance de la machine - mais sa "fonction" est évoquée avec méfiance (que cette fonction soit ici attribuée à l'avocat vient renforcer cette idée - courante - que l'instruction devrait avoir une fonction de protection en opposition à la fonction répressive de la police).

./...

Cette représentation de l'instruction est typique des configurations où l'on se situe dans une perspective critique en matière de système pénal : configurations 4, 5, 6 et 8.

Le juge d'instruction pourra ainsi dans certains discours rejoindre le ciel des "bons" acteurs de la justice pénale , à côté du juge des enfants, de l'avocat ... et pour quelques uns du juge de jugement en général.

- C'est une fonction importante et grave :

"... je veux pas dire qu'il faut que le juge d'instruction doit faire du paternalisme, c'est pas ça, non ... C'est très difficile ce rôle du juge d'instruction ... celui, celui qui voudrait le prendre à la lettre, c'est très difficile parce que, on lui amène un individu, qu'il n'a jamais vu ... il faudrait d'abord qu'il le connaisse ... d'où il vient, comment il a vécu, tout ça, c'est toute une étude quoi ! ..." /20/22-23/

Homme, 51 ans, agriculteur, Poitiers.

- L'analogie avec le juge des enfants tel qu'on le perçoit est souhaitée :

"... Le juge d'instruction ... il reçoit un prévenu dans son cabinet ... il le relache après, bon mais est-ce que ce prévenu ne doit pas être entendu par la suite, moi je ne sais pas ... il y a bien des juges pour enfants ... les juges pour enfants se penchent bien sur le cas de ces petits êtres, qui quelquefois sont des délinquants ... c'est bien, il me semble que c'est bien le rôle du juge pour enfants de leur parler, de ... pourquoi

./...

est-ce que le juge d'instruction n'aurait pas le même rôle vis-à-vis des adultes ? ... ca me semblerait ... Enfin je crois que c'est comme ça pour le juge des enfants ... et je trouve ça très bien ...
/20/21-22/

- C'est une fonction qui est l'objet de conflits entre la police et la magistrature :

"... on a eu beaucoup d'exemples, notamment de jeunes juges d'instruction, hein, qui ... faisant partie d'un syndicat assez important, le syndicat de la magistrature ... actuellement essaient d'ouvrir les portes assez largement. Pour moi, personnellement, je souhaite que ça continue, et que ces jeunes magistrats essaient au moins de débloquer cette situation. Là il y a peut-être un espoir. D'ailleurs il y a déjà eu des conflits, je n'ai pas exactement les dates en tête mais je me souviens de conflits qu'il y a pu y avoir entre ce syndicat de la magistrature et la police. C'est tout à fait évident ... Bon alors cette partie de l'instruction, si vous voulez, elle peut être à la fois bien menée ou menée d'une manière déplorable, suivant la qualité du juge ..." /2/9/

Homme, 49 ans, géomètre, Région parisienne.

Ce qui met d'autant plus en lumière son importance stratégique dans les rapports police/justice.

Nous n'avons pas rencontré dans notre corpus d'interviewés mettant l'accent sur le fait qu'il est celui qui décide de la détention provisoire éventuelle (ceci a été

./...

simplement mentionné une fois ou deux sans commentaires), ni qui introduit la phase judiciaire dans ce qu'elle a d'irréremédiable dans les représentations en général (°).

Dans notre corpus, sa fonction faisait charnière dans le sens simplement où il avalise ou éconduit la production policière !

Quant aux fonctions du parquet, comme à l'accoutumée elles s'avèreraient à peu près invisibles à cette étape du processus.

Quelquefois les deux fonctions ont été rassemblées sous des formules du type : "... alors à ce moment-là, il y a le parquet et l'instruction ...".

Le parquet, organe charnière le plus important justement dans le fonctionnement pénal, n'est pas connu du public. Sa fonction et ses activités sont attribuées à l'instruction qui voit pourtant depuis 20 ans le volume des affaires la concernant décroître régulièrement.

c) - L'avocat.

Nous serons très brève (°°) sur la fonction de l'avocat dans notre corpus, dans la mesure où n'y avons rien rencontré de bien nouveau par rapport à nos recherches précédentes (31), et que - du point de vue de notre problématique - il apporte fort peu d'information structurante de la vision de la fonction pénale.

./...

(°) - à la différence des anciens clients du système pénal qui avaient de bonnes raisons (éventuelles) de ne pas oublier ! (30).

(°°) - très brève, en égards à l'abondance des verbalisations qu'il suscite !

Notre brièveté ne tient pas à ce que le rôle de l'avocat soit moins important dans notre corpus que dans d'autres, mais à ce qu'il s'avère redondant avec l'ensemble des structurations que nous avons dégagées.

Le discours sur l'avocat est un discours sur l'argent et sur la sécurité collective et/ou individuelle.

- Dans les discours globalement ou partiellement structurés par la complicité du système pénal et du système marchand, c'est par lui que la perversion de la fonction pénale éclate au grand jour.

L'avocat, c'est l'argent : autour de lui s'exprimeront, se polariseront ... toutes les attitudes dont nous avons parlé à ce propos. C'est au degré d'indignation suscité par le "prix" de l'avocat que nous avons souvent pu mesurer ces attitudes !

Mais l'avocat c'est aussi la protection du prévenu contre la machine pénale : on imagine les contradictions et les modes de résolution différents selon les configurations !

- Quand on accorde beaucoup d'importance à la fonction de la défense de l'accusé - seul rempart contre la puissance et l'arbitraire toujours possible du système pénal (configurations 4, 5, 6 et 8) - on soulignera tout ce qui concourt à l'échec de cette fonction :

c'est souvent autour de "l'avocat d'office" que vont s'organiser les attitudes ; l'avocat que l'accusé doit payer lui-même, c'est la honte du système, mais en même temps - à de rares exceptions près - l'avocat d'office est aux sens propres et figurés un avocat au "rabais" :

"... Et on arrive à une chose peut-être, oui beaucoup plus importante ... c'est ... la défense ...
... la défense. Alors là c'est encore une question de

./...

classe et de moyens, quoiqu'on dise, parce que finalement on dit beaucoup de choses, on dit que vous pouvez avoir un avocat d'office, heu ... vous pouvez avoir beaucoup de choses, mais dans les faits j'ai l'impression quoique je ne sois pas exactement documenté parfaitement là-dessus, j'ai l'impression moi que tous les avocats que j'ai pu connaître et qui m'ont dit avoir dans le temps plaidé au pénal, n'étaient pas tellement intéressés par les cas qui leur étaient imposés par un juge d'instruction, à la suite d'une inculpation. On n'aime pas tellement ça, ou faut s'appeler ... il faut avoir une affaire qui sente bon, hein, et s'appeler Monsieur Floriot par exemple pour ... soutenir un ... il a du poids Monsieur Floriot, il peut plaider, hein. Il peut plaider même une cause qui ne lui rapporte pas grand chose. Mais si ça fleure bon, ben ... ça peut être très intéressant ..." /2/9/

Homme, 49 ans, géomètre, Région parisienne.

ou de manière encore plus lapidaire :

"... parce qu'on peut toujours prendre des avocats, on peut dépenser de l'argent ... quelqu'un qui n'en n'a pas bon ben il a un avocat d'office ou autre mais ... souvent quoi ça vaut rien, hein.

C'est la représentation stéréotypée sur ce thème, même dans les configurations où tout le discours est axé sur la défense de l'individu :

"... Parce que les avocats commis d'office je ne sais pas si ... ils sont sûrement pas aussi bons que les maîtres du barreau. Ah forcément de temps en temps il y a peut-être un bon avocat qui prend quelqu'un de petit à défendre, mais c'est parce qu'il a

./...

commis quelque chose de ... c'est justement pour élever sa notoriété à ce moment là, qu'il fait ça, qu'il essaie de l'en tirer. Enfin on peut pas appeler ça la justice (silence) ... 10/10

Femme, 18 ans, élève terminale, Paris

(configurations 6 et 4)

Ceci parce qu'un avocat "nommé" est implicitement soupçonné d'être alors à la solde du pouvoir judiciaire :

"... D'ailleurs même quand c'est pas étouffé, c'est à ce moment là que ceux ... qui ont des gros moyens peuvent se confier à un avocat ... un avocat qui va savoir faire tout ce qu'il faut pour les sortir de là ... un avocat qui sera écouté ... ça aussi c'est ... sauf que ... je sais qu'il y a des avocats, un avocat est nommé lorsque, lorsque les juges ... imposent que ça soit fait dans les normes ... de la loi ... donc ça dépend, c'est soit un avocat privé, soit un avocat public ... (silence) ..." 10/15

Seule une interviewée - essentiellement en raison de relations personnelles - pouvait mettre à distance ce stéréotype et l'analyser :

"... j'en connais un qui malheureusement ne sera, peut-être jamais très très riche ... mais qui ... qui ne veut défendre que les gens qui n'ont pas les moyens ... je crois qu'on les nomme d'office, ils sont des avocats, qui sont nommés d'office ... mais alors là c'est encore plus difficile, parce que comme les gens ne les ont pas choisis, ils ont l'impression que, que ce sont des, ... avocats minables quoi,

./...

donc ils ont des rapports très, très ... très difficiles, mais ... moi je ne connais des avocats que dans ce genre là, je ne connais pas des avocats comme Maître Isorni etc... (rire) ... donc heu ... ils ont choisi d'être avocats, parcequ'ils trouvaient qu'il y avait des injustices ..." /14/17/

Femme, 31 ans, femme au foyer de cadre moyen et animatrice bénévole, Région parisienne.

Ce qui ne l'empêchera pas d'enchaîner et d'associer sur le thème de la "bureaucratie" aussitôt après :

"... oui, oui parce que, voyez les avocats, je les mets à part ... (rire) ... je les vois pas pareil ... Il y a beaucoup d'emphase, de ... trop de choses comme ça, moi je vous dis, pour moi y'a beaucoup de choses, je parlais de l'uniforme, y'en a aussi là hein, c'est quand même pas normal, je trouve ça stupide ... Alors les avocats ... même là de toute façon, en fait il y a trop de ... de bureaucratie (rire) ..."

... thème de rejet qui relaie le thème de l'argent dans les discours sur les personnels de la justice !

On comprend combien dans ces configurations le ratage de la fonction de défense peut délégitimer encore la fonction pénale.

Le besoin de l'avocat - intermédiaire obligé étant donnée la complexité du système, et intermédiaire de droit étant donnée la logique répressive de l'ensemble - doit en plus passer par l'argent. C'en est trop - et pourtant la suspiscion dans laquelle on tient "l'avocat d'office" peut être toujours aussi prégnants !

./...

- Dans les discours structurés par le besoin d'ordre - et de répression - c'est par l'avocat que le système pénal va se laisser "influencer", "libéraliser" ... et qu'on assistera au laxisme actuel ; ce qu'on lui reprochera surtout c'est de défendre les délinquants et - comble d'horreur - ceux dont il sait qu'ils sont vraiment coupables (configurations 1, 3, 7 et 9 surtout) ;

Pour le moins, on s'étonnera d'un art qui doit quelque chose au "mensonge" :

"... par exemple ne serait-ce que pour être avocat ... il faut, il faut savoir mentir, il faut savoir changer la tournure des choses, il faut ... c'est pas croyable ... ça me paraît impossible ...
/30/67

Femme, 50 ans, commerçante, Métropole régionale.

Plus que d'étonner, ils vont en être déconsidérés, exclus des activités nobles du système, exclus du système tout court :

"... Euh, il faut pas non plus considérer le côté avocat de l'affaire, parce que là c'est pas vrai, c'est des menteurs ... alors ils défendront aussi bien une bonne cause qu'une mauvaise cause, ils sont pas du tout, alors là ... ce sont des rigolos ... enfin, non, ce sont des gens extrêmement compétents ... euh, à tout point de vue d'ailleurs, aussi bien au point de vue baratin qu'au point de vue connaissance générales ... mais heu ... eux non, faut pas considérer le, leur, le changement d'optique qu'ils font... d'un cas à l'autre, comme une bonne chose ... moi je les mets à part, je les mets pas dans la justice ces gens-là ..." /13/57

Homme, 31 ans, analyste de vente, Paris.

Dans les discours où l'argent ne délégitimait pas gravement le système pénal dans son ensemble, l'avocat lui va l'être, et lui seul : c'est sa fonction qui va être délégitimée, ce qui permet plus aisément de tenir un discours sauvegardant par ailleurs une justice "pure et dure" :

D'une part :

"... Je sais pas si personnellement, j'aurais pu faire un métier d'avocat, parce que, à mon avis, l'avocat le sait quand il défend ... son client, s'il est coupable ou pas. Mais s'il est coupable, il le défend tout pareil, au contraire, mais enfin ... dans le fond, c'est illogique cette chose là ...

E. - Oui ... l'idée de défendre quelqu'un qui est coupable, ça vous semble ...

S. - Euh ... Oui ... parce que c'est ... celui qui a le plus d'argent qui ... s'en sort tout compte fait ... elle peut rappeler, elle peut faire beaucoup de choses, alors que l'autre qui n'a pas d'argent, bon, c'est même ..." /21/127

D'autre part, on précisera plus loin dans l'entretien :

"... C'est, d'ailleurs ... je pense que ... ce que je voulais dire ... c'est vraiment séparé ... les avocats et la justice ... je trouve que ça fait vraiment deux, hein ... C'est pas du tout la même chose ... les avocats, c'est autre chose ... c'est un métier ... c'est un commerce ... c'est pas la même chose ... Alors que la justice fait appliquer des lois ... c'est différent ... des hauts fonctionnaires (silence) ..." /21/257

Femme, 43 ans, commerçante, Métropole régionale.

./...

Et dans une structure où la nostalgie de la justice directe était vive, son évocation déclenche un discours particulièrement rageur :

"... Oh ... moi, je dis que c'est l'avocat qui a le plus de diplomatie ... plus de ... qui ... qui défend ... qui ... euh ... et il défend des malfaiteurs, moi, je suis contre ça (rire) ... oui ... (rire). Vous savez, pourquoi qu'il faut des avocats ? ... Pour défendre quoi ? ... Moi, je me demande ... puisque, par exemple, quelqu'un qui a tué ... on n'a pas à le défendre ! Moi, je suis toujours, j'en reviens toujours là, que lorsqu'une personne a enlevé la vie de quelqu'un ... eh bien, il faut ... il y a pas besoin d'avocat, il y a pas besoin de juges ... il y a besoin juste de la police, il a tué ... c'est vrai ... on ne s'est pas trompé ... Et alors voilà ... On leur fait le supplice de la roue, les affaires comme ça. On les pend haut et court avec de grosses chaînes. Et puis, on les laisse sécher, là-haut. Eh bien, ils auraient fait deux ou trois exemples comme ça ... beaucoup de choses ne se passeraient plus, hein, beaucoup, oui ." /16/297

Femme, 63 ans, agricultrice, zone rurale.

d) - Le juge.

On le connaît pour incarner le sommet du processus pénal : celui qui fait culminer la justice dans le jugement. Quand bien même on doute de l'importance réelle de ce moment - puisqu'on a tellement dit que tout était "joué d'avance" - il reste celui où le juge concrétise l'ensemble du processus dans son irrémédiable.

./...

Notre corpus confirmait ce que tout discours du public donne toujours à entendre : "pour que le système pénal ne soit pas ce qu'il est, pour qu'il réponde à l'attente des interviewés, pour qu'il se conforme à la fausse conscience qu'ils en ont intégrée, il faut, il faudrait que le juge ait des traits surhumains. A la limite, on le veut presque un dieu pour assumer à lui seul cette justice impossible" (32).

De faillir à cette tâche grandiose, il lui sera rarement pardonné ! ... mais certains s'en accommoderont.

- Quand le système pénal est globalement accepté, on tolérera d'autant mieux les "humaines faiblesses" de la magistrature - ou on les passera sous silence en un acte de foi dans son intégrité et sa compétence en général.

Par exemple, on s'autorisera une ou deux critiques mais le ton restera globalement positif :

"... Oui ... les juges, les ... je vous disais, je crois qu'ils sont très compétents ... Heu, ils n'ont pas le mauvais rôle non plus aussi ... puisqu'ils sont confortablement assis derrière leur fauteuil, leur bureau, enfin devant leur fauteuil, derrière leur bureau ... ils ont le rôle un peu magistral, je sais pas, peut-être ... on peut faire une comparaison ... ils ont pas le mauvais rôle à mon avis, ils sont là heu ... pour imposer, c'est eux qui imposent la loi en fait ... en dernier ressort ils imposent la loi, ils sont là pour heu ... pour la, conclure l'affaire ... mais ce sont des gens certainement très compétents ... Bien sûr, comme je vous disais, y'a

./...

plusieurs façons de, selon des personnes différentes, y'a plusieurs façons de juger ... ça de toute façon on empêchera jamais ... c'est pas possible, puisque devant le même problème, tout le monde réagira pas pareil ... même si ce problème n'a qu'une solution ... on aura pas la même réaction ..." /13/17/

Homme, 31 ans, analyste de vente, Paris.

Ou on appréciera d'une main ce qu'on a fait semblant de critiquer d'une autre :

"... y'a les bons juges, et puis y'a les peaux de vache quoi (rire) ... lequel est le meilleur, en fait c'est peut-être le deuxième ... pour la, la ... pour le reste de la communauté ... c'est certainement le deuxième qui est le meilleur ..." /13/18/

Homme, 31 ans, analyste de vente, Paris.

- Quand le système pénal est globalement délégitimé (par ses complicités avec le système social en général, avec l'argent, avec le pouvoir ...), on sera souvent d'autant plus amer à l'égard de ce qui se passe dans les juridictions de jugement ... comme si c'était un comble - et que malgré la tonalité critique de l'ensemble du discours on ait continué à espérer secrètement du juge qu'il relève l'honneur du système !

Dans l'entretien ci-dessous l'ensemble du système pénal - et du système social actuel - était rejeté ; le ton reste à l'amertume et à la déception :

"... non, j'ai l'impression que même les gens qui sont dans la salle, ils ne voient rien de ce qui se passe ... Il y a une espèce de code entre l'avocat et les juges, et il faut surtout

pas que les autres comprennent ... Ils sont bien tous à mettre dans le même bain, je crois ... Encore que dans les juges, on estime qu'il y a plusieurs catégories : c'est-à-dire que ceux qui font leur travail bien, des juges plus ou moins crapuleux et véreux ... mais ils sont tous pareils ... ils font tous le même boulot et à mon avis, c'est tout ce qui compte ... Moi, je me demande comment quelqu'un peut faire en toute connaissance de cause ce boulot là ..." /22/217

Femme, 18 ans $\frac{1}{2}$, étudiante, Métropole régionale

- Dans plusieurs entretiens, on soulignera (a contrario de ce qui venait en positif pour la police) que le juge est un "bourgeois" qui ne pense qu'à profiter des avantages de sa situation :

"... ils servent et d'une à emmerder le monde, c'est le cas de le dire à emmerder le monde ... à bousiller la vie d'un mec ... et j'irais même peut-être plus loin ... une certaine bourgeoisie a fait ça ... et, bon, le mec qui est juge quand même ... il peut se vanter moi, je fais ça et ça et ça ... j'ai fait pas mal d'écoles ... eh ... j'ai été quand même jusqu'à vingt-cin ou trente ans à l'école, maintenant, je suis juge ... il se ramasse pas mal de petit pognon ... Moi, je crois que c'est ça, enfin, c'est pour berner les gens ... (silence) Oui, c'est pour berner les gens ... pour dire qu'il y a une justice en fin de compte ..." /24/147

Une expérience vécue a provoqué/consolidé cette analyse :

"... Bon, moi, j'étais à l'école ... j'sais pas, j'étais avec pas mal de mecs et puis, il y avait un mec de la classe, son père était juge ...

./...

Ben moi, je voudrais pas le vexer, mais, quand même, il a pas mal fait de conneries en classe ... on a fait des conneries avec certains mecs en classe ... même que ceux qui ont été avec lui ont été vidés, alors que lui, son père est venu ... bon, toute de suite ... on l'a pas vidé quoi, c'est ça ... des trucs comme ça, moi ça me dégoute, absolument ... j'sais pas (silence) Moi, ça me dégoute, absolument, hein ... (silence). /24/157

Homme, 18 ans $\frac{1}{2}$, electro-mécanicien,
métropole régionale.

- C'est dans les discours à tonalité personnaliste (configuration 4) qu'on voudra le plus croire que, s'ils ne le sont pas tous, de bons juges il y en a ... non pas que ceci modifie l'analyse que l'on fait de l'ensemble du système, mais c'est une constante de ce type de discours de sauver l'homme au-delà des aléas de sa fonction :

On dira par exemple :

"... Enfin quelques fois, on aborde trop le prétoire avec un dossier ... assez peu construit, ... ça c'est mon avis, je crois que c'est pour ça que je parle beaucoup de la police, mais le magistrat qui a un bon dossier, c'est vrai il juge sur des faits ... il y a également ... de bons magistrats, hein, j'en connais quelques uns qui sont vraiment de très braves gens ..."

Homme, 51 ans, agriculteur, Zone rurale.

On fera une analyse de la pratique quotidienne de la justice et de la misère tout aussi quotidienne du juge :

"... Alors bien sûr, c'est pas facile d'être juge ... Franchement ... j'ai l'impression que au bout d'un moment, un juge ... il commence à être un peu fatigué ... ça devient mécanique ... il

./...

ne cherche plus midi à quatorze heures ... vous comprenez, il ne cherche plus ... Imaginez le type, par exemple, vous êtes juge ... mettons un jeune juge, un jeune magistrat et puis il y a un criminel et il faut le ... bon, ben il cherche toutes les raisons ... donc il le regarde : c'est un pauvre type ... il a été éduqué comme ça, sa grand-mère était syphilitique, la belle-mère avait je ne sais pas quoi ... il avait une autre tare ... (rires) ... Dans ce cas là, il va le juger ... plus ... humainement que la loi le permet bon ... et puis il voit ressortir le type, le type recommence ... alors au bout d'un moment quand il a vu trente six fois le même type, et ce juge il y a cru au départ ... il a cru qu'il se rachèterait ... parce qu'il avait dit : Monsieur le juge, je regrette ce que j'ai fait ... alors en fin de compte il devient moins sensible et plus mécanique ... et peut-être que même il deviendra un juge sévère ..."

/9/207

Homme, 61 ans, commerçant, Paris.

e) - Le "procureur"

"... et puis on devrait supprimer le Ministère Public, vous savez, le Procureur qui se lève et qui dit toujours "application de la peine" ... ça je trouve que c'est complètement stupide, parce que, comment dire, je sais pas, c'est comme si ... c'est comme si on applique de l'huile bouillante sur une plaie ou n'importe quoi, ces gens là finalement, ils servent à rien, ils servent juste à gagner leur vie ... des mauvais fonctionnaires, ça je dis des mauvais fonctionnaires ..." /8/77

Homme, 31 ans, statisticien,
Métropole régionale.

./...

Sans aller jusqu'à ces extrémités, la fonction de "l'avocat général" - que dans la plupart des entretiens on évoque comme "l'accusation" - a toujours l'image solidement négative qu'on lui connaît bien. Comme si tout le système n'était pas déjà là pour mettre en accusation ! Fonction redondante donc, pour quiconque tient un discours un tant soit peu critique sur la machine pénale - fonction qui sera souvent ressentie comme absurde et/ou particulièrement perverse.

Par exemple :

"... mais quelquefois ... leur rôle ... c'est surtout le rôle de l'avocat général qui à mon avis est ... je l'ai vu à plusieurs reprises, l'avocat général accuse, hein, mais il a une manière d'accuser - et ça dans le droit français, dans le droit pénal, heu ... c'est ce rôle entre l'avocat général et ... l'avocat du prévenu ... qui me choque ... personnellement -, je trouve ... que l'un cherchera à ... à partir des faits, qu'il a devant lui, cherchera à grossir si vous voulez, il cherche la condamnation, hein ..., alors que, à mon avis, une simple commission, ... une commission pourrait se réunir ... sans d'ailleurs tout ce décor, et juger profondément ... hein ..." /2/137

Homme, 49 ans, géomètre, Région parisienne.

ou encore :

"... par exemple, je sais pas, l'avocat général les machins comme ça, c'est toujours des vieilles barbes ... et d'ailleurs on se les imagine pas autrement (rire) ... non, mais c'est vrai, ce sont des personnages qui sont bien campés, hein ... non, mais j'ai l'impression qu'avec la nouvelle génération, tout ça changera ..." /14/137

Femme, 30 ans, employée, Paris.

./...

Seuls les interviewés qui prennent acte de son existence sans autres commentaires ont l'air de pouvoir le supporter ! (dans les configurations 1 et 2 par exemple).

Pour d'autres, la fonction de "l'accusation" sera, plus ou moins implicitement, acceptée comme un élément peu spécifique du jeu judiciaire par excellence "où il y a une attaque et une défense" ... avec "un juge" qui décidera en dernier ressort.

f) - Les Justices.

On sait le flou qui existe dans le public entre le "civil" et le "pénal" - le divorce notamment viendra souvent étayer un discours sur le coût de la justice pénale ; il n'y a d'image de la justice que pénale et les rares pièces visibles du "civil" lui sont rattachées.

Excepté ce flou, les interviewés ont parfois distingué trois "justices" qu'ils opposent fréquemment : la "correctionnelle", "les Assises", et la "justice pour mineurs".

1. - Des trois, la correctionnelle est de loin celle qui a plus mauvaise presse : c'est typiquement la justice-barème, la justice inhumaine rendue à la chaîne, celle où les juges se révèlent particulièrement odieux et les avocats inefficaces et intéressés.

C'est cette justice-là qui lèse les "petits" et favorise les "gros", qui ne tient jamais compte de la personnalité du prévenu et de son histoire ... etc ...

Pour le dire vite - comme le fait à sa façon cet interviewé :

"... je trouve que la justice que l'on voit en Correctionnelle tout ça c'est du bidon, c'est rien, c'est de la gnognotte, hein ..." /8/37

Homme, 31 ans, statisticien, métropole régionale

... c'est la justice à la chaîne :

"... Surtout, en Correctionnelle, ceux qui sont en Correctionnelle ... il faut voir du reste, comment c'est ... comment ... j'sais pas moi ... je parle de, d'il y a longtemps, j'ai vu au Palais de Justice de Paris ... comment ça se passait en Correctionnelle ... on juge à la chaîne, hein ... allez pof ! 8 jours, 15 jours, pan ! allez ... C'était ... ça va très vite, hein ... on a l'impression qu'il y a un petit barème là ... et hop ! on applique ... " /17/197

Homme, 50 ans, notaire, Métropole régionale.

C'est cette justice-là qui entérine les inégalités sociales :

"... je pense à un abus de confiance, une escroquerie, un ... des procès dans ce genre là hein ... Bon ben, pour ce genre de choses, à mon avis, y'a une ... y'a une différence importante, mais ... non, si y'a meurtre, y'a meurtre, de toute façon si y'a meurtre ou assassinat, bon ben ... il a tué, il a tué, quelque soit son nom ... sa fortune ... à ce moment-là, je pense pas que ..."

Homme, 27 ans, métreur, Métropole régionale.

Dans le discours ci-dessous, "justice pénale" veut désigner les Assises ...le reste du système étant assimilé à "justice sociale" - absence de ... :

"... la justice pénale évidemment, l'écart ne peut pas être aussi grand ... parce que je pense que si un P.D.G. commet un meurtre, ben il doit être puni aussi bien qu'un ouvrier ... là ... Non,

./...

dans le domaine de la justice pénale ... il ne peut pas y avoir autant de différence ... Tandis que la justice sociale, là c'est vraiment élastique ... du bas au haut de l'échelle ... y'a une différence ... très grande ..." /26/77)

Homme, 43 ans, Contremaître, Métropole régionale
alors que dans le reste du discours, le système pénal était bien perçu et critiqué comme tel.

La même représentation - courante - apparaît ici :

"... Ce que je suis scandalisée, (sic) c'est quand il y a ... des grosses affaires, de voir le peu de punition qu'il y a ... ça se passe au niveau d'argent, ça se passe pas au niveau ... enfin au niveau de vie humaine, parce que, quand il y a quelqu'un qui a tué, ça c'est différent ..."

Femme, 40 ans, infirmière, Paris.

La "Correctionnelle" est située dans les discours en opposition à ... "pour les crimes qui portent sur les personnes, c'est pas pareil" (°).

Ce qui fait système, c'est l'opposition que font fonctionner beaucoup d'interviewés entre une justice ordinaire (très rejetée) et une autre justice qui - pour différentes raisons - oblige à des attitudes plus nuancées.

./...

(°) - à de très rares exceptions près c'est toujours ainsi qu'on perçoit la différence Correctionnelle/Assises.

2. - Les Assises.

D'une part le sérieux, la gravité, de ce qui s'y joue (on pense surtout aux crimes de sang) conduit à reconsidérer les jugements rapides qu'on a pu exprimer à propos d'autres aspects des processus pénaux.

Le déploiement judiciaire répond/incite lui-même à cette attitude :

"... ils n'ont pas connu tout le grand système pénal, c'est-à-dire les cours de j'sais pas quoi là ... cour d'Assises et tous ces machins là, ça ... moi c'est au niveau du petit tribunal, mes connaissances ça s'arrête là ..." 4/14

Femme, 31 ans, femme au foyer de cadre moyen,
Région parisienne.

D'autre part, la présence des jurés focalise de nombreuses attitudes qui se sont souvent révélées à leur propos (configurations 1, 2, 3 et 9).

- C'est dans la réalité - bien que dans certaines limites - un peu de cette justice "directe" dont un certain nombre se réclament toujours.

La présence de citoyens "ordinaires" ou en tout cas de non-professionnels du système réalise certains voeux :

"... Je vous dis pas qu'il faut pas une justice, mais pas comme on la fait maintenant, c'est pas ... Moi je trouve qu'on devrait faire en Correctionnelle comme aux Assises, il devrait y avoir une dizaine ... de citoyens normaux ..., hein, qui viennent, même pour un vol de lapin, n'importe quoi ... et que, parce que moi je trouve que c'est pas normal que ce soit un homme, avec, avec les Assesseurs finalement qui sont toujours d'accord, hein ..." 8/7

Homme, 23 ans, statisticien, Métropole régionale.

"... mais enfin le, quand on parle du Pénal ... les deux différences fondamentales ... ça joue sur des cas d'atteinte à la personnalité ... et il y a les jurés ... donc c'est pas un seul bonhomme qui juge, c'est quand même jugé par ... par des personnes qui sont censées représenter l'ensemble de la population ... choisies non arbitrairement et tout, donc ... n'importe quelle couche sociale et autre, enfin oui, sont représentées ... pas mal de la population française ... c'est deux différences fondamentales, qui sont assez fondamentales d'ailleurs ... (silence) ... Mais, tout le détail des rouages ... ça je ... je sais plus quoi vous dire ... (silence) ..." /13/137

Homme, 31 ans, analyste de ventes, Paris.

Dans l'extrait suivant, ce n'est pas tant au système des jurés d'Assises tels qu'il existe qu'on se réfère ... mais plus à l'idée d'une justice populaire justement :

E. - Et quand vous pensiez au système des jurés ... vous aviez l'impression que ça pourrait être vraiment différent ...

S. - Plus logique ...

E. - Oui ...

S. - Oui, parce que ça serait moins commercial à ce moment-là... vous auriez des jurés, on les fait voter à main levée ... enfin on prend la majorité ... Je pense que ça serait plus logique ... Toutefois, si ces jurés ne connaissent pas ... la personne bien sûr ! ... parce que ça reste ... indépendant. Mais je pense que c'est plus logique ... parce que là, ça se discute souvent entre deux avocats ... un avocat qui sait trouver ... le mot, qui fait tout changer, risque de gagner ..." /21/397

Femme, 49 ans, commerçante, Métropole régionale

./...

Mais on y voit poindre l'inquiétude d'une trop grande proximité entre jurés et accusés.

Si le juré, pris dans la population, est plus proche de vous ... cette absence de distance n'est pas non plus une garantie d'objectivité !

On insistera donc en même temps sur leur propension à se laisser influencer : par l'avocat, par les témoignages divers :

"... Y'a un problème, je pense bien qu'il y a un problème, les témoins doivent pas influencer à fond, c'est pour ça que je dis que je voudrai pas être juré ... parce que les jurés se laissent influencer par les témoins ... et les témoins, on en est jamais sûrs non plus, même qu'ils soient de bonne foi ... y'a eu des erreurs énormes, des gens qui croient avoir vu ça, qui croient ... et pis total, ils l'ont pas vu ..."

Femme, 49 ans, ouvrière, Région parisienne.

- Le système des jurés sera pour d'autres une preuve particulière de la perversité du système pénal (une autre ! ...)

. les critères qui président au choix des jurés ne sont pas innocents :

"... le rôle des jurés, il est certain à mon avis qu'il a aussi son intérêt ... parce que les jurés - je ne vous parlerai pas beaucoup des jurés parce que je ne sais pas comment ils sont retenus ... on dit qu'ils sont en général pris au hasard ... oui c'est possible, c'est possible ... mais on a bien souvent l'impression que les jurés sont choisis comme des pères coup-de-bâton" /2/147

Homme, 49 ans, géomètre, Région parisienne.

- . Les jurés vont être le lieu de manipulations contradictoires, et ils ne sont pas préparés à y résister.

Ce qui revient à dire - dans les discours les plus radicaux - que :

- c'est injuste que certains citoyens (cf. "nous") n'y soient jamais ...
- que le jeu est tellement faussé dans l'enceinte du tribunal qu'il n'y a rien de bon à en attendre.

D'où l'horreur que peut susciter parfois la perspective d'être confronté à une situation de ce genre : si on y va, on sera isolé, différent des autres jurés ... seul face à une machine judiciaire qui vous écrasera avec sa logique perverse ! (configuration 6 surtout).

Ce sentiment est plus proche de celui exprimé dans une de nos recherches précédentes par d'ex-clients du système pénal : la population, de composition plus prolétaire et/ou marginale, de ce corpus refusait l'idée (°) d'être jugée par des gens "d'une autre classe" qu'eux. Les jurés n'étaient pas perçus comme des pairs, dignes de confiance, et on préférait alors la perspective d'être jugé par des professionnels compétents (33).

Pour une partie de notre corpus au contraire (commerçants surtout, quelques cadres moyens et une ouvrière), les jurys sont bien reconnus comme étant composés de "pairs" et les attitudes à leur égard nettement plus favorables.

./...

(°) - 2 sur 40 seulement avaient effectivement fait l'expérience des Assises.

g) - La "justice des mineurs"

Si elle n'est pas toujours "bonne" ... c'est quand même la meilleure. Et elle a eu le privilège dans notre corpus de faire l'unanimité - c'est-à-dire toutes configurations confondues - chez ceux qui l'ont évoquée : à celle-ci personne n'a reproché de n'être pas assez répressive (°).

Oublieux même des discours généralisateurs sur les mauvais instincts, les "fonds" irrécupérables de certains ... les individus les plus méfiants quant aux qualités de la nature humaine ont bien voulu accorder que des conditions de jugement et de traitement "aménagées" pour les jeunes individus pouvaient avoir un intérêt.

En fait on retrouve le plus souvent à propos de la question de la minorité, le grand clivage, toujours très prégnant dans les discours entre délinquant primaire/récidiviste. Si le délinquant primaire a souvent droit - même dans les discours les plus répressifs - à un traitement de faveur (ne pas trop le pénaliser, ne pas le "mélanger" avec les grands délinquants ...), alors on accordera d'autant plus ce privilège au "jeune" délinquant ... qu'on associe implicitement ou explicitement à un délinquant primaire justement.

Il y a le plus souvent télescopage dans les discours entre le qualificatif de "jeune" et celui de "primaire" ... bien au-delà des moments où on évoque les juridictions spécialisées pour mineurs. Quelques soient toutes les bonnes raisons évidentes de cette association, elles ne suffisent pourtant pas à expliquer la confusion massive qui structure de si nombreux discours.

./...

(°) - Elle n'apparaît pas spontanément dans de nombreux entretiens ... mais à chaque fois que des relances ont été faites sur cette question, elles provoquaient des réponses allant dans le sens que nous indiquons.

D'une manière générale, on apprécie dans le traitement réservé aux mineurs :

- que le juge des enfants soit plus enclin à corriger qu'à condamner, à conseiller qu'à sévir ... etc...
- que les rapports entre tous les intéressés soient plus "directs" (entre les parents et le juge ... entre le juge et les éducateurs ... etc)
- la "discretion" de ce traitement : le huis-clos, l'absence de casier judiciaire ... etc.

L'interviewé ci-dessous, qui a tenu un discours sur les bienfaits de l'ordre et de la répression pendant tout l'entretien, dira :

"... s'il est très jeune, il fera partie d'un truc d'éducation surveillée, bon, il sera à la charge d'un éducateur, d'un groupe d'éducateurs ... qui essaieront de faire quelque chose ... avec ce gars là, bon ... je vous en parlais, y'a des réussites et des échecs, bon, c'est certain ... euh, lorsque c'est un échec et que ... il recommence à faire ses ... ses bêtises quoi ... tant qu'il est mineur, il est pas tellement inquiété, ou alors il faut que ce soit vraiment très grave, enfin inquiété si, mais heu ... on ne le met pas, on les met pas si facilement en prison que ... c'est différent, les mineurs ne dépendent pas des mêmes services ... parce que si on parle par exemple d'un jeune comme ça ... on peut sûrement le récupérer, enfin sûrement, il est possible de le récupérer ... je dis pas sûrement, je dis possible ... s'il est pas récupérable, alors ma foi ! ... c'est autre chose, il faudrait mieux qu'il y reste tout le temps ... (rire) ... que d'en ressortir ... mais c'est difficile à juger au départ ... /13/97

./...

Et même :

"... C'est un truc assez spécial, pour les jeunes ... donc il faut faire preuve peut-être plus encore de délicatesse ... ils ont beaucoup de rapports avec les juges, c'est certain ... énormément ... rapports, enfin j'entends pas rapports officiels ... pas des jolies lettres, pas des ... bavardages et tout non mais des rapports d'homme à homme, des discussions ... dans tel cas, tels cas, on parle ensemble, on parle des dossiers ..."
/13/25

Homme, 31 ans, analyste de ventes, Paris.

Il n'est pas rare qu'on ait cette image d'une justice où le dialogue, les rapports humains ... sont possibles, à la différence du reste du système pénal.

On y cherche moins à réprimer :

"... je suppose, c'est ce que je vous disais, je suppose que les gens chargés de juger les mineurs, sont des gens, choisis en fonction de critères bien précis ... en fonction de leur attirance pour la jeunesse, (sic) ou de leur compréhension particulière de la jeunesse, ou bon ... Maintenant je crois qu'ils essaient d'être ... avant de condamner ... ils essaient plutôt de corriger la faute, de corriger le défaut, je crois, ou tout du moins, je l'espère ... Voilà ..." /28/17

Homme, 27 ans, mètreur, Métropole régionale.

ou on le devrait :

"... Eh bien, un juge d'enfants, ça doit être quelqu'un qui a le souci de ... de traiter les jeunes comme il traiterait les siens. Il se met un petit peu dans ce cas là, il se dit si c'était les miens qu'est-ce que j'en ferais ?" /2/20

Homme, 49 ans, géomètre, Région parisienne.

La confiance que l'on a dans cette justice des mineurs peut amener à conseiller d'y avoir recours ! :

"... Lorsque j'ai des mères qui ont des problèmes, la première chose que je leur dis, c'est "allez voir un juge pour enfants, il vous donnera un conseil", voyez j'enverrai plus facilement quelqu'un chez un magistrat ... pour enfant ... quand il y a des problèmes chez des adolescents ou des adolescentes qui font des fugues, les parents veulent pas le dire, est-ce qu'il faut prévenir, est-ce qu'il faut pas prévenir ... ça, ça m'est déjà arrivé ... alors tout de suite je leur dis "ce magistrat, il est pas là pour sévir, il est là pour vous aider ... donner le conseil qui faut", et après je leur ai dit "éventuellement, si des fois vos enfants venaient à faire des bêtises, du fait que vous êtes allé voir le magistrat pour enfant avant, ... la peine sera plus minime, on se retournera moins contre eux" ... enfin ça, c'est mon baratin (rire), je sais pas si c'est vrai ... mais chaque fois que j'ai eu des problèmes avec des, des parents avec des problèmes ... pour des adolescents, chaque fois je leur ai conseillé ... Parce qu'à ce moment là on peut prendre les mesures d'Assistance Educative ... et les parents ne se sentent pas non plus tout seuls ..." /11/187

Femme, 40 ans, infirmière, Paris.

Nous citerons, pour illustrer à la fois le type de représentation que la justice des mineurs évoque et les télescopages entre différentes représentations, l'extrait d'entretien suivant :

E. - Oui, tu as l'impression que c'est ... le même système pour les adultes et pour les mineurs ; ou c'est ...

S. - Non ...

./...

E. - Ou bien, c'est un peu ... c'est un peu différent ...

S. - Non, moi, je trouve que c'est complètement différent ... on arrive toujours à s'arranger ... bon, ben, le flic qui arrête le petit délit ... bon, d'un mineur ... bon, il arrive toujours que les parents viennent et puis : bon, écoutez ... ça et ça ... et puis hop ! on arrive à faire passer ça en douce quoi ... Moi, je trouve que ça c'est formidable ...

E. - Hum ...

S. - C'est formidable quoi ... ben, les flics ... euh, c'est ça quoi, on arrive à trouver le bon esprit du flic ... un peu paternel quoi, ils arrivent toujours à arranger, à s'arranger avec les parents "bon ... écoutez, ça et ça" Moi, je trouve ça c'est formidable ... Voilà, c'est franc, ça s passe directement entre celui qui arrête et celui qui a fait la connerie, et puis, bon, et ceux qui sont responsables de l'enfant quoi ... Alors, je trouve, ça c'est bon quoi ..." /24/267

Homme, 18 ans $\frac{1}{2}$, électro-mécanicien,
Métropole régionale.

Cet interviewé qui rêve d'une justice la plus directe possible, passant autant que possible par le "bon petit flic" de la rue ... attribue dans son discours les qualités du juge des enfants à son type de policier favori !

4. - La prison

Au regard de l'importance des positions attribuées au couple police/justice dans la structuration des discours, les autres acteurs et processus du système pénal sont apparus bien moins déterminants pour notre problématique.

./...

Bien sûr le troisième "bloc" que constitue la prison dans la fonction pénale est aussi présent dans quasiment tous les entretiens. Mais la place qu'on lui attribue est le plus souvent sans grandes surprises : aboutissement logique de l'ensemble du processus (qu'on s'en réjouisse, qu'on en redemande ou qu'on la rejette), elle n'est pas le lieu de contradictions fondamentales.

Nos précédentes recherches ont plusieurs fois dégagé le type de connaissance et de représentations qui s'attachaient à cet aboutissement de la fonction pénale. Nous parlerons donc rapidement de la place qui lui a été faite dans notre corpus.

a). La prison : produit de la fonction pénale

Disons que globalement elle hérite - elle est le lieu où se concrétise - ce qu'on n'a pas accepté de la fonction pénale.

1. - Si on l'a plutôt acceptée - mais que la nostalgie de plus de fermeté, de plus de sécurité ... accompagne cette acceptation, on trouvera que la prison est à l'image de l'ensemble (configurations 1, 3, 7 surtout) :

- trop douce, laissant trop facilement ressortir les gens ...
- le thème obligé de la promiscuité (on mélange "jeunes et chevronnés") sera utilisé sur son versant fonctionnel : on y fabrique de futurs "vrais" délinquants qui menaceront encore plus sérieusement la collectivité.
- on pourra se souvenir que le bagne, le travail forcé ... etc c'était quand même plus sûr que les prisons dorées d'aujourd'hui.

./...

Elles sont trop douces :

"... moi je connais des gens qui y sont allés et qui m'ont dit, "c'est pas la prison, hein..." ... ils font des échanges, je veux pas dire qu'ils sont heureux, c'est pas la question ... mais rapport à ce que ça devrait être pour des condamnés ... si on les condamne on les condamne pour quelque chose, on doit les punir ... finalement là il ne les punissent pas ... Par exemple quelqu'un qu'a pas de domicile fixe, qu'a fait des bêtises toutes sa vie, ben il est heureux en prison, finalement ... il est heureux, il a une vie, il a des cigarettes, il mange à sa faim, il a un toit ... enfin quand il est dessous, parce que souvent il monte dessus ... Il y a beaucoup de choses qui ne vont pas ..." /8/187

Au-delà du confort, on y fait même la fête :

"... alors maintenant quand on vous dit que dans les prisons il y a des terrains de sports, la télévision et ils ont le droit d'avoir la radio jusqu'à ... je sais pas si c'est huit heures ou neuf heures ... non sept heures du soir ... ça va pas ça ... écoutez quand on fait une prison, on fait une prison ... on ne fait pas une salle des fêtes, faut pas pousser quoi, non mais c'est vrai faut pas exagérer quoi ..." /8/107

Homme, 23 ans, statisticien,
Métropole régionale.

Sous couvert d'analyse socio-économique, on dira que c'est moralement inacceptable :

"... Mais ... je ne vois pas pourquoi on leur ferait une vie de roi, de château ... quand même ! Alors, que il y a des gens qui travaillent toute une journée pour essayer de vivre ... un peu

./...

comme il faut. Et qui n'y arrivent pas. Et des gens qui font tout ce qu'ils peuvent. Alors, les prisonniers dans ces cas là ... quand même ... Alors là, voyez, je serais quand même, voyez ... je serais plutôt du côté de la justice ... oui ... (silence)."

/18/367

Femme, 38 ans, femme au foyer de cadre supérieur, Métropole régionale.

Sur le modèle du goulag ou de Cayenne, vivent les camps de travail :

"... Dans le fond la solution ... la solution qui serait peut être la solution idéale, c'est de régénérer les gens par le travail ... en instaurant des camps de travail, comme l'on fait en Russie Soviétique..." /17/217

"... En ce qui concerne les ... sanctions ... moi, je serais partisan qu'on revienne à Cayenne ... au bagne, voilà ... parce que je trouve absolument lamentable que ... on foute des types dans des ... des prisons ... où on leur donne la télévision ... on leur donne un ... enfin, des moyens ... des ... des on leur donne ... enfin, ils sont mieux que chez eux, qu'est-ce que vous voulez ..." /17/17

Homme, 50 ans, notaire, Métropole régionale.

(configurations 2, 4 et 8 parfois)

2. - Si on l'a plutôt rejetée - mais que ce rejet s'accompagne de contradictions plus ou moins importantes, au niveau d'un besoin de sécurité notamment ... on lui reprochera tout à la fois :

./...

- d'être l'image négative de ce à quoi tend la fonction pénale : ségrégation, mise à l'écart, stigmatisation définitive.
- de se tromper de cible, de concrétiser cette erreur ce sont les pauvres, les petits ... qui y sont enfermés alors que les "vrais" délinquants courent toujours.

Ne pas faire le mélange dans la prison elle-même est d'autant plus important ... puisque c'est bien la distinction "petits qui se font avoir"/"vrais délinquants" que l'on souhaite voir maintenue (°).

- d'où de nouvelles contradictions encore sur : c'est bien d'améliorer les conditions de détention (au cas où j'y serais ?) ... mais il ne faut quand même pas trop laisser ressortir (les autres ?).

"... quelqu'un qui, quelqu'un qui a commis un ... un délit, mineur ... condamné à une peine légère ... et mélangé avec des criminels, à des escrocs ... eh ben pour moi, cette personne là, elle est, elle est condamnée heu ... plus fortement que le verdict ... le prévoyait au tribunal ... (silence) ..."

E. - On lui fait des conditions de gens qui eux ...

S. - Exactement, exactement ... Alors heu ... le verdict du tribunal n'est pas respecté, le tribunal, le verdict du tribunal n'est pas respecté, puisqu'on mélange des criminels ou des escrocs de haute volée avec lui ... lui qui n'a fait que ... péché véniel disons, il est mélangé aux péchés mortels ... ça c'est ... on ne respecte pas le verdict du tribunal ... Pour moi, c'est ma façon de penser ... (silence) ..." /26/177

Homme, 43 ans, contremaître, Métropole régionale.

(°) - autant dire que l'on se sent bien proche d'être la "fausse" cible menacée injustement d'enfermement ...

3. - Si on l'a beaucoup rejetée - la prison concrétise l'horrible de la fonction pénale.

Seules des alternatives, rompant plus ou moins radicalement avec sa logique, sont alors envisageables (configurations 5,6,8) :

- soit sur un retour à des solutions antérieures (version libérale du travail forcé ...)
- soit par un changement radical des solutions globales de régulation sociale.

"... Alors, en dernier lieu, ça sera la prison ... la prison, la ... l'univers carcéral, alors là ... moi je trouve que c'est le pire ... la pire des choses pour un homme ..." /2/15/

Homme, 49 ans, géomètre, région parisienne.

Le retour à la terre :

"... dans une autre optique, peut-être que ... on arriverait à trouver des solutions ... Moi je pense qu'il pourrait y avoir dans des zones plus particulièrement défavorisées, des grandes fermes, hein, de grandes fermes-écoles où ... les ... gens ... au lieu d'être incarcérés, apprendre ... à leur apprendre, pas seulement la technique de la grosseur du balai, hein, mais leur apprendre ... à la fois, à la manière de nos paysans, à cultiver le sol, et avec une solide instruction ... technique, pourrait - je suis sûr qu'il y a des prisonniers, disons des incarcérés actuels, qui trouveraient un grand plaisir à se réinsérer en faisant ... de la vigne, ou de l'agriculture sous toutes ses formes, ... parce que il y a des tas de terres en friches, ... des gens qui pourraient peut-être penser en dehors de ces murs ... qu'il y a autre chose, hein ..." /2/16/

Homme, géomètre, Région parisienne.

b) - La prison : étape d'un cycle.

Si la prison apparaît souvent dans les représentations comme un produit plus que comme un élément dynamique du système pénal, il arrive cependant qu'elle prenne place comme étape d'un cycle que vont parcourir certains individus.

On pourra donc rencontrer des discours - ou des morceaux de discours - où la fonction du système s'accomplit dans le passage police-tribunaux-prison, et d'autres - ou d'autres moments - où un second niveau systémique est évoqué. Plus proche de la vision "savante", distanciée, que peuvent nourrir des analyses politiques et /ou sociologiques, ce niveau systémique souligne une répétition, une reproduction, des processus en jeu dans la production de la sanction pénale.

La répétition, la reproduction ... c'est autour du délinquant et des effets sur lui de la sanction pénale qu'elles vont souvent apparaître. Massivement, c'est autour de la prison (°) donc que cette dimension va être mentionnée.

Avec ce thème du "mélange" dans la prison - en association avec celui du clivage délinquants primaires/récidivistes - on en vient à dire que le passage en prison risque d'être pour les débutants dans le système pénal à l'origine d'une véritable carrière dans la délinquance : promiscuité, mauvais exemples ... le mal est contagieux !

Nouveau stéréotype véhiculé (via les media) par des discours libéraux, réformistes, qui visent des transformations du régime carcéral (?) ... nous avons déjà relevé combien les modes de résolution que cette question

./...

(°) - Entre autres, parce que la prison est la seule sanction, la seule "conséquence" vraiment visible dans la production du système pénal.

pose aux interviewés variait d'une configuration à l'autre.

Quand les contradictions s'exaspèrent entre une demande d'ordre et la perception du cycle prison-nouveaux délits, on peut voir apparaître le thème de l'isolement, de la mise à part définitive (°) ... des délinquants autres que primaires :

"... Mais ... le plus important finalement, c'est de protéger la société ... et si on prend pour hypothèse de protéger la société, alors là, faut être encore plus sévère ... Si c'est pour faire prendre conscience, un petit nombre d'années des fois peut suffire ... un jugement, un jugement plus faible peut suffire ... si on veut protéger la société, faut encore être plus sévère ... Mais en fait ... si on applique une sanction ... si on veut que, que ce soit valable, il suffit pas ... jeter la personne dans un coin, une prison, et de plus s'en occuper, tout est là ... faut s'en occuper ... alors finalement on arriverait ..., enfin, comme solution il faut peut-être faire une ville dans la ville ou ... en considérant que la prison est une autre ville ... un autre univers ... étant donné qu'ils ont démontré qu'ils étaient très spéciaux ... surtout s'il y a des récidivistes et tout ça ..." /13/21/

Homme, 31 ans, analyste de ventes, Paris.

./...

(°) - où l'on revient au grand débat pénitentiaire du 2ème tiers du XIX^e siècle (34).

"... il devrait y avoir une prison pour ... une prison pour des personnes ... euh ... dont c'est le premier ... dont c'est le premier méfait où même ces gens là pourraient peut-être discuter entre eux de ce qu'ils ont fait et réfléchir ... ça les amènerait peut-être à réfléchir. Et d'autres prisons où ça serait des personnes qui recommencent ou qui ont recommencé ... Et ces personnes là qui ont commis plusieurs méfaits devraient être mises à part des autres.

E. - Et vous imaginez quoi à ce moment là ... justement la prison ...

S. - Oui, la prison ... Sans vraiment les mettre dans un cachot, les enfermer etc ... Mais leur donner des occupations et les sortir hen, lors de que ... ça soit ... un petit pays à part si vous voulez ... Bien sûr ça coûtera de l'argent etc ... C'est pas réalisable (silence) ça serait des choses à part ... et faire travailler ces gens là, les faire travailler ... pour la société justement. (silence) /15/18/

Homme, 17 ans, apprenti, Paris.

... mieux encore que le bagne et le camp de travail que certains ont évoqué !

Sans le relai d'une analyse critique en termes de reproduction sociale, la prise de conscience des effets de la prison sur les individus butte rapidement sur une impasse où seule la mise à l'écart définitive vient occuper la place du système de liquidation dont on pouvait se réclamer dans des discours plus "naïfs".

./...

Avant de signaler les discours où le thème de la reproduction pénale va au contraire nourrir une analyse critique du système social actuel, nous citerons encore l'interviewé dont le discours est si exemplairement structuré par un extrémisme de droite : on y voit apparaître l'analyse en termes de reproduction sociale, d'héritage, de la délinquance d'une part et des rôles dans le système pénal d'autre part.

D'une part :

"... il va être au contact d'autres prisonniers qui sont toujours beaucoup plus corrompus que lui quoi, qui sont beaucoup plus pourris que lui, ce garçon-là en sortant il va devenir comme les autres ... il va retourner voler des voitures il va continuer ... et puis c'est une chose sans fin, hein ... et puis il va se marier ce gars-là, il va avoir des enfants ... les enfants qui arrivent dans ce milieu-là ils vont devenir pareils ... finalement c'est des futurs bagnards ...

E. - Il y a aussi la façon dont on est ... si on a des parents qui sont comme ça ...

S. - Oh oui, il y a le milieu familial qui joue aussi hein ... Moi je vous dis là aussi, là j'ai des exemples précis, là je connais des gens, des personnes ... qui étaient quand elles étaient jeunes, qui étaient des voyous ... qui ont maintenant trente cinq ans, qui ont donc des enfants de neuf, dix ans ... eh bien finalement dans cinq ou six ans les gosses quand ils seront en âge de le faire, ils feront pareil que les parents ... ou pire parce qu'ils voudront l'assumer ... Voyez-vous c'est ça qu'est grave, finalement le père il inculque inconsciemment,

./...

il inculque à son fils ou à sa fille, sa manière de faire, ce qui fait que un jour ou l'autre - pas toujours, si par exemple la personne est brillante aux études ou quoi que ce soit, ben certainement qu'elle arrivera à suivre un autre chemin, mais vous savez je ne sais pas m'enfin ... enfin moi c'est mon opinion .."/8/11/

D'autre part :

"... de toute façon, je vais vous dire un truc, la police, les magistrats, tout ça, c'est pourri, de toute manière c'est pourri ... c'est c'est pratiquement, comme les charges qu'on se transmettait de père en fils, quand le père était docteur, le fils était docteur ... eh ben maintenant j'ai l'impression que quand le père est flic, le fils est flic, et puis quand le père est juge d'instruction, le fils ..."/8/3-4/

Et cette (ces) reproduction (s) va provoquer - dans un affolement des logiques décrites et, en association avec la qualification de "pourriture" du système :

Dans un premier temps "logique" :

"... on se transmet la charge de père en fils quoi finalement ... on peut presque dire actuellement, la tare de père en fils ... ça c'est pourtant vrai, si le père était un mauvais magistrat, c'est-à-dire s'il était sévère, le fils sera sévère ... parce que lui aussi, il faudra, comment dirai-je, il faut qu'il assume la renommée de son père ... alors il assume tout ça, il fait comme son père, soit il sera totalement injuste, soit il sera trop doux ... C'est

./...

le même exemple que chez les truands, c'est exactement pareil, d'ailleurs ils se ressemblent tellement, que moi je comprends pas qu'ils se comprennent pas ... c'est vrai, pour moi ..."
/8/31-32/

Dans un second :

"... en principe si il n'y avait pas de magistrats il n'y aurait pas de truands ..."

Et on propose comme solution :

"... Moi je voudrais que les magistrats aillent en prison au moins quinze jours trois semaines ..."

"... il faudrait transformer les policiers en magistrats et les magistrats en policiers et les truands en gardiens de prison, je vous le garantis, qu'ils fassent ça à tour de rôle les trois-huit ..."

Homme, 23 ans , statisticien,
Métropole régionale.

.... où l'analyse en termes de reproduction sociale atterrit sur une incompréhension (?) redoublée de ce qu'elle sert le plus habituellement à prouver : qu'il existe un fonctionnement social global dont les délinquants font les frais et la magistrature son "profit" professionnel en tant que complice plus ou moins conscient et actif.

Ici l'analyse est rabattue sur une magistrature devenue la cible, aisément désignable et hypertrophiée, de la critique du système pénal.

./...

Nous avons déjà souligné cette dimension dans les discours se réclamant plus ou moins ouvertement d'une tradition de "droite" ; elle va en général de pair avec une critique de la sphère politique (°) non associée à une critique via "l'argent" et les inégalités sociales.

Un tout autre type de discours qui vient à évoquer cette dimension de reproduction sociale et pénale (à propos de la délinquance et/ou des personnels du système) mettra en jeu le projet d'un changement des structures politiques et économiques (et - plus rarement - psychologiques).

Mais il ne sera pas rare, que cette dimension - tout en étant invoquée - soit noyée sous des contradictions du type :

- a-historiciste par exemple :

"... Enfin surtout pour moi la justice, c'est surtout ce qu'il y a c'est une injustice sociale. Ca, ça sera toujours hein. Il y aura toujours comme on dit le patron et ... l'ouvrier. Ca on n'y peut rien y faire. Enfin il y a des fois ... C'est vraiment dur quoi ..." /1/67

Femme, 40 ans, femme au foyer d'ouvrier,
Région parisienne.

- par dénégarion et confusion :

"... Et ce milieu familial ... enfin, de toute façon ... les délinquants viennent a priori, aussi bien des milieux bourgeois que des milieux ouvriers. Ca ... je pense qu'il y a quand même pas une barrière sociale, ici, du fait que il n'y

./...

(°) qui peut se réduire au degré minimal d'une demande de changement du personnel politique.

a que des enfants d'ouvriers qui font les ...
des délinquants. C'est pas vrai, mais enfin ..."

/18/27

Femme, 38 ans, femme au foyer de cadre
supérieur, Métropole régionale.

Pour clore sur cette dimension de reproduction sociale telle qu'elle apparaît dans les représentations, nous évoquerons un interviewé qui tout en étant sensible à cette dimension, en refuse les conséquences là aussi les plus habituelles : clivage-opposition délinquants/acteurs du système pénal.

C'est le même qui soulignait avec vigueur et de façon répétée l'intérêt d'un rapport le plus direct et le plus concret possible avec la police ; ici l'accent est mis sur l'inter-dépendance possible, souhaitable ... imaginaire (?) entre les délinquants en prison et le personnel chargé de leur contrôle :

"... Bon, les prisonniers, ils ont fait une petite révolte ... bon, les gardiens, en ont profité pour avoir une petite augmentation quoi ... j'sais pas, un truc de ce genre quoi, moi, j'ai trouvé ça rigolo, en fin de compte, hein ... rigolo ..." /24/227

Et il ajoutera plus loin :

"... il faudrait qu'ils soient des petits copains ... les prisonniers et les gardiens ... il faudrait que ça continue après la prison ..."

Homme, 18 ans $\frac{1}{2}$, électro-mécanicien,
Métropole régionale.

./...

A la fois perception et dénégation des enjeux de la reproduction sociale et des conditions minimales de leur transformation, cette position souvent occupée dans les discours par les individus de notre corpus (°) en dit long sur la mise à distance d'un savoir "objectif" du fonctionnement de la société et du système pénal.

Ce savoir-là n'est pas compatible avec des visions du monde dont - sans prétendre qualifier l'économie qui les dirige - on peut dire qu'elles sont plus riches d'affects contradictoires que de rationalité. La rationalisation, l'objectivisation ... sont possibles dans les configurations où on a déjà fait place à une historicité, une éthique, un projet ... possibles (configurations 4,5,6 7,8,9). Encore que dans ces configurations (et a fortiori dans les configurations 1,2,3 ... a-historicistes et/ou passéiste) il est bien rare que l'ensemble du discours se structure autour d'un projet dont le but soit défini comme "social" (que ce soit en termes de connaissance et/ou de transformation). On aurait alors rencontré dans ce corpus un discours qui se serait revendiqué comme totalement scientifique et/ou politique, ce qui n'a pas été le cas.

Le plus souvent, et selon des lignes de partage que nous avons indiqué dans ce rapport, les moments de discours qui se réfèrent à l'organisation sociale, aux fonctionnements du système pénal, ne sont pas distanciés et objectivés en tant que tels. Les interviewés livrent plus leur philosophie sociale spontanée, le système pénal y apparaissant en filigrane comme un modèle de résolution des tensions individuelles et collectives. Au titre de modèle qui prétend régler les conflits entre individus, entre individus et société ... il sera souvent regardé comme un objet seulement tolérable dans l'image qu'on se fait de la vie sociale. Les discours, sauf exceptions,

./...

(°) - même si c'est rarement d'une manière aussi spectaculaire.

tourneront plus autour des notions de besoin-nécessité d'une instance régulatrice de ce type. On ne voit d'ailleurs pas pourquoi un objet comme le système pénal pourrait spontanément apparaître comme positif : il est le symptôme de l'échec des autres institutions sociales (°), et il est bien rare qu'un interviewé manque de le souligner.

XII. - CONFIGURATIONS ET COMPOSITION SOCIOLOGIQUES DU CORPUS :
QUELQUES HYPOTHESES DE REGROUPEMENT.

D'incarner un lieu où se règlent les ratés de la vie collective vaut au système pénal son image négative et rébarbative; ce n'est qu'en l'absence totale d'analyse (objet social toujours déjà existant) ou dans une analyse seconde qu'il pourra occuper une place positive (Dieu seul sait ce qui arriverait s'il n'y en avait pas ...).

De n'être accepté qu'avec résignation dans son essence, lui vaut aussi d'être farouchement ignoré et/ou critiqué dans son existence institutionnelle ; mises à part les configurations où a-historisme et conformisme s'accommodent d'un savoir - pauvre ou riche - sur son fonctionnement (configurations 1 et 2) (°°), dans toutes les autres la tonalité est très critique sur ce qu'on sait ou imagine des institutions qui gèrent la fonction pénale.

Nous avons vu que les modes de critique sont variés et souvent contradictoires. Mais, en simplifiant, on peut dégager deux pôles de cet ensemble de représentations.

./...

(°) - même si cet échec peut être dit constitutif de la vie sociale ou pour le moins consubstantiel.

(°°) - Les critiques y seront toujours de détails ... peu articulées ... ne portant pas sur une vision d'ensemble du système.

1. - Les pôles-limites.

- soit on met en cause la réalité et l'organisation du système pénal actuel au nom du principe qui lui intime d'être le garant de l'ordre social, toutes autres priorités ou projets collectifs rejetés alors comme secondaires ou négatifs (pôle 1).

On demande qu'il y ait confusion de la fonction symbolique du système et de ses effets immédiats.

- soit on met en cause réalité et organisation actuelles au nom de priorités et de projets collectifs, qui peuvent être variés mais qui s'expriment le plus souvent par moins d'inégalités économiques et sociales et/ou plus "d'humanité", et de compréhension ... dans la production de la sanction pénale (pôle 2).

La place (presque toujours) accordée à la fonction symbolique du système est alors disjointe d'une demande immédiate d'ordre social ; devant les besoins / nécessité d'un ordre social on veut bien toujours s'incliner (plus ou moins), mais on veut savoir de quoi il est fait.

A ce point de généralisation, il n'est plus question de préciser des idéaux-types qui regrouperaient telles configurations dégagées, mais - points d'aboutissements de certaines logiques - ces deux pôles sont à l'horizon de certains types de discours qui prennent de ce fait un air de famille.

./...

Nous rappellerons ici le tableau de nos configurations et rapidement les principales caractéristiques de chacune d'elles.

nature de histoire de l'homme l'homme	mauvaise nature	bonne nature
a-historicité	société + ① système pénal +	société (+) ② système pénal (+)
paradis perdu	société - ③ système pénal +	société (-) ④ système pénal (-)
paradis futur	société - ⑤ système pénal -	société - ⑥ système pénal -
ici et maintenant	société + ⑦ système pénal + société - ⑨ système pénal -	société - ⑧ système pénal -

TABLEAU N° 9

De ce point de vue - et de ce point de vue seulement - nos configurations tendent à se rejoindre de la façon suivante :

- a) - sur le pôle-limite 1 : les configurations 1, 2, 3, 7 et 9 où a-historicisme, passéisme, conformismes ritualistes plus ou moins passifs ou actifs, (configurations 1, 2, 3) ; et adhésion active et/ou critique aux structures économique-sociales actuelles (configurations 7 et 9)... vont vers une acceptation/demande de plus d'ordre social immédiat.

./...

Le système pénal y est toujours présent à un moment ou à un autre du discours comme manquant à ses fonctions répressives en général et dans l'absolu.

- b) - sur le pôle-limite 2 : les configurations 4,5,6,8 s'inscrivent toujours à un moment ou à un autre dans une acceptation/demande de moins de répression et posent la question de qui est la cible de cette répression (en termes socio-économiques et/ou humanistes).

Mais, de ce point de vue encore, il faut noter une troisième possibilité de regroupement.

- c) - Le regroupement des configurations 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 dans la mesure où des individus peuvent à la fois réclamer (°) un ordre social immédiat rassurant et poser à l'occasion certaines questions sur le bien-fondé de telle ou telle caractéristique de la vocation répressive du système pénal.

C'est une des particularités des configurations 1, 2 et 3, qu'au-delà des nuances et des tonalités particulières à chacune d'elles, elles puissent "nomadiser" vers des configurations où les discours sont plus structurés, les contradictions plus clairement articulées et maîtrisées (pôle 1 ou pôle 2).

Mais il reste que des individus qui ne parcoureront que ces configurations 1, et/ou 2, et/ou 3, tendront nettement à tenir des discours qui iront vers le pôle 1.

./...

(°) - ou se satisfaire de l'état actuel ... ou avoir la nostalgie de ...

D'une manière générale, les parcours des configurations 1, 2, 3 affaiblissent une orientation vers le pôle 2 alors qu'ils sont cohérents avec une orientation vers le pôle 1. Nous ne dirons pas que les individus concernés par ce type de parcours tendent vers le pôle 1, mais plutôt qu'ils sont alors le lieu de contradictions fortes et non-articulées avec l'ensemble de leur discours (qui se situera donc par ailleurs dans les configurations 4 et/ou 5 et/ou 6 et/ou 8).

2. - Qui parcourt - en termes de caractéristiques sociologiques - quelles configurations ?

Si cette question était bien sûr présente pour nous tout au long de ce travail, elle ne peut recevoir dans le cadre d'une recherche qualitative de ce type que des réponses évoquant des tendances.

C'est donc à ce titre que nous dégagerons des correspondances entre les caractéristiques sociologiques de notre corpus et les parcours dans les configurations que nous avons dégagés.

Au regard des regroupements socio-professionnels classiquement effectués en sciences sociales, nous dirons avec MICHELAT et SIMON (35) :

" Dans une certaine mesure, la notion de catégorie socio-professionnelle, telle que la définit l'I.N.S.E.E., revient à reconnaître la pertinence de ce type de regroupement et sa signification objective. Sans doute, en bien des cas, les découpages et regroupements appellent-ils de sérieuses réserves. Toutefois, suivant en cela la plupart des spécialistes en sciences sociales, nous considérerons la catégorie socio-professionnelle comme un indicateur souvent grossier, mais utilisable, de la classe objective".

./...

Nous-mêmes avons effectués des regroupements que nous allons indiquer :

1. - le regroupement ouvriers-contremaître-apprenti et femme au foyer d'ouvrier (entretiens n°s : 1, 6, 15, 19, 24, 26).

Les configurations parcourues (1-8 ; 1-3 ; 1 ; 1-8 ; 2-4.6 ; 2-8) nous ont donné le sentiment d'une tension entre un a-historisme à constatations plutôt pessimistes et une inscription critique ici - et - maintenant.

Il y a peu de place pour des discours "relais" (de type humano-personnaliste, de révolte, de projection dans l'avenir ...) sauf pour un interviewé, très jeune, dans ce regroupement (parcours 2-4.6).

Les discours tendent à osciller entre un constat amer et désenchanté de l'état actuel de la société et du système pénal (il y aura toujours de l'injustice) et une critique plus active des processus et des institutions sociales actuelles.

Sauf un parcours plus nettement "passéiste" (1-3) d'une interviewée de 49 ans et d'origine rurale, la référence au passé ne transparait que dans l'attachement à certains modèles traditionnels (familialistes surtout).

2. - le regroupement techniciens-employés-cadres moyens. (entretiens n°s 2, 4, 8, 13, 14, 25, 28, 29).

Les configurations parcourues (2-4-8 ; 2-8 ; 9-3 ; 7-9-2 ; 4-5-6 ; 1-2 ; 4-8 ; 2) indiquent - sauf exception de notre interviewé d'extrême-droite pour qui l'âge d'or remonte à plus de 300 ans ! - l'absence de positions passéistes.

./...

Quand les discours se tiennent sur le mode a-historiciste, c'est dans une version plutôt optimiste (sauf pour un interviewé de 62 ans, dont le père était gendarme en milieu rural ... dont le discours est plus connoté de pessimisme-passéisme).

On peut noter aussi la variété des parcours effectués - nous faisons quant à nous l'hypothèse que ce n'est pas seulement l'effet d'un nombre d'individus supérieur à celui des autres regroupements - cette variété se polarisant vers deux types de parcours :

- l'un passant par 2-8, 4-5, 4-8, 2-4-8, correspond bien à une orientation vers le pôle 2 défini plus haut.
- l'autre passant par 1-2, 2, 7-9-2, 9-3, correspond à une orientation nette vers le pôle 1.

Le premier type de parcours correspond à des discours humanistes, personnalistes, réformistes qui peuvent se radicaliser en 5. et en 8. à certains moments de ces discours:

Le second type plus a-historiciste optimiste, et pour un interviewé passéiste, peut se radicaliser en 7. et en 9. dans des discours d'ordre et de répression, à connotations droitières et même d'extrême-droite (en 9).

3. - le regroupement cadres supérieurs et professions libérales (entretiens n°s 7, 11, 12, 17, 18) dont une femme de cadre supérieur (n° 18).

Les configurations parcourues (7 ; 3-4-8 ; 2 ; 3-7 ; 3-4-2-7) indiquent tout d'abord des dominantes en 7. 2. qui vont de pair avec une acceptation confortable du système social et pénal actuel, acceptation plus active en 7., plus passive en 2.

./...

Une note passéiste y est aussi très présente ... qui accompagne souvent le regret d'une trop grande ou trop rapide libéralisation dans les structures sociales traditionnelles.

C'est cette note passéiste qui rend d'ailleurs une interviewée ayant effectué un parcours différent (3. 4. 8.) pas si éloignée de la tonalité d'ensemble que sa légère radicalisation en 8. (°) pourrait le suggérer. Infirmière libérale, sa dominante était humano-personnaliste.

De même que l'interviewée femme au foyer de cadre supérieur parcourt les configurations 3-4 tout en se radicalisant vers la configuration 7. (mais l'ensemble reste plus d'acceptation passive de la structure sociale).

4. - Les commerçants (n°s 3, 9, 21, 30).

Les configurations parcourues (1-3 ; 3-4 ; 3 ; 2-1) indiquent que la structure globale est nettement a-historiciste et/ou passéiste.

La note humano-personnaliste apportée par l'un de nos interviewés de cette catégorie, nous a semblé être résolument atypique, les autres interviewés de cette catégorie étaient au contraire très loin de tenir ce type de discours (°°) !

La tonalité de l'ensemble des discours est plutôt pessimiste ; renforcée par le passéisme, ce type de discours peut devenir très pessimiste. L'aspiration vers le pôle 1. sera souvent très nette (parcours 1-3 et 3 surtout ; 2-1 avec des pointes de libéralisme).

./...

(°) - radicalisation très ferme sur certains points (l'horreur de la prison, la protection des mineurs ...) mais qui ne structurerait pas l'ensemble du discours.

(°°) - plus que toute autre catégorie socio-professionnelle nous a-t-il semblé.

5. - Les paysans (n°s 16, 20, 27).

Les configurations parcourues (3 ; 4 ; 4-8) nous sont apparues dans un premier temps bien trop dépendantes des fortes personnalités individuelles que nous avons rencontrées dans cette catégorie de notre corpus pour donner lieu à une quelconque généralisation.

Il reste que nous avons rencontré de ce fait trois discours très contrastés, très typés ... certainement pas représentatifs de l'agriculteur "moyen", si tant est que cette expression ait un sens pour cette catégorie de population.

Nous avons donc travaillé sur :

- un discours très traditionnaliste, très passéiste, très pessimiste ... où s'exprimait abondamment la nostalgie d'une justice directe, de rapports familialistes intégrant autorité et proximité ... rejetant toute l'évolution actuelle du système social et du système pénal au nom des structures passées (pôle 1).
- un discours totalement humano-personnaliste (°), dans lequel l'amour et la bonne-volonté de tous et de chacun devraient suffire à transformer le monde ; acceptant un présent qui, malgré sa violence, fait une place aux notions "d'ouverture", de "contact" ... individuels (pôle 2).
- un discours personnaliste radicalisé vers une transformation douce et "concertée" des structures sociales actuelles.

./...

(°) - nous soulignerons que cet agriculteur a-typique était fils d'infirmière ... qu'il avait exercé la profession de quincailler précédemment ... etc.

Très proches du syndicalisme paysan (°), cet interviewé nous a semblé, lui, très représentatif d'une nouvelle élite paysanne qui vise à intégrer valeurs traditionnelles et analyses socio-économiques contemporaines.

Le discours était d'ailleurs axé sur cette transformation, cette intégration elle-même ... les contenus de représentation (en matière de système et de fonction pénale ... mais sur l'ensemble de la vie sociale aussi) étant maintenus dans des formulations vagues et allusives (pôle 2).

6. - Etudiants et lycéens (n°s 10, 22, 23).

Les configurations parcourues (6-4, 6, 6) indiquent assez la dimension de révolte que nous avons rencontrée dans ces discours (pôle 2).

Ce sont les plus radicalisés de notre corpus mais nous avons déjà souligné combien le présent y était rejeté au profit d'un avenir incertain, connoté plus positivement en 6. et dans une tonalité de pessimisme en 5. (°°)

La note perso-humaniste de l'un des entretiens existait également - mais de manière beaucoup plus discrète - dans l'interview positionné en configuration 6. (dans la dimension "comprendre" au lieu de réprimer, essentiellement).

./...

(°) - assumant des responsabilités dans l'un deux.

(°°) - nous ferions quant à nous l'hypothèse qu'une position en configuration 5. pourrait évoluer sur une position en configuration 9. (pôle 1.).

b) - regroupement par sexe.

Nous ne chercherons pas ici à spécifier ce qui différencie les discours féminins et masculins tout au long de notre corpus ! Nous relèverons simplement ce qui, compte tenu de notre objet spécifique, est apparu avec force :

- tout d'abord, nous l'avions signalé supra, le thème de l'insécurité (°) est particulièrement développé par des femmes - mais par des femmes de plus de 40 ans (pour une, les autres ayant plutôt 50 et plus).

- par des femmes appartenant à des catégories socio-professionnelles défavorisées ou en régression (ouvrière, commerçante, agricultrice).

- dans les autres catégories socio-professionnelles, et chez les femmes plus jeunes en général, le thème est distancié et parlé comme un "problème de société" - même s'il garde une certaine présence pour quelques unes (femme au foyer de cadre supérieur, employée), sur un mode très peu différent donc de la population masculine.

- Cette sensibilité particulière au thème de l'insécurité est cohérente avec une absence de structuration forte des discours dans des termes socio-politiques, ou humano-personnalistes ... etc.

Les discours de femmes sont pour une large part peu structurés, à dominante 1, 2 et 3 pour nos configurations.

Là encore ceci concerne les femmes des catégories (socio-professionnelles et d'âge) précédemment évoquées surtout - mais aussi cette fois des femmes appartenant aux catégories employées-cadres moyens et même cadre supérieur.

./...

(°) de l'insécurité personnelle.

Quand il y a une forte structuration - chez les plus jeunes - elle l'est globalement vers des positions de révolte (employée, lycéenne, étudiante - configurations 5, 6), vers des positions humano-personnaliste (infirmière, lycéenne, employée - configuration 4), plus rarement vers la configuration 8. (ce fut le cas de deux interviewées : l'une ouvrière syndicaliste à la C.F.D.T. ; l'autre femme au foyer de cadre moyen, mais animatrice pour adolescents ; toutes deux étaient donc confrontées à des fonctions politiques et sociales inscrites dans le présent).

Les structurations des discours de femme se sont toujours faites vers le pôle 2. Nous n'avons pas rencontré de discours féminin se structurant en 7. ou en 9. vers le pôle 1. ! Des femmes de notre corpus tenaient des discours que l'on peut dire proches de ceux d'une "droite populaire" (quand les configurations 1 ou 3 sont dominantes), mais aucune n'a tenu de discours proche d'une droite ou d'une extrême-droite active.

c) - regroupement par âge.

Elle partageait très nettement - nous venons de le voir - la population féminine.

Sur l'ensemble de la population, son incidence a été sans surprise : les jeunes (°) se révoltent et se radicalisent plus (y compris à l'extrême-droite) que le reste de la population.

Les individus à partir de 40 ans et surtout au-delà de 50 ans, sont nettement plus passéistes que l'ensemble de la population (configuration 3).

./...

(°) - de 18 à 30-31 ans.

d) - Le niveau d'étude

Nous n'en ferons pas une analyse détaillée. Cette variable était ici trop redondante des catégories socio-professionnelles composant notre échantillon.

On ne s'étonnera pas si nous soulignons simplement que les discours les plus structurés vers le pôle 1. (pour les configurations 7. et 9.), vers le pôle 2. (pour les configurations 4,5,6,8) ont été tenus par des interviewés qui bénéficiaient :

- soit d'un niveau d'étude qui était de l'ordre au moins du baccalauréat - ceci donc parmi les cadres moyens, supérieurs, étudiants et lycéens (°),
- soit, pour les ouvriers et techniciens, d'un haut niveau de qualification professionnelle,
- soit par des interviewés exerçant des responsabilités syndicales (ouvrière et paysan).

e) - La position politique déclarée.

Si, pour simplifier, on veut bien nous accorder que les pôles 1 et 2 que nous avons définis à partir du regroupement de nos configurations correspondent respectivement à des positions idéologiques de "droite" et de "gauche", nous avons constaté sur notre corpus un déplacement, bien connu, entre ces positions idéologiques et les positions politiques déclarées.

Globalement, les interviewés qui se sont déclarés au centre et au centre-gauche, étaient par leurs positions dans les configurations (dont 1, 2, 3, 7, 9 en dominante ou en sous-dominantes) bien plus proches de notre pôle 1 "droitier" que du pôle 2 "à gauche".

./...

(°) et notre commerçant a-typique dont la dominante était humano-personnaliste avait le niveau du baccalauréat (les autres commerçants celui du certificat d'études ...).

Parmi les interviewés s'étant déclarés à gauche, plusieurs apparaissaient dans nos configurations sur des positions a-historicistes (1. ou 2.) ce qui les rapprochait du pôle 1, ou occupaient ces positions à certains moments, ce qui affaiblissait leurs tendances vers le pôle 2.

Parmi les interviewés se situant politiquement à gauche, plusieurs encore se définissaient pour nous surtout par leurs positions humano-personnalistes (configuration 4.) ou de révolte (5. ou 6. (°)). Ce qui est une façon de tendre vers le pôle 2 sans que pour autant il y ait une structuration des discours en termes de politique traditionnelle de gauche (comme c'était le cas en configuration 8.).

Bien sûr parmi les interviewés s'étant déclaré à gauche politiquement, nous en retrouvons dans notre configuration 8. (en dominante et en sous-dominante ; à titre indicatif 4 interviewés sur 11 s'étant déclaré à gauche sont pour nous en dominante 8.).

Par contre une interviewée s'étant déclarée centre-gauche est pour nous en dominante 8. (couvrière syndicaliste C.F.D.T. (°°)).

Nous signalerons encore que les interviewés qui ont refusé de se situer politiquement, ne sont pas, comme c'est souvent le cas, des individus qui occupent en

./...

(°) - une seule interviewée parmi cette catégorie (et sur l'ensemble du corpus d'ailleurs), s'est située à l'extrême-gauche.

(°°) - Ce qui tendrait à souligner le fait qu'elle a, elle, de par sa formation et ses responsabilités syndicales, une perception des positions idéologiques et politiques différente de celle des autres interviewés - et plus proche de notre propre système de regroupement et d'interprétation.

fait des positions idéologiques droitières ou centristes. Dans notre corpus ces interviewés étaient sur des positions à dominante humano-personnaliste (configuration 4.) ou de révolte (configuration 5.), et même en position 8. en sous-dominante (pour une infirmière libérale et un paysan syndicaliste) (°).

Nous terminerons en disant que les interviewés qui déclarent se situer "plutôt à droite", à droite et à l'extrême-droite, ont toujours été dans des configurations nettement orientées vers notre pôle 1 (configurations 1, 3, 7, 9). Il n'y avait aucun décalage entre leurs perceptions des positions politiques et notre propre système de regroupement !

f) - Les attitudes et pratiques religieuses.

Plutôt qu'une analyse très en finesse de cette caractéristique, nous avons cherché un indice de l'incidence des positions religieuses sur la répartition des interviewés de notre corpus entre nos pôles 1. et 2.

- les "croyants non pratiquants" :

cette catégorie rassemble des interviewés se structurant vers le pôle 1, d'autres se structurant vers le pôle 2, en nombre égal.

- les "non-croyants"

cette fois le nombre d'interviewés tendant vers le pôle 2. est supérieur à ceux tendant vers le pôle 1. (7 contre 4, interviewés).

Ce qui semble être bien peu discriminant pour l'ensemble du corpus !

./...

(°) - mise à distance des catégories politiques traditionnelles plus que refus de s'engager dans une réponse à caractère politique - peut-être.

Nous soulignerons par contre que la catégorie des "croyants pratiquants" rassemble des interviewés dont les discours sont très structurés vers le pôle 2. Nous retrouvons dans cette catégorie des interviewés qui ont tenu des discours parmi les plus raidcaux de notre corpus (parcours 2-4-8 ; 6-8 ; 1-8) (°).

Les autres interviewés de cette catégorie qui sont au contraire structurés vers le pôle 1. le sont avec moins de force (parcours 1-3, 3, 2) - sauf pour interviewé (parcours 3-7) qui lui tient un discours de droite active, et revendiqué comme tel.

Les autres discours très structurés à droite ont été tenus par des interviewés croyants - non-pratiquants et non-croyants (pour l'un d'entre eux).

g) - Le lieu d'habitation.

A comparer les types de parcours dans nos configurations avec les trois grandes zones géographiques retenues : Région parisienne, Paris, métropole régionale (et sa zone rurale (°°)), nous avons vu apparaître que :

- en région parisienne : les positions dominantes se distribuent entre des parcours a-historicistes (configurations 1. et 2.) et des parcours de critiques radicale ici - et - maintenant vers le pôle 2. (configuration 8.) - aucun parcours très structuré vers le pôle 1. (configuration 7. et 9.) n'a été effectué.

./...

(°) - "comme si" un engagement religieux comportant une pratique régulière était un modèle d'engagement dans la vie sociale ; ces trois interviewés avaient exercé ou exerçaient des responsabilités syndicales.

(°°) - mais pour les raisons invoquées supra nous avons préféré ne pas en tenir compte dans cette analyse-ci.

La position passéiste n'a été occupée que par deux femmes d'une cinquantaine d'année (une ouvrière d'origine rurale et une commerçante).

Les positions humano-personnalistes et de révolte (configurations 4, 5, 6) y sont peu représentées mais renforcent l'orientation de la population vers le pôle 2.

- à Paris : la distribution des positions a été différente ; nous y avons rencontré un maximum de positions humano-personnalistes et de révolte (configurations 4, 5, 6).

Nous y avons rencontré cette fois des positions très structurées vers le pôle 1. (configurations 7 et 9) et très peu de positions très structurées vers le pôle 2. (configuration 8).

Les positions a-historicistes étaient moins nombreuses qu'en "région parisienne" ; la position passéiste uniquement occupée par un interviewé de plus de 60 ans (un commerçant).

Globalement l'orientation vers le pôle 2. reste équivalente en poids relatif à celle de la "région parisienne", mais c'est une orientation plus "humaniste" que "sociale-critique" cette fois.

- en métropole régionale : les positions a-historicistes ont été nombreuses ; les positions passéistes parfois occupées par des interviewés plus jeunes ; les positions humano-personnalistes et de révolte plus présentes que les positions social-critiques ; les positions très structurées vers le pôle 1 ont été rencontrées plusieurs fois.

./...

Globalement, l'orientation vers le pôle 2 est plus faible que dans la région parisienne et Paris - sur les versants humano-personnalistes et socio-critiques (°).

Nous soulignerons le fait que dans notre corpus la répartition des catégories socio-professionnelles ayant été équilibrée entre région parisienne + Paris / métropole régionale, les différences globales d'orientation agglomération parisienne / province (°°) relevées ici ne sont pas imputables à la redondance pure et simple de ces deux critères.

Nous avons eu 14 positionnements vers le pôle 2 (en dominantes ou sous-dominantes dans les configurations 4, 5, 6 et 8) pour 14 interviewés (°°°) en agglomération parisienne, et 8 positionnements de ce type pour 13 interviewés en province.

h) - La professions des parents

En matière de "reproduction", et au simple niveau des regroupements socio-professionnels que nous avons effectués, il apparaissait que :

- être originaire d'un milieu rural, artisanal et/ou commercial ... est souvent en correspondance avec des parcours à dominante ou sous-dominante a-historiciste et/ou passéiste ... ceci pour différentes catégories socio-professionnelles actuelles (ouvrières, employée, cadres supérieurs).

./...

-
- (°) - proportionnellement moins socio-critiques qu'en région parisienne et proportionnellement moins humano-personnalistes qu'à Paris.
 - (°°) - Ceci uniquement en termes d'agglomérations, puisque nous avons éliminé notre catégorie "paysans".
 - (°°°) - Ce qui ne veut pas dire - si on a bien voulu nous suivre - que chaque individu de cette catégorie a occupé une de ces positions !

- être originaire de milieux type employés, cadres moyens ... et demeurer actuellement dans cette catégorie (°) ... est souvent en correspondance avec des positions humano-personnalistes et/ou de révolte - plus rarement avec des positions très social-critiques en dominante.
- être originaire d'un milieu du type cadres supérieurs-professions libérales ... est en correspondance avec des structurations fortes vers le pôle 1 (configuration 7 et 9) (°°) en dominante ou sous-dominantes.
- être originaire d'un milieu type ouvriers-contremaître ... et demeurer dans cette catégorie (°°°) est en correspondance nette avec une structuration forte vers un pôle 2. à dominante social-critique (configuration 8).

Bien sûr nous avons pu relever des trajectoire personnelles qui ne rentrent pas dans le cadre des tendances ci-dessus : un des discours les plus structurés vers le pôle 2., à dominante sociale-critique, a été tenu par un mètreur-vérificateur fils de viticulteur ; un discours humano-personnaliste et de révolte par une employée-cadre moyen fille de commerçant (mais dont la mère était comptable - ce qui la fait proche d'une origine employés-cadres moyens) ; un discours humano-personnaliste,

./...

-
- (°) - nous n'avons pas eu d'"ascension sociale" notoire pour cette catégorie - sauf peut-être pour une commerçante - fille d'employé aux pompes funèbres - et femme d'un chef d'agence-architecte : itinéraire qui la rendait assez confortablement a-historiciste !
 - (°°) - en configuration 7. quand on demeure dans sa catégorie d'origine ... plutôt en 9. quand on est actuellement dans la catégorie type employés-cadres moyens ! ... ne pas faire "aussi bien" socialement que ses parents ne rend pas tendre !

Mais nous signalerons ici qu'un notaire, fils d'hôteliers, cumulait un discours passéiste, confortablement droitier dans l'ensemble et comportant une tonalité d'extrême-droite sur certains points. L'accession à la catégorie "profession libérale" est venue sur une structuration de droite populaire souvent décelable dans la catégorie "commerçants" ?

- (°°°) - nous n'avons pas eu de trajectoire en "ascension sociale" pour cette catégorie ... mais des trajectoires en qualification supérieure à l'intérieur de la catégorie.

social-critique et passéiste en même temps par une infirmière libérale fille d'artisan (ce qui est une trajectoire à la fois logique et complexe !) ; nous renvoyons également ici aux trajectoires de deux de nos agriculteurs ; nous soulignerons encore le discours à la fois a-historiciste, de révolte et humano-personnaliste (°) d'un jeune ouvrier fils d'un surveillant dans une ambassade

Nous sommes bien conscients de l'extrapolation discutable que peuvent représenter les mises en correspondances entre nos configurations et les caractéristiques sociologiques de nos interviewés ; nous les avons effectuées à titre d'hypothèses ... au titre même de curiosités personnelles sans autre prétention ... et nous les avons présentées comme telles.

Aussi ne donnerons nous pas d'interprétations généralisantes de ces correspondances ... elles sont une photographie de notre corpus ; elles ne pourraient qu'être comparées à d'autres mises en correspondance de ce type sur d'autres corpus.

(°) - ce qui produisait un discours tantôt social-critique, tantôt très proche d'une structure de droite populaire ... sans jamais prendre de tonalité d'extrême-droite de par les thèmes humano-personnalistes très présents !

C O N C L U S I O N

Il nous paraîtrait aujourd'hui inadéquat de dire que les interviewés de notre corpus avaient une vision "pauvre" du fonctionnement du système pénal. Non pas que notre approche l'ait révélée, a contrario, riche - mais la question du contenu cognitif des représentations s'en est trouvée déplacée pour nous.

Notre problématique nous ayant conduits à considérer dans les représentations du public tous les éléments concourant à la production de la sanction pénale, nous n'avons pas alors été confrontés à une "pauvreté" mais à une variété de configurations de représentations dans lesquelles cette production était perçue et/ou imaginée selon des modes que nous avons précisé.

Les éléments de connaissance du système, qualifiables de cognitifs, sont enchâssés dans ces représentations globalisantes de la production de la sanction pénale - et ne prennent sens qu'en fonction de cette globalisation. Tout nouvel élément cognitif, notamment, venant à être connu, est "digéré" par le système d'interprétation de chacun, mis le plus souvent en cohérence et en continuité avec la vision d'ensemble du système (*). Ainsi l'instruction par exemple (élément plus "nouveau", plus présent dans ce corpus que dans des corpus antérieurs), prenait place dans la vision systémique élémentaire police/justice, selon le type de représentations globalisées de chacun : quand on célèbre l'activité de la police, l'instruction est un obstacle au fonctionnement "normal" et

./...

(*) - qu'elles que soient les contradictions - passagères pour certaines ? - qu'il en coûte ! Par exemple lorsque des interviewés demandeurs d'une justice qui serait rendue et exécutée par la police, s'alarment d'une détention provisoire (élément "récent" dans les représentations du public) dont ils attribuent la décision à cette même police !

harmonieux du système (puisqu'elle ne reprend pas à son compte la totalité de la production policière) ; quand on se méfie de cette activité policière on regrette au contraire que l'instruction n'y fasse pas suffisamment barrage. Est-ce qu'une connaissance cognitive plus précise des fonctions respectives du parquet et de l'instruction à cette étape du processus pénal - connaissance qui brillait particulièrement par son absence chez nos interviewés - modifierait de façon importante (et dans quels sens ?) ces représentations de la charnière police/justice ? Cette charnière vient symboliser le clivage entre des attentes de répression immédiate (à laquelle on identifie la police) et des attentes de solution médiatisée (à laquelle on identifie encore, tant bien que mal, la justice - dans ce qui demeure d'une image d'une Justice de Droit) - ce qui correspondait dans notre corpus aux clivages entre nos pôles 1 et 2.

C'est ce type de questions que nous nous poserions aujourd'hui. Quelques éléments de réponse - peu surprenants - se dessinaient dans notre corpus. A voir fonctionner comparativement les discours "riches" et "pauvres" en contenus informatifs, nous avons déjà souligné combien les éléments cognitifs étaient souvent mis entre parenthèses (°) ou interprétés dans le sens dominant du discours. Ceci n'a rien d'une découverte et confirme que les attitudes globales qui se révèlent à propos du système pénal (d'un système social en général ?) tiennent peu à une connaissance ou à une méconnaissance de son fonctionnement institutionnel au sens strict.

Mais il serait également exagéré de soutenir l'hypothèse qu'une plus grande connaissance cognitive ne modifierait rien de la représentation d'ensemble du système.

./...

(°) - le temps de "restituer" la connaissance descriptive, sans l'évaluer ou lui attribuer un sens dans la vision globalisée du système.

Simplement le type de modification qu'introduit une plus ou moins grande richesse cognitive est difficilement appréciable (°).

Qu'attent-on, qu' imagine-t-on, d'une connaissance plus grande du système dans le public ? Il y a dans l'emploi du terme "pauvreté" courant dans la littérature sur cette question - une connotation négative et nostalgique, comme si le public devait savoir (ou qu'il serait "mieux" qu'il sache), ce que l'institution est ou veut être. Comme si une entreprise pédagogique d'envergure pouvait s'attaquer à la réduire ?

Si on en espère une mise à distance des composantes affectivo-normatives qui dominent tant les représentations, nous ferons à cette attente une réponse très prudente. Un "nouvel" élément cognitif ne vient pas, élément "objectif" et isolé, s'agréger à une vision du monde : il est toujours porté par un discours, un contexte ... souvent ce sera par l'écho que les media font à tel ou tel élément du processus pénal ; on peut penser à des procédés pédagogiques (pour des individus en scolarisation par exemple, pour le public adulte par mise à disposition de brochures "descriptives" ... etc) ... mais discours des media ou discours des institutions sur elles-mêmes, la connaissance cognitive véhiculée le sera par le biais de logiques particulières dont on ne peut a priori calculer la portée dans les représentations du public. Ces logiques particulières :

./...

(°) - Après tout, des individus au fait des subtilités institutionnelles du système pénal ne tiennent pas pour autant des discours semblables, ni même proches à son propos -et même se distribuent-ils si différemment que les discours "naïfs" sur ce sujet ? Des recherches en cours dans notre service sur les représentations des professionnels du système nous permettront certainement de préciser des éléments de réponse à ces questions - même si la plus grande richesse cognitive des représentations est loin d'être la seule dimension en jeu.

spectacularisation dans les discours des media, fonctionnalisme des discours institutionnelles ... etc., c'est à elles que le public a affaire. Les contenus cognitifs qui y sont inclus ne sont accessibles que par l'intermédiaire de discours structurés eux-mêmes par autre chose que de l'information sur le système. Ce qui "reste" d'éléments cognitifs dans les représentations du public est fonction aussi de la prégnance des autres dimensions, affectivo-normatives, manipulées par les sources d'information habituelles.

Pour certains une expérience, un contact plus direct avec le système (par soi-même ou par quelqu'un de son environnement) peut être l'occasion d'intégrer la connaissance de certains éléments du système ; mais une de nos précédentes recherches (35) avait plutôt indiqué combien cette intégration, même alors, pouvait rester faible.

Donc si les représentations sont bien structurées, entre autres, par ce qui est perçu/donné à voir de l'intervention pénale, les effets et l'impact de cette structuration sont délicats à apprécier. On peut faire l'hypothèse que le facteur temps est une dimension importante en la matière : une récente acquisition cognitive, ou une expérience de fraîche date, concernant le système pénal ... ne seront intégrés dans la vision d'ensemble du système - s'ils le sont - qu'à long terme.

Les structurations cognitives actuelles - avec leurs imprécisions et leur degré de dépendance aux structurations de type affectivo-normatifs - apparaissent surtout dominées par des ensembles de représentations qui portent la trace des enjeux socio-politiques, idéologiques, dont le système pénal est l'objet. La "méconnaissance" du système pénal est le résultat d'une domination idéologique plus générale qui exclut le "public" d'une connaissance et d'une maîtrise, au moins conceptuelle, de certaines logiques sociales et de leurs mises en oeuvre institutionnelles.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

1. - Liste des rapports de recherche déjà réalisés sur les représentations de la justice pénale dans la société française :

- a) - ROBERT (Ph.) & FAUGERON (C.), L'image de la justice criminelle dans la société, Rapport axiomatique, Paris, S.E.P.C., 1971, ronéo, épuisé.
- b) - ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.) & Coll., L'image de la justice criminelle dans la société, Rapport sur la phase exploratoire quantitative, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo, épuisé.
- c) - ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.), & Coll., L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase exploratoire qualitative, Paris, S.E.P.C., 1972, ronéo, épuisé.
- d) - ROBERT (Ph.), MOREAU (G.) & al., L'image de la justice criminelle dans la société, Rapport (N°5) ou la phase quantitative de l'analyse de presse, Paris, S.E.P.C., 1973, ronéo, épuisé.
- e) - LASCOUMES (P.) & MOREAU-CAPDEVIELLE (G.), L'image de la justice dans la société, Rapport sur la phase qualitative de l'analyse de presse, Paris, S.E.P.C. 1975, ronéo.
- f) - FAUGERON (C.) & ROBERT (Ph.), L'image de la justice criminelle dans la société, rapport sur la phase extensive, Paris, S.E.P.C., 1975, ronéo.
- g) - ROBERT (Ph.), LAFFARGUE (B.) & Coll., L'image de la justice pénale dans la société : le système pénal vu par ses clients, Paris, S.E.P.C., 1976, ronéo.

./...

Parmi ces rapports, plusieurs étant épuisés, nous indiquons la synthèse qui en a été faite dans :

- ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.), La justice et son public, les représentations sociales, Genève-Paris, Médecine & Hygiène - Masson, 1978, coll. "Déviance et Société".
- 2. - op. cit. (1), c.
- 3. - op. cit. (1), b.
- 4. - op. cit. (1), f.
- 5. - op. cit. (1), a.
- 6. - op. cit. (1), g.
- 7. - BARIL (M.) & al., Les attitudes du public canadien envers la politique criminelle : revue de littérature, Montréal, Univ. de Montréal, 1976 et réf. cit.
- 8. - ROBERT (Ph.), "La recherche opérationnelle dans le système de justice criminelle", in Etudes relatives à la criminalité, vol. VIII, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1971.
- 9. - voir notamment :
 - BOTTOMLEY (A.K.), Decisions in the penal process, London, Martin Robertson, 1977.
 - voir pour discussion sur cette question :
ROBERT (Ph.), FAUGERON (C.), La justice et son public, les représentations sociales, Genève-Paris, Médecine & Hygiène - Masson, 1978, coll. "Déviance et Société", 45-47.
 - voir aussi
O'LEARY (V.) and NEWMAN (D.J.), Conflict Resolution in Criminal Justice, JO. Research in Crime and Del., 1970, Vol.7.
REISS (A.J.), The Police and the Public, New-Haven, Yale U.P., 1971.

10. - OZBEKHAN (H.), "On Some of the Fundamental Problems in Planning", Technological Forecasting, Vol. I, n° 3, mars 1970.
11. - Revue française de sociologie, 1971, numéro spécial, vol. I et II.
12. - LASCOUMES (P.), Prévention et contrôle social : les contradictions du travail social, Genève-Paris, Médecine et Hygiène-Masson, 1977.
13. - voir notamment :
 - CHAMBOREDON (J.C.), "La délinquance juvénile, essai de construction d'objet", Revue française de sociologie, 1971, XII, 3, 335-377.
 - ROBERT (Ph.), "Les statistiques criminelles et la recherche ; réflexions conceptuelles", Déviance et Société, 1977, I, 1, 3-27.
 - ROBERT (Ph.), LAMBERT (Th.) & FAUGERON (C.), Image du viol collectif et reconstruction d'objet, Genève-Paris Médecine et Hygiène-Masson, 1976, chap. 1.
 - ROBERT (Ph.), AUBUSSON de CAVARLAY (B.) & GODEFROY (Th.) "Statistiques criminelles et analyse du système pénal : réflexions conceptuelles et hypothèses d'analyse" in Connaissance et fonctionnement de la justice : perspectives siociologiques et criminologiques, C.N.R.S., Paris, 1979.
14. - op. cit. (1), d.
15. - op. cit. (1), e.
16. - ARMAND (M.F.), LASCOUMES (P.), "Perception de la criminalité d'affaires et de son contrôle", Déviance et Société, 1977, I, 2, 135-170.

./...

17. - op. cit. (1), f.
18. - op. cit. (1), c.
19. - KANDEL (L.), "Réflexions sur l'usage de l'entretien, notamment non-directif, et sur les études d'opinion". Epistémologie Sociologique, XIII, 1972, 25-46.
20. - BOURDIEU (P.), "L'opinion publique n'existe pas", Les Temps modernes, 1973, p. 318.
21. - MICHELAT (G.), "Sur l'utilisation de l'entretien non-directif en sociologie", Revue française de sociologie, XVI, 1975, 229-247.
22. - op. cit. (21).
23. - MICHELAT (G.), SIMON (M.), Classe, religion et comportement politique, Paris, Presses de la F.N.S.P. & Ed. Sociales, 1977, voy. première partie.
24. - op. cit. (23).
25. - op. cit. (23).
26. - MOSCOVICI (S.), "notes sur les fondements théoriques et pratiques de la méthode d'enquête en psychologie sociale", Bulletin du C.E.R.P., 1955, IV.
27. - ROBERT (Ph.), Rapport introductif, Le contrôle social de la Déviance, Actes du colloque de Vaucresson, 24-25 octobre 1978, D.G.R.S.T., C.D.S.H., 1979.
28. - op. cit. (1).

./...

29. - op. cit. (1), g.
30. - op. cit. (1), g.
31. - op. cit. (1),
32. - op. cit. (1), g., p. 170.
33. - op. cit. (1), g.
34. - sur ce sujet, voir notamment :
- NORMANDEAU (A.), Politique et réforme pénitentiaire :
le cas de la France (1789-1875), R.S.C., 1970, XXI,
3, 605-621.
 - VAN BOSTRAETEN (H.), Une tentative manquée d'introduc-
tion du système pennsylvanien en France au XIX^e siècle,
R.P.D.P., 1973, 47, 2, 227-255.
35. - op. cit. (1), g.